

FORMATIONS BANQUE FINANCE 2017

COMPTABILITÉ DES ASSURANCES

**CONTEXTE BANCAIRE
ET RÉGLEMENTATION**

**EXIGENCE PRUDENTIELLE
ET REPORTING FINANCIER**

AUDIT ET CONTRÔLE, RISQUES

**FINANCE D'ENTREPRISE
ET DE BANQUE**

CONTRÔLE DE GESTION

FISCALITÉ

**GESTION D'ACTIFS
ET SERVICES FINANCIERS**

**ACTIVITÉS DE MARCHÉ
ET BACK-OFFICE**

GESTION DE PATRIMOINE

Sessions
garanties
dès **2**
participants

VISIOFORMATIONS

**FORMATIONS
CERTIFIANTES**

Le mot du président



Les années précédentes ont connu de profonds bouleversements réglementaires, 2017 sera dans la continuité.

Nous allons rentrer dans l'année préparatoire à la mise en place d'IFRS 9. Les nouvelles règles devront être expliquées, les paramétrages des applicatifs modifiés, des simulations pour le management des banques produites, et le régulateur informé.

Le volet prudentiel continue à évoluer. Des modifications, que certains appellent déjà Bâle 4, vont voir le jour : un nouveau coussin de sécurité, le TLAC (Total Loss-Absorbing Capacity) pour les établissements systémiques, une modification de la méthode standard du risque de crédit, passage de la méthode Var à la méthode « Expected Shortfall ».

Ce monde complexe et changeant nécessite de la part des collaborateurs des banques, des consultants financiers, d'importants efforts d'adaptation et de mise à jour. Afges est présent pour les accompagner et les aider dans ces

évolutions. Pour cela, nous continuons d'améliorer la qualité de notre offre. Nos équipes s'enrichissent de nouvelles compétences. Nous déployons toutes nos formations en anglais à travers le monde. Nous avons créé une filiale pour nos amis marocains afin de mieux répondre à leurs besoins. Nous utilisons au mieux les nouveaux outils technologiques au service de la formation. Nos équipes administratives et commerciales ont comme objectif de répondre le mieux possible aux besoins des Directions de formation des établissements de crédit, car nous savons qu'un service administratif de qualité fait partie de la qualité de notre offre. Rien n'est jamais acquis. Que nos partenaires sachent que toutes les énergies et les volontés des membres de l'Afges sont mobilisées pour répondre au mieux à leur besoin de formation.

Hugues BEAUGRAND
Président

Sommaire

- 03. Mot du président
- 05. Sommaire
- 06. Calendrier
- 16. Certificat d'expertise en comptabilité bancaire
- 18. Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable
- 20. Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance
- 22. Visio Formations
- 24. Afges en bref
 - 24. Nos atouts
 - 24. Notre organisation
 - 25. Nos formations
 - 25. Nos petits déjeuners
 - 25. Nos références
 - 25. Location de salles
- 26. Nos associés
- 26. Nos intervenants
- 29. Nos partenariats
- 30. Homologations CNCC
- 32. Nos éditions

Informations pratiques

- 195. Conditions générales de prestation, tarifs et conditions d'annulation
- 197. Bulletins d'inscription aux formations
Certificats et fiches de renseignements
- 209. Plan d'accès

Formation Banque Finance 2017

- 16 Certificats
- 22 Visio formations
- 37 Comptabilité bancaire
- 79 Comptabilité des assurances
- 91 Contexte bancaire et réglementation
- 95 Exigence prudentielle et reporting financier
- 115 Audit et contrôle, risques
- 141 Finance d'entreprise et de banque
- 147 Contrôle de gestion
- 157 Fiscalité
- 165 Gestion d'actif et services financiers
- 171 Activités de marché et back-office
- 187 Gestion de patrimoine

Notre calendrier

de formations 2017

Toutes nos formations Inter sont réalisables en Intra, en One-to-One et en anglais

Comptabilité bancaire - p. 37

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
100 Initiation à la comptabilité 1 jour • 828 € HT	37	20			1 ^{er}	18		20	
 101CECB1 Comptabilité bancaire : opérations classiques 2 jours • 1 575 € HT • CNCC : 15F1039	38	21-22			6-7	19-20		21-22	
102 Lire et comprendre le bilan et le compte de résultat des banques 3 jours • 1 730 € HT	39			9-11		20-22			
103 Comptabilité bancaire : cycle long 5 jours • 3 088 € HT • CNCC : 15F0138	41			29 mai-2 juin					4-8
 104CECB4 Consolidation des comptes : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 14F0044	43	30-31			15-16	28-29		30 nov.-1 ^{er} déc.	
105 IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15F0206	44	31				18		27	
106 IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel 1 jour • 828 € HT	45	20				14		7	
107 IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 15F0147	46			15-17			9-11	6-8	
 108 IFRS: the essentials 1 jour • 828 € HT	48	16				15			
 109 Banking accounting 2 jours • 1 599 € HT	49		20-21				9-10		
110 Consolidation des comptes : approfondissement 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 14F0045	50				26-28			13-15	
111 Opérations de crédit-bail et de location 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0148	51				19-20				7-8
112 Comptabilité des opérations de hors bilan 1 jour • 828 € HT	52	21				18			
113 Dépréciations et provisions 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0145	53				26-27		12-13		

 Nouvelle formation  Cycle certifiant

Comptabilité bancaire

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 114CECB2 Comptabilité des titres et autres non-dérivés 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0144	54	23-24			8-9	21-22		23-24	
115 Comptabilité des opérations en devises 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0141	55				15-16				14-15
 116CECB3 Comptabilité des produits dérivés 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 15F0142	56	27-29			12-14	25-27		27-29	
117 Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 15F0140	57				6-8		16-18		
118 Comptabilité des produits et des opérations structurés 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0143	59			17-18				6-7	
119 Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie 1 jour • 828 € HT	60	30					3		
120 Avantages au personnel, IAS 19 1 jour • 828 € HT	61				15			8	
121 Bases des impôts différés dans les établissements de crédit 1 jour • 828 € HT	62		18						4
124 Manuel des procédures comptables 1 jour • 828 € HT	63				14		11		
 125CECB6 Contrôle comptable bancaire 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15C0411	64		18		22		5		6
126 Audit comptable des établissements de crédit 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 15F0135	65		19-21		12-14		4-6		
 127CECBC1 Environnement comptable et contrôle interne 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0205	66	16-17							
 128CECBC2 Crédits à la clientèle 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 15F0289	67		26-28						
 129CECBC3 Activité de marché : introduction, titres et devises 5 jours • 3 557 € HT • CNCC : 15F0287	69			15-19					
 130CECBC4 Activité de marché : dérivés 5 jours • 3 557 € HT • CNCC : 15F0288	71				12-16				
 131CECBC5 Autres opérations bancaires 2,5 jours • 1 987 € HT • CNCC : 15F0203	73						2-4		
 132CECBC6 États financiers individuels et consolidés 5 jours • 3 557 € HT • CNCC : 15F0204	74						9-13		
 136 Banking accounting audit 3 days • 2 205 € HT	76			3-5		19-21			
137 Initiation à la comptabilité des banques islamiques en IFRS et en AAOIFI 1 jour • 828 € HT	77				9				6

Comptabilité des assurances p. 79

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 150CECCA1 Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance 2 jours • 1 599 € HT	79					14-15			
 151CECCA2 Comptabilité d'assurance 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 14F0225	80					19-20			
 152CECCA3 Application des IFRS aux sociétés d'assurance 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 14F0043	81					27-28			
 153CECCA4 Opérations en devises des sociétés d'assurance 1 jour • 828 € HT	82						11		
 154CECCA5 Bâtir le bilan économique sous Solvency II 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 14F0228	83						12-13		
 155CECCA6 Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 15F0179	84						4-6		
 156CECCA7 Consolidation des sociétés d'assurance 2 jours • 1 599 € HT	85						19-20		
 157CECCA8 Fiscalité des opérations d'assurance 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15C0185	86							6	
160 Risque opérationnel dans l'assurance 2 jours • 1 599 € HT	87			15-16				6-7	
161 Audit d'une société d'assurance 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 14F0229	88			9-10					7-8
 162 Solvency II : l'essentiel 1 jour • 828 € HT	89			24		25			
 163 Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II 2 jours • 1 599 € HT	90			31 mai-1 ^{er} juin				29-30	

Contexte bancaire et réglementation p. 91

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
200 Réglementation bancaire et financière : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0150	91			11-12				8-9	
201 Environnement de la banque 2 jours • 1 599 € HT	92			3-4			19-20		
202 Informatique et Libertés : quelles sont les exigences CNIL pour les établissements bancaires et financiers ? 1 jour • 828 € HT	93			2					13
203 Panorama des évolutions réglementaires 1 jour • 828 € HT	94			31				29	

Exigence prudentielle et reporting financier p. 95

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
300 Bâle III (CRR, CRD 4) : l'essentiel 1 jour • 828 € HT • CNCC : 14F0046	95	29			21		18	28	
301 Bâle III (CRR, CRD4) : approfondissement 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 14F0047	96		24-26				2-4		11-13
302 Bâle III, Pilier 2 : ICAAP, stress tests 1 jour • 828 € HT	98		18						6
303 Bâle III : l'approche IRB 2 jours • 1 599 € HT	100				6-7				14-15
304 États COREP : l'essentiel 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15C0187	102			9			19		
305 États FINREP : d'IAS 39 à IFRS 9 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15C0188	103				29			10	
306 États COREP : risques de crédit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0151	104				22-23			16-17	
307 Ratios de liquidité Bâle III : LCR, NSFR, ALMM 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15C0189	105			24		29			
308 Ratio de solvabilité 1 jour • 828 € HT	106			2				29	
309 Ratios prudentiels et les règles de gestion 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0152	107			29-30			16-17		
310 Reportings (SURFI/PROTIDE/BDP) 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0153	108	22-23				21-22			

Exigence prudentielle et reporting financier (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 311CECB5 Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0154	109		20-21		19-20		2-3		4-5
312 Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques 1 jour • 828 € HT • CNCC : 16C0056	111				1 ^{er}				1 ^{er}
313 Contrôle et révision des états prudentiels 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 14F0049	112			15-16			5-6		
 314 CRR, CRD4, Basel III: the basis 1 day • 828 € HT	113			10				8	
315 Credit Valuation adjustment 1 jour • 828 € HT	114				12				7

Audit et contrôle, risques p. 115

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
400 Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers 1 jour • 828 € HT	115			19				8	
401 Savoir optimiser son contrôle permanent 2 jours • 1 599 € HT	116				1 ^{er} -2			30 nov.-1 ^{er} déc.	
402 Contrôles des prestations essentielles externalisées 1 jour • 828 € HT	117			19				16	
403 Conduire une mission et réussir ses entretiens d'audit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	118		25-26				9-10		
404 Rédiger un rapport d'audit 2 jours • 1 599 € HT	119			22-23				20-21	
405 Guide opérationnel de la lutte anti-fraude 1 jour • 828 € HT	120			18				17	
406 Comment adapter son dispositif de lutte contre le blanchiment 1 jour • 828 € HT	121	24				20			
407 Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité 1 jour • 828 € HT	122	17				27			

Audit et contrôle, risques (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
408 Audit du risque opérationnel 1 jour • 828 € HT	123	29				26			
409 Audit du risque de crédit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0137	124	30-31				27-28			
410 Audit des activités de marché 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0136	125		27-28				12-13		
411 Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle 1 jour • 828 € HT	126	14				15			
 412 Internal auditing in banking 2 days • 1 599 € HT	127				8-9				14-15
413 Maîtriser Excel dans les fonctions d'audit, contrôle et risques 1 jour • 828 € HT	128				7			21	
414 Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT	129	23-24					5-6		
415 Gestion actif/passif (ALM) : Approfondissement 2 jours • 1 599 € HT	130			2-3			16-17		
416 Mesure et gestion des risques de marché 2 jours • 1 599 € HT	131			29-30				20-21	
417 Mesure et gestion des risques bancaires 2 jours • 1 599 € HT	133				1 ^{er} -2			23-24	
418 Risques opérationnels : les nouveaux enjeux 2 jours • 1 599 € HT	134			15-16				13-14	
419 Risques des systèmes d'information 1 jour • 828 € HT	135			12				9	
420 Sécurité des systèmes d'information 1 jour • 828 € HT	136				23			13	
421 Cartographie des risques 1 jour • 828 € HT	137			17				15	
422 Savoir communiquer efficacement sur ses risques 1 jour • 828 € HT	138			2		29			
 423 Cybercriminalité 1 jour • 828 € HT	139		20					23	

Finance d'entreprise et de banque p. 141

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
500 Comptabilité des entreprises industrielles et commerciales : approfondissement 3 jours • 1 730 € HT	141		18-20				9-11		
501 Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise 2 jours • 1 352 € HT	143			4-5				16-17	
502 Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise 2 jours • 1 352 € HT	144				19-20			30 nov-1 ^{er} déc.	
503 Analyse financière des établissements de crédit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0155	145	15-16				14-15			
504 Opérations de haut de bilan 3 jours • 2 205 € HT	146				7-9		4-6		

Contrôle de gestion p. 147

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
600 Le contrôle de gestion dans la banque 2 jours • 1 599 € HT	147	14-15				27-28			
601 Coût et rentabilité des services et produits bancaires 1 jour • 828 € HT	148		24				18		
602 Processus d'élaboration budgétaire 1 jour • 828 € HT	149			12				9	
603 Tableau de bord des performances de banque et d'agence 1 jour • 828 € HT	150	24						14	
N 604 Mettre en œuvre une démarche ABC et ABB dans la banque sous EXCEL 2 jours • 1 599 € HT	151				29-30			29-30	
N 605 Suivi de la marge d'intérêt d'une banque : approfondissement 2 jours • 1 599 € HT	153				8-9		19-20		
N 606 Contrôle de gestion d'un centre de support d'une banque : approfondissement 2 jours • 1 599 € HT	155		27-28				9-10		

Fiscalité p. 157

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 700CECB7 Fiscalité bancaire : l'essentiel 1 jour • 828 € HT	157		19		21		4		7
701 Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités 2 jours • 1 599 € HT	158	21-22					2-3		
702 Gestion et l'optimisation de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires) 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : En cours	159	23-24							4-5
703 Contribution Économique Territoriale 1 jour • 828 € HT	160		19					28	
704 Fiscalité bancaire : révision et audit 3 jours • 2 205 € HT	161		25-27					14-16	
 705CECBC6 Fiscalité bancaire 1,5 jour • 1 217 € HT	162						4-5		
706 Actualité fiscale du secteur financier 1 jour • 828 € HT	163	20				25			12
707 Maîtrise de la TVA et des DE dans les activités immobilières 1 jour • 828 € HT	164	29				26			

Gestion d'actif et services financiers p. 165

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
800 UCITS/OPCVM 1 : Gestion et Comptabilité 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0158	165			22-23				9-10	
801 UCITS/AIFM/OPCVM 2 Audit et évaluation 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15F0159	166				29				8
802 Le métier de contrôleur dépositaire OPC : pourquoi, comment 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0157	167				6-7	28-29			
803 Fonds Commun de Titrisation : gestion et comptabilité 2 jours • 1 599 € HT	168		20-21				2-3		
804 MIF 2 / MIR – Conformité 1 jour • 828 € HT	169	27				29			

Activités de marché et back-office p. 171

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
900 Fonctionnement des marchés financiers 2 jours • 1 599 € HT	171			4-5				6-7	
901 Moyens de paiement (SCT, SDD, CB, chèques, LCR) 2 jours • 1 599 € HT	172			22-23				22-23	
902 Systèmes de paiement SEPA et Target 2 1 jour • 828 € HT	173				6			24	
903 Mathématiques financières : les fondamentaux 2 jours • 1 599 € HT	174				27-28				11-12
904 Mode d'emploi des systèmes de règlement/livraison et de paiement 1 jour • 828 € HT	175		27					13	
905 Initiation aux produits dérivés : caractéristiques, mécanismes et utilisations 1 jour • 828 € HT	176			24					8
906 Comprendre le rôle et les mécanismes des marchés financiers et les instruments financiers traités 1 jour • 828 € HT	177	17							14
907 Comprendre les activités du Back-Office titres 2 jours • 1 599 € HT	178			11-12			12-13		
908 Maîtriser les caractéristiques et le fonctionnement des Opérations Sur Titres (OST) 2 jours • 1 599 € HT	179			29-30		21-22			
909 Gestion obligataire 2 jours • 1 599 € HT	180	29-30				25-26			
910 Techniques de la titrisation 2 jours • 1 599 € HT	181				29-30				11-12
911 Produits de taux fermes et dérivés 3 jours • 2 205 € HT	182				21-23				4-6
912 Swaps de taux 2 jours • 1 599 € HT	184		24-25				19-20		
913 Gestion des risques de position et protections contre le risque de taux 2 jours • 1 599 € HT	185				8-9			27-28	
 914 Foreign exchange and interest rate derivatives 2 jours • 1 599 € HT	186	27-28							4-5

Gestion de patrimoine p. 187

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
N 1000 Match contrat de capitalisation – contrat d'assurance-vie 1 jour • 828 € HT	187		28						1 ^{er}
N 1001 Liquidation du régime matrimonial et d'une succession 1 jour • 828 € HT	188	14						20	
N 1002 Les impacts d'une famille recomposée sur les actifs patrimoniaux 1 jour • 828 € HT	189			9		19			
N 1003 Protéger son enfant handicapé 1 jour • 828 € HT	190			5				10	
N 1004 Optimisation fiscale de la transmission d'entreprise 1 jour • 828 € HT	191			17				7	
N 1005 La fiscalité des non-résidents, des expatriés français et des impatriés 1 jour • 828 € HT	192				28		2		
N 1006 Approche des règles de droit international privé et du nouveau règlement européen en matière de succession 1 jour • 828 € HT	193	27							15

Visio Formations

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
138CV IFRS 9 • 1h30 • 99 € HT	22				20	22			
164CV Solvabilité II • 1h30 • 99 € HT	22	23						22	
165CV IFRS 4 - Contrats d'assurance • 1h30 • 99 € HT	22	28					16		
166CV Application des IFRS 9 aux sociétés d'assurance • 1h30 • 99 € HT	22	22						10	
316CV Bâle III • 1h30 • 99 € HT	22		21				17		
708CV Panorama fiscal du secteur bancaire • 1h30 • 99 € HT	22			3			6		

Certificat d'expertise en comptabilité bancaire



16
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de comptable de banque présente des spécificités mises en exergue par des formations et des ouvrages dédiés depuis de très nombreuses années. Or, aucun certificat ne vient sanctionner les compétences acquises dans ce métier. Pour remédier à cette lacune, trois entités se sont regroupées pour mettre en place un certificat d'expertise de comptabilité bancaire sur 16 jours.

1.1. Un Certificat mis en place par trois partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, trois partenaires se sont regroupés.

► **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers). Son rôle est notamment :

- De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

► **ADICEF**. Avec une centaine de membres, l'ADICEF regroupe les représentants des principaux établissements de crédit de la place. Elle compte parmi ses membres des professionnels fortement engagés dans les processus d'élaboration des règles comptables de l'IASB intervenant dans les groupes de travail internationaux, européens et français.

Son rôle est notamment :

- D'exprimer les besoins de la profession.
- De définir le contenu minimal des connaissances que doit acquérir un comptable de banque, sorte de « cahier des charges ».

► **AFGES**, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

1.2. Qui peut présenter cet examen ?

Pour permettre à un large éventail de candidats de présenter l'examen, les conditions sont relativement souples. Les conditions minimales sont les suivantes :

- Être titulaire d'un BTS comptable, DUT, DEA, DECG ou équivalent et avoir au moins une année d'expérience dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement.
- Ou d'une expérience de huit ans dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement et sur examen de dossier.
- Ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience.

Une demande d'homologation du Certificat d'expertise en comptabilité bancaire est en cours auprès du Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

1.3. Comment préparer cet examen ?

Pour réussir cet examen, il est proposé une solution souple, adaptée aux différentes situations, offrant une grande liberté.

- Le parcours le plus simple est de suivre le cycle certifiant. À l'issue de ce parcours, un examen est organisé (sur la dernière demi-journée).
- Pour les professionnels qui ne peuvent s'absenter sur une période aussi longue, il est possible de suivre ces différentes formations à la carte, en toute liberté, car AFGES les organise régulièrement tout au long de l'année.

2. Thèmes

Voir tableau ci-dessous.

3. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 16 jours y compris l'examen : 6 763 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.

- ▶ Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

4. Examen et obtention du certificat

- ▶ QCU.
- ▶ Questions fermées.
- ▶ Questions ouvertes.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Pages	Nbre jours	Dates
101CECB1	Comptabilité bancaire : opérations classiques	1 575 €	38	2	21 au 22 mars 2017. 6 au 7 juin 2017. 19 au 20 septembre 2017. 21 au 22 novembre 2017.
114CECB2	Comptabilité des titres et autres non-dérivés	1 599 €	54	2	23 au 24 mars 2017. 8 au 9 juin 2017. 21 au 22 septembre 2017. 23 au 24 novembre 2017.
116CECB3	Comptabilité des produits dérivés	2 205 €	56	3	27 au 29 mars 2017. 12 au 14 juin 2017. 25 au 27 septembre 2017. 27 au 29 novembre 2017.
104CECB4	Consolidation des comptes : l'essentiel	1 599 €	43	2	30 au 31 mars 2017. 15 au 16 juin 2017. 28 au 29 septembre 2017. 30 novembre au 1 ^{er} décembre 2017.
311CECB5	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	1 599 €	109	2	20 au 21 avril 2017. 19 au 20 juin 2017. 2 au 3 octobre 2017. 4 au 5 décembre 2017.
125CECB6	Contrôle comptable bancaire	828 €	64	1	18 avril 2017. 22 juin 2017. 5 octobre 2017. 6 décembre 2017.
700CECB7	Fiscalité bancaire : l'essentiel	828 €	157	1	19 avril 2017. 21 juin 2017. 4 octobre 2017. 7 décembre 2017.
122CECB8	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 205 €		2,5	26 au 28 (matin) juin 2017. 11 au 13 (matin) décembre 2017.
123CECB9	Examen	500 €		0,5	28 (après-midi) juin 2017. 13 (après-midi) décembre 2017.

Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable



27
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de contrôleur bancaire comptable exige des compétences de plus en plus pointues dans un environnement de plus en plus mouvant et complexe.

L'introduction des normes comptables internationales associées à des normes françaises spécifiques, suppose des compétences de plus en plus pointues et rend le contrôle particulièrement délicat. Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable (créé en 2011 pour la Banque de France), en partenariat avec Afges et le Cnam a pour objectif de certifier la compétence des agents dans ces domaines, de faciliter la compréhension de la comptabilité bancaire et savoir contrôler les états financiers d'un établissement de crédit.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 27 jours pendant 8 mois.

1.1. Un certificat mis en place par deux partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, trois partenaires se sont regroupés.

- ▶ **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers), son rôle est notamment :
 - De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille

- de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

▶ **AFGES**, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

1.2. Qui peut présenter cet examen ?

- ▶ 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- ▶ Bac +3.
- ▶ Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

2. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

3. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 27 jours y compris l'examen : 10 685 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.

- ▶ Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

4. Examen et obtention du certificat

- ▶ Contrôle continu dans cinq modules.
- ▶ Examen :
 - QCU.
 - Questions ouvertes.
 - Questions fermées.
- ▶ Oral.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Pages	Nbre jours	Dates
127CECBC1	Environnement comptable et contrôle interne	1 599 €	66	2	16 au 17 mars 2017.
128CECBC2	Crédits à la clientèle	2 205 €	67	3	26 au 28 avril 2017.
129CECBC3	Activité de marché : introduction, titres et devises	3 557 €	69	5	15 au 19 mai 2017.
130CECBC4	Activité de marché : dérivés	3 557 €	71	5	12 au 16 juin 2017.
131CECBC5	Autres opérations bancaires	1 987 €	73	2,5	2 au 4 (matin) octobre 2017.
705CECBC6	Fiscalité bancaire	1 217 €	162	1,5	4 (après-midi) au 5 octobre 2017.
132CECBC7	États financiers individuels et consolidés	3 557 €	74	5	9 au 13 octobre 2017.
133CECBC8	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 205 €		2,5	14 au 16 (matin) novembre 2017.
134CECBC9	Examen	500 €		0,5	16 (après-midi) novembre 2017.
135CECBC10	Oral	100 €		30 mn	17 (matin) novembre 2017.

Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

18
jours

1. Objectifs du certificat

Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance a pour but de former les contrôleurs comptables intervenant au sein des groupes d'assurance ou de bancassurance aux spécificités comptables et prudentielles de l'assurance et aux contrôles de 1^{er} et de 2^{ème} niveau.

Cette formation doit permettre aux candidats de s'assurer de la conformité des enregistrements comptables et du reporting financier et prudentiel dans les trois référentiels suivants : normes françaises, IFRS et Solvabilité 2.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 18 jours.

2. Qui peut préparer cet examen ?

- ▶ 3 ans d'expérience en contrôle comptable.
- ▶ Bac +3.
- ▶ Entretien de validation des acquis et de l'expérience, si les deux premières conditions ne sont pas remplies.

3. Validation du certificat

- QCU.
- Questions ouvertes.
- Questions fermées.

4. Thèmes

(Voir tableau ci-contre).

5. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 7 590 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix H.T. catalogue	Pages	Nombre de jours	Dates
150CECCA1	Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance	1 599 €	79	2	14 au 15 septembre 2017.
151CECCA2	Comptabilité d'assurance	1 599 €	80	2	19 au 20 septembre 2017.
152CECCA3	Application des IFRS à l'assurance	1 599 €	81	2	27 au 28 septembre 2017.
153CECCA4	Opérations en devises des sociétés d'assurance	828 €	82	1	11 octobre 2017.
154CECCA5	Bâtir le bilan économique sous Solvabilité 2	1 599 €	83	2	12 au 13 octobre 2017.
155CECCA6	Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2	2 205 €	84	3	4 au 6 octobre 2017.
156CECCA7	Consolidation des sociétés d'assurance	1 599 €	85	2	19 au 20 octobre 2017.
157CECCA8	Fiscalité des opérations d'assurance	828 €	86	1	6 novembre 2017.
158CECCA9	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 205 €		2,5	13 au 15 (matin) décembre 2017.
159CECCA10	Examen	500 €		0,5	15 (après-midi) décembre 2017.

Visio formations



La visio-formation est une technique de formation à distance mettant en présence des personnes situées en des lieux géographiques différents grâce à une interface web. Elle permet de multiplier les modalités d'apprentissage. Elle propose des cours en ligne, des exercices, quiz, etc. Elle offre plusieurs avantages :

- ▶ Une formation interactive, avec de grandes possibilités de personnalisation selon la typologie des collaborateurs, le thème, la culture de l'entreprise, etc.
- ▶ Tournée vers l'opérationnel ou la spécialisation.
- ▶ Des sessions courtes mais denses (1h30 maximum).
- ▶ Des gains de temps car les déplacements sont de fait réduits.
- ▶ Un partage des applications et des contenus d'apprentissage.
- ▶ Un faible coût par session.
- ▶ Un nombre de participants réduit (10 maximum).
- ▶ Une mise en œuvre simple (une planification est néanmoins à prévoir : date et horaire fixe, inscription nécessaire).

La visio-formation répond à un double objectif :

- ▶ Faciliter pour les animateurs l'interactivité et la flexibilité vis-à-vis des apprenants tout en conservant les bénéfices de la formation présentielle.

- ▶ Faire bénéficier les apprenants d'une souplesse dans l'écoute tout en maintenant un contact visuel et suivi afin d'éviter l'isolement des formations à distance.

1. Comment participer à une visio-formation?

S'inscrire sur notre site ou sur notre catalogue à l'aide du bulletin d'inscription.

Une convocation vous est adressée ainsi qu'une invitation sur votre calendrier.

En pratique pour le participant :

- ▶ En amont de la formation :
 - Recevoir et accepter une invitation sur votre calendrier.
- ▶ Le jour de la formation :
 - Se munir d'un casque et d'un micro devant son PC. La webcam n'est pas obligatoire.
 - Exécuter le lien envoyé dans l'invitation et s'identifier.
- ▶ Le participant est alors prêt à suivre la visio-formation.

2. Prix

- ▶ Inter : 99 € HT par session et par apprenant.
- ▶ Intra : 780 € HT par session (10 apprenants maximum).

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Durée	Dates
138CV	IFRS 9	99 €	1h30	20 juin 2017 22 septembre 2017
164CV	Solvabilité II		1h30	23 mars 2017 22 novembre 2017
165CV	IFRS 4 - Contrats d'assurance		1h30	28 mars 2017 16 octobre 2017
166CV	Application des IFRS 9 aux sociétés d'assurance		1h30	22 mars 2017 10 novembre 2017
316CV	Bâle III		1h30	21 avril 2017 17 octobre 2017
708CV	Panorama fiscal du secteur bancaire		1h30	3 mai 2017 6 octobre 2017

Afges en bref



Nos chiffres clés 2015

- Près de 60 animateurs
- 5 057 apprenants
- 1 075 jours de formation
- Cotation Banque de France G3++

Créé en 1986 par des experts de la comptabilité bancaire, l'AFGES est un acteur majeur de la formation bancaire en France, ciblant le monde de la finance et de l'assurance.

Plus de soixante formateurs, experts reconnus et passionnés par la formation professionnelle, assurent des formations chez nos clients, en visio-conférence ou encore dans nos salles de cours équipées des dernières technologies interactives, à deux pas de la Place de l'Étoile à Paris. Les plus grands noms du secteur bancaire en France (BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR...), de nombreux cabinets d'audit ou encore les principales institutions financières publiques nous font confiance pour dispenser des formations d'excellence et participer ainsi au développement de l'expertise de leurs équipes.

Nos atouts

L'AFGES : une expertise reconnue :

- Une connaissance approfondie du terrain.
- Une anticipation permanente de la demande du marché de la formation.
- À la pointe de l'information et de l'actualité comptable et réglementaire.
- Des ouvrages de référence rédigés par nos animateurs et nos associés.

L'AFGES : une réponse réfléchie aux spécificités des métiers de la banque, des instituts financiers et de l'assurance.

- Développement de 3 certifications :
 - 2011 – Le certificat comptable bancaire.
 - 2015 – Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable.
 - 2016 – Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurances.
- Des titres accessibles par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'AFGES : une équipe compétente, soudée et dynamique

- Priorité : la qualité de nos prestations.
- Respect des délais et du process de nos partenaires.
- Objectif : aller au-delà des 95% de clients satisfaits (étude 2014).

L'AFGES : un centre de formation à dimension internationale

- Ouverture d'une filiale à l'étranger : Afges Maroc.
- Coordination et organisation de projets de formation à l'étranger.
- Cours de formation en langue anglaise sur la quasi-totalité des matières.
- Des partenaires dans plusieurs pays du monde : Algérie, Luxembourg et Afrique.

Notre organisation

5 animateurs dont 4 associés se répartissent l'organisation de nos principaux domaines d'intervention :



Comptabilité et risques comptables



Prudentiel (Bâle III, CRR, CRD IV)



Audit, risques et contrôle



Assurances



Fiscalité



Certificats

Nos formations

► Notre offre inter

L'AFGES propose une offre catalogue de plus de 150 formations avec une **garantie de tenue de session à partir de 2 participants**.

Vous êtes intéressé par une formation mais les dates proposées ne vous conviennent pas ? Dès lors que vous réunissez deux participants, l'AFGES est en mesure d'ouvrir une nouvelle session sur simple demande de votre part, à la période de votre choix.

► Notre offre sur-mesure

L'AFGES conçoit des formations sur mesure, adaptées à vos besoins spécifiques.

À l'AFGES, l'identification de vos besoins passe par 5 étapes-clés :

- 1 Diagnostic : situation actuelle, objectifs opérationnels, profil des collaborateurs concernés, vos enjeux, vos contraintes.
- 2 Mise en place de l'ingénierie pédagogique : élaboration d'un déroulé pédagogique extrêmement précis sous la supervision de l'animateur retenu.
- 3 Organisation logistique de la formation : mise des supports à votre charte graphique si besoin, reprographie des supports, location de salle...
- 4 Animation de la formation.
- 5 Évaluation de l'atteinte des objectifs.

Nos animateurs interviennent aussi bien en France qu'à l'étranger, en français ou en anglais.

► Des formats variés

Vous souhaitez renforcer les compétences de l'un de vos collaborateurs ? L'AFGES vous propose des formations en one-to-one :

- Des formations personnalisées très pointues.
- Des formations en one-to-one sur mesure induisant une plus grande souplesse par rapport au programme défini.
- Des animateurs rompus à cet exercice de style.

Vous disposez de très peu de temps ? Depuis 2014, l'AFGES a ouvert des classes virtuelles permettant de répondre aux exigences de réactivité et de praticité.

Vous souhaitez former des salariés d'origine étrangère ? L'AFGES propose des formations conçues spécifiquement en anglais. De plus, la majeure partie de nos formations sont déclinables en anglais.

Nos petits déjeuners

L'AFGES organise, tout au long de l'année des petits déjeuners gratuits sur des thèmes d'actualité (IFRS, Bâle III...). Pour vous tenir informés, inscrivez-vous à notre newsletter sur la page d'accueil de notre site (www.afges.com) ou consultez notre rubrique Actualités.

Nos références

Les plus grands noms du secteur nous font confiance : BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR, LBP, CIC, HSBC, NSMD, Banque Worms... Mais aussi des établissements de crédit, des organismes de financement, des institutions financières publiques parmi lesquelles la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit national, l'Agence française de développement, la Caisse d'amortissement... Plus de 60 banques étrangères de Belgique, Suisse, Luxembourg, Portugal, Grèce, Maroc, Tunisie, Algérie, Haïti, Liban, Rwanda, Burundi, Cameroun... Auxquels il convient d'ajouter :

- Des cabinets d'audit et de Commissariat aux Comptes, de conseil et d'organisation.
- Des sociétés de logiciels informatiques telles que SOPRA et MUREX.

Location de salles

Vous organisez une session de formation intra entreprise et ne disposez pas de salle adéquate ?

L'AFGES met à votre disposition des salles de formation spacieuses et en premier jour :

- Pouvant accueillir de 2 à 15 participants.
- Équipées de vidéoprojecteurs et de tableaux blancs interactifs permettant l'enregistrement et la restitution des prises de notes en fin de formation.
- Une de nos salles (Antoine Sardi) équipée en visio-conférence est idéale pour des formations à distance.

Des boissons chaudes (café et thé) ainsi que des jus de fruit, viennoiseries sont à la disposition de vos participants.



Nos associés



Hugues BEAUGRAND Président

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA). *Comptabilité bancaire, audit et contrôle interne, exigence prudentielle et ALM.*



Moulay A. AMAZIRH

Expert Comptable et Commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'Institut de Préparation aux Affaires, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques.



Gérard MAROT

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Ingénieur, Maîtrise es sciences économiques, Maîtrise de gestion. *Comptabilité bancaire, exigence prudentielle, contrôle interne, systèmes d'information, organisation.*



Pascal BROUTTIER

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées. *Comptabilité bancaire et fiscalité bancaire.*

Le département administratif et commercial



Karim SBAÏ
Directeur général
et Directeur Commercial



Maxence DUHAYON
Commercial Grands Comptes
Nord Europe



Claude MUSAVYI
Commercial Grands
Comptes Afrique

Nos intervenants

Hervé AKOUN

Actuaire, membre diplômé de l'Institut des Actuaire Français (I.A.F.), ENSAE : École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique. Division : Statisticiens Économistes et Administrateurs (S.E.A). *Finance.*

Yvan ALLIOLI

Associé Fondateur du cabinet APS Risk, ancien Manager de PWC Management Consulting. *Risques Opérationnels, Cartographie des risques, Lutte contre le risque de fraude, Contrôle et Audit Interne, Plan de Continuité d'Activité.*

Pascal ANDRÉOLI

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lyon. *Location/crédit bail et IFRS.*

Patrick AUTEAU

Diplômé de l'école des cadres du Groupe des Caisses d'Épargne (label HEC). DESS de gestion des PME. Certification IFRS délivrée par l'ESSEC. Diplôme d'expertise comptable. *Comptabilité bancaire et réglementation bancaire.*

Gaëlle AZRIA

Expert comptable, Directrice associée Conforméo, Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris. *Conformité, gestion des risques bancaires, audit et contrôle interne, dispositif de contrôle permanent, comptabilité bancaire et audit comptable.*

Hicham BADDAG

Expert-comptable. Certifié CIPA de l'AAOIFI (Bahreïn). Certifié CIFE d'Ethica Institute of Islamic Finance (Dubai). *Finance islamique.*

Christian BERTHEUIL

MBA University of Oregon (USA). DESCAF de l'École Supérieure de Commerce Poitiers. *Management, communication et relation client.*

Evelyne BESSEAU

Expert Comptable, Maîtrise Économie Paris II, membre administrateur de l'ADICEEI et enseignant à l'Université (Angers et Rennes) en Comptabilité et audit bancaire. *Comptabilité bancaire.*

Marie Fleur BOUILLON BONTE

Expert comptable et auditeur chez CIFRALEX, membre de l'Ordre des Experts Comptables et de l'ICAEW (Institute of Chartered Accountant

in England and Wales). Licenciée en sciences économiques, MBA de gestion option finance, certificat IFRS (ESSEC). *Comptabilité bancaire. Audit comptable. Commissariat aux Comptes des Établissements de Crédit.*

Andréa BRIGNONE

Doctorat sciences économiques. IAE. Collège Libre des sciences sociales et économiques. *Finance de marché. Gestion des risques. Produits dérivés et structurés. Taux.*

Gary CANTOR

Expert Comptable (Londres), FCA MBA (Finance & Accounting). *Comptabilité anglo-saxonne, IAS et française, comptes consolidés, analyse de gestion, fiscalité britannique, contrôle de finance, privatisation et bourse.*



Hervé MANCERON

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé ESCP, DEA de gestion. *Comptabilité bancaire, réglementation bancaire et consolidation.*



Marie-Paule DEGEILH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables et membre de la commission BANQUE de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Docteur d'État en Droit. *Comptabilité bancaire.*



Philippe DARRÉ

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées. *Comptabilité bancaire, analyse financière et audit comptable.*



Béatrice BON MICHEL

Diplômée d'AUDENCIA et d'Études Comptables et Fiscales, Doctorat en sciences de gestion, membre de l'IFACI, de PRMIA et de Kortys Wg Gr. *Contrôle périodique (audit interne) et contrôle permanent, Risque opérationnel dont risque de non-conformité et risque LCB/FT.*



Marion RIGAUT-CONTINI

Assistante formation
Inscriptions Inter



Sabrina FOSSION

Assistante formation
Inscriptions Intra



Nadège GUILBERT

Office Manager

Xavier CASAL

DES de droit public (Paris II), maîtrise de droit, chargé d'enseignement en master II de droit des affaires et en master II de droit fiscal à l'université Paris Panthéon Sorbonne. *Fiscalité bancaire.*

Georges CHAPPELLE

École Centrale Paris Certification Lean Six Sigma Green Belt. EM LYON Programme ESC - Filière Compta-Finance. *Risques, Conformité.*

Catherine CLEMENT CHABAS

Certificat IFRS Essec-PwC. Diplôme Expertise Comptable. Institut Commercial de Nancy. Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières Nancy II. *Comptabilité bancaire.*

Marie COLLIN

Formation ENM (École de Magistrature) pour être juge de proximité. 7^e promotion ESSEC Management (cours spécialisés en Marketing). Préparation d'un doctorat Sciences Politiques. DEA de Sciences

Politiques à Paris X. Maîtrise de Droit, option Droit Public à Paris X. *Conformité.*

Carole DAMBRUN LABONDE

Master II Droit des sociétés spécialité droit du patrimoine professionnel - Master II Droit notarial spécialité Ingénierie du patrimoine. *Droit du patrimoine privé et professionnel.*

Gérard DENIS

Ingénieur, Diplôme Études Comptables et Fiscales, Certificat d'Aptitude et d'Administration des Entreprises (IAE Paris), DESS Contrôle de Gestion et Audit (IAE Paris) et DESS Systèmes d'Information (IAE Paris). *Contrôle de gestion, Mathématiques financières.*

Olivier DE VULPIAN

Licencié es sciences économiques de la faculté de Paris X, ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Certifié par l'AIBD (association of international bond dealers). *Analyse financière, financement des entreprises, opération de haut de bilan.*

Gilles DREYFUSS

Certification AMF Cycle d'Expertise Professionnelle Certifié - Expert métiers conformité du CFPB (en cours de formation). Institut Technique de Banque. Maîtrise AES option Banque (IAE Lyon III). Diplôme Universitaire de Droit et pratiques bancaires (IAE Lyon III). *Gestion d'actifs, Services financiers.*

Maxence DUHAYON

M2 Commerce - EM Strasbourg Maîtrise Sciences de Gestion - IAE Lille. *Risk Management, Audit, Contrôle interne, Qualité, LSF - SOX - CRBF 97-02 - Normes QSE (ISO 31 000 ; 9001 ; 26 000).*

Meryem EL IDRISSE

DSCG, cursus expert-comptable. ESCP-Europe - Master in Management Grande École. *IAS/IFRS.*

François FAURE

Certified ISO 31000 Risk Management Professional C31000™. Approved ISO 31000 Risk Management Lead Trainer CT31000™. CARM Institute ARM54 ESTI / ENA - Mastère

spécialisé en gestion des risques sur les territoires. UTC - Institut de Management de l'Information (DESM) Paris V - DESS Ergonomie Cognitive Paris XI Orsay - MST d'Ergonomie. *Risques des SI, Sécurité du SI, Plan de Continuité d'Activité, Gestion de Crise.*

Thierry FORMANTIN

Diplômé en Comptabilité et Gestion. *Comptabilité bancaire, Règlementation et ratios, systèmes d'information.*

Hubert FROUIN

Ingénieur, Maîtrise es sciences économiques et Institut des Études Économiques, Sociales et Techniques de l'Organisation (IESTO). *Organisation bancaire, Systèmes de paiement et Instruments de paiement, SEPA.*

Bernard GLOPPE

Diplômé d'études commerciale. Enseignant à l'université sur des thèmes d'organisation et d'économie d'entreprise, de culture générale et de communication *Gestion du temps, organisation, Management, chrono-pilotage et conduite des activités. Analyse clinique des*

Nos intervenants

activités face aux nouvelles technologies de l'information. Mutations du travail et conduite du changement.

José GUIBERT

HEC Executive MBA à Paris, Actuaire du Centre d'Études Actuarielles à Paris, Dese et cycle C Finance d'entreprise et marchés, Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, Ingénieur, Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier. *Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance.*

Véronique HAURANT

Maîtrise Sciences de Gestion (MSG) à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, DESS de Contrôle de Gestion et Audit à l'IAE de Paris. *Comptabilité bancaire.*

Henri JACOB

Docteur en mathématiques, mention théorie des graphes, à l'université de Paris VI, D.E.A. d'économie monétaire à l'université Paris-Dauphine, licence d'Histoire à l'Université Paris I, Économiste de marché. *Exigence prudentielle et gestion des risques.*

Patricia JACOB

Expert Comptable, Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris. *Fiscalité bancaire.*

Michel KARLIN

Docteur ès sciences économiques. Ancien professeur des universités. Ancien conseiller technique à l'Autorité des marchés financiers. Expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris. *Instruments financiers, services d'investissement et leur réglementation. Autorité des marchés financiers. Tenue de compte-conservation des instruments financiers et sa réglementation. Infrastructures de post-marché.*

Anne LANDIER-JUGLAR

DESS en Sciences Économiques, analyste financier (SFAF) et actuaire (Institut des Actuaire). Membre de la commission consultative post-marché de l'AMF. Membre et animateur de l'observatoire Conformité de l'AFTI. *Instruments financiers, services d'investissement et leur réglementation. Autorité des marchés financiers. Tenue de compte-conservation des instruments financiers et sa réglementation. Infrastructures de post-marché.*

Edith LAQUENAIRE

Expert comptable. Maîtrise de gestion, DAUPHINE. DUT gestion des entreprises et des administrations, IUT de PARIS. *Comptabilité bancaire et analyse financière.*

Jean-Marie LAY

Expert Comptable, Diplômé de l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales). Activité de conseil Global Finance Expertise (GFE). *Comptabilité bancaire et exigence prudentielle.*

Alain LE CORRE

Ingénieur ECAM (Rennes), Directeur Associé du cabinet APS Risk. *Risques des SI, Sécurité du SI, Plan de Continuité d'Activité, Gestion de Crise.*

Gaël LEGER

MBA École nationale d'Assurance, Management de l'Entreprise d'Assurance, École de Commerce Clermont Ferrand, Option Finance et Contrôle de gestion. *Comptabilité des Assurances en normes françaises et IFRS, Solvency II, audit comptable et contrôle interne de l'assurance.*

Chloé MARAIS

DESS Actuariat de l'EURIA (EURO Institut d'Actuariat), Maîtrise d'ingénierie Mathématiques option Assurance. *Avantages au personnel, IAS19.*

Philippe MARTINET

Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de Paris, Diplômé de NEOMA Reims Management School, Administrateur de l'ADICECEI, Consultant en systèmes d'information bancaire et évaluation des produits financiers. *Crédit-bail, OPCVM et Asset Management.*

Arnaud MAZOYER

Université Evry Val D'Essonne, Evry. IUT GEII. *Gestion des risques. Audit et contrôle interne.*

Christine MERCURI

Gestion et Administration des Entreprises, cycle G.A.E, ESC Reims. DESS RH Consultation et Formation dans les organisations (Paris Dauphine). Coach: LKB School of Coaching. Certifiée Success Insights. Synergologue. *Management / Management de projet. Relation client / Techniques de vente/ Négociation. Prise de parole en public/ Conduite de réunion. Formation de formateurs. Coaching individuel et collectif.*

Sandrine MOREAU

Master 1 de gestion des entreprises. Master 2 en gestion de patrimoine. *Gestion de patrimoine, Défisicalisation.*

Michèle PESCHET

Diplôme d'Études Supérieures en économie, Diplôme d'Études Comptables Supérieures, MBA HEC. *Gestion des risques et ALM.*

Véronique PROSPER

DESS en droit des affaires et fiscalité, ancien auditeur et avocat en droit des affaires. *Fiscalité bancaire.*

Elisabeth RAISSON

EDHEC, Lille, spécialisation Finance d'Entreprise. *Conformité.*

Luc RETAIL

École Nationale Supérieure de la Police Nationale - Formation de commissaire de police sur deux ans. École Supérieure des Inspecteurs de Police - Formation d'inspecteur de Police et Officier de Police Judiciaire. DEA droit des contrats et droit économique. *Lutte contre le blanchiment.*

BRUNO RISSER

Master II IHFI – finance. ITB – ingénierie financière *Gestion des risques. Audit et contrôle interne.*

Alain ROBERT

E.P.P.A. (École de Commerce - Paris). Formé aux techniques de formation de formateur, de communication et de valorisation du potentiel. Ancien Superviseur en charge de l'audit bancaire à l'Inspection générale d'un établissement de crédit. *Méthodologie d'audit et d'évaluation du contrôle interne. Communication auditeurs/ audités. Rédaction du rapport d'audit.*

Laurence ROUSSEAU

Diplômée « Certified Fraud Examiner ». DECF. ESSEC. *Investigation, Contrôle financier, Conformité.*

Stéphane SALLÉ

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Ingénieurs Électriciens de Grenoble, Doctorat de l'Institut National Polytechnique de Grenoble en Automatique et Traitement du Signal, Certification d'Aptitude. *Contrôle de Gestion. Gestion Actif-Passif. Risques de marché.*

Helen SPRAGGET

Université d'Aston (GB), BSc (Hons) Gestion (1987). Diplômé Expertise Comptable, ICAEW (1991). Certificat Auditeur interne (CIA-2009). *Audit et contrôle interne, Gestion des risques.*

Geoffroy SURBLED

Analyste financier SFAF. Néoma Business School (ex ESC Rouen). MBA New York University - Stern. *Analyse financière. Ingénierie financière. Evaluation des sociétés. Fusions-acquisitions et capital investissement / LBO.*

DRISS TISSOUDAL

Bachelor en gestion des affaires – Université du Québec en Outaouais. Membre des comptables en management. *IFRS.*

Sonia VERRECCHIA

DESS en Gestion des Entreprises (CAAE-IAE) – Maîtrise en Droit *Audit et contrôle interne. Relations interpersonnelles et Communication.*

Frédéric VISNOVSKY

Cadre dirigeant à la Banque de France, spécialiste des réglementations prudentielles et du contrôle bancaire. Il participe à son élaboration au sein du Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

Sarah WIGGETT

University of Birmingham (GB), Bachelor of Commerce (Hons degree). (1991) Associate Member Of The Association of Corporate Treasurers. ACT (1994) SFA Securities & Derivatives Representative (1998). *Corporate Treasury risk management. Foreign exchange and interest rate derivatives.*

Hervé ZANY

ESCAE Amiens. Certified Fraud Examiner (ACFE USA). *Investigation financière.*

Nos partenariats



APS Risk sur MONACO

Dans le cadre de notre partenariat, APS Risk, cabinet de conseil monégasque et l'Afges, organisent de nombreuses formations en Principauté de Monaco. Cette initiative APS/AFGES, vise à promouvoir les actions de formation auprès des établissements de la Principauté, tout en réduisant les coûts de logistique/déplacement et en se focalisant, lorsque le thème s'y prête, sur les problématiques du métier de la Banque de Gestion Privée.



OCBF

L'Office de Coordination Bancaire et Financière est une association professionnelle indépendante et ancrée dans la place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance pour des rencontres de Directions Générales. Depuis plus de seize ans, nous entretenons des relations privilégiées avec OCBF Services et Formation qui négocie pour ses adhérents des partenariats avec des prestataires et des formateurs, dont nous faisons partie, spécialisés dans le monde bancaire.



Global Finance Algeria

G.F.A est une société de conseil et de formation spécialisée dans les métiers de la banque. Grace à des méthodes didactiques adaptées et à un important réseau de consultants formateurs propres ou affiliés à ses partenaires, ses clients bénéficient d'une formation ou de conseils de qualité leur permettant d'améliorer sans cesse leurs compétences dans le domaine notamment de la gestion des risques, Comptabilité bancaire, IFRS, la réglementation bancaire, Corporate finance, Trade finance, la finance islamique...).



PERFORMIUM Finance

Spécialisés en Risk Management & Relation Clients dans le domaine Banque Assurance, nos consultants experts vous accompagnent sur des missions de Conseil - Formation - Recrutement. Dans le cadre de notre partenariat avec l'AFGES, nous organisons des formations dans le Nord & l'Est de la France, et au Benelux.

Nos valeurs fondatrices : écoute, respect des engagements, réussite collective, résultats.

Nos références : SG, Cofidis, BPCE, Crédit Immobilier de France, Banque Accord, CA...

AFGES Maroc



En date du 23 février 2016, nous avons créé AFGES Maroc.

Filiale de facturation, cette entité vise un double objectif :

- Nous rapprocher de nos clients Marocains,
- Leur permettre de faire prendre en charge leurs formations par l'OFPPPT, tout en continuant à proposer des formations de qualité et en restant compétitifs.

Formations homologuées par le Comité scientifique

La formation continue fait partie des obligations majeures du commissaire aux comptes, au même titre que le respect de la déontologie et le contrôle qualité de ses missions. En activité, le professionnel continue de se former à raison de 120 heures sur trois ans. La formation continue obligatoire lui permet de maintenir, tout au long de sa carrière, le degré de compétence et de qualité élevé qu'exigent ses missions.

Un attrait pour lui et un bénéfice pour les entités qu'il contrôle et l'univers économique dans lequel il intervient. Rares sont les professions libérales qui investissent ainsi, pour créer une homogénéité du comportement des professionnels et pour élargir et adapter leur offre de services au marché. Le comité scientifique a examiné les demandes que nous lui avons adressées, vous trouverez ci-dessous les formations homologuées avec leurs références auprès du CNCC.

Thème	Titre	Ref. CNCC	Date de fin de validité
Comptabilité bancaire	Activité de marché : dérivés	15F0288	30/11/2017
	Activités de marché, introduction, titres et devises	15F0287	30/11/2017
	Audit comptable des établissements de crédit	15F0135	31/12/2017
	Autres opérations bancaires	15F0203	30/09/2017
	Commissariat aux comptes des établissements de crédit	15F0146	31/12/2017
	Comptabilité bancaire : cycle long	15F0138	31/12/2017
	Comptabilité bancaire : opérations classiques	15F0139	31/12/2017
	Comptabilité des opérations de marché	15F0140	31/12/2017
	Comptabilité des opérations en devises	15F0141	31/12/2017
	Comptabilité des produits dérivés	15F0142	31/12/2017
	Comptabilité des produits et des opérations structurés	15F0143	31/12/2017
	Comptabilité des titres et autres non dérivés	15F0144	31/12/2017
	Consolidation des comptes : l'essentiel	14F0044	31/12/2017
	Consolidation des comptes : approfondissement	14F0045	31/12/2017
	Contrôle comptable bancaire	15C0411	31/12/2017
	Crédits à la clientèle	15F0289	31/12/2017
	Dépréciations et provisions	15F0145	31/12/2017
	Environnement comptable et contrôle interne	15F0205	30/09/2017
	États financiers individuels et consolidés	15F0204	15/09/2017
	IFRS 9	15E0030	30/11/2017
IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement	15F0147	31/12/2017	
IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables	DEMANDE EN COURS*		
Opérations de crédit-bail et de location	15F0148	31/12/2017	

* Une demande a été déposée auprès du Comité Scientifique.

Formations homologuées par le Comité scientifique

Thème	Titre	Ref. CNCC	Date de fin de validité	
Comptabilité des assurances	Application des IFRS aux sociétés d'assurance	14F0043	31/12/2017	
	Audit d'une société d'assurance	14F0229	31/12/2016 PROROGATION EN COURS*	
	Bâtir le bilan économique sous Solvency II	14F0228	31/12/2016 PROROGATION EN COURS*	
	Comptabilité d'assurances	14F0225	31/12/2016 PROROGATION EN COURS*	
	Fiscalité des opérations d'assurance	15C0185	31/08/2017	
	Produire les états de reporting du Pilier 3 de Solvency	15F0179	31/08/2016 PROROGATION EN COURS*	
	Solvency II : l'essentiel	DEMANDE EN COURS*		
Contexte bancaire et réglementaire	Réglementation bancaire et financière : l'essentiel	15F0150	31/12/2017	
Exigence prudentielle et reporting financier	Bâle III (CRR, CRD4) : approfondissement	14F0047	31/12/2017	
	Bâle III (CRR, CRD4) : l'essentiel	14F0046	31/12/2017	
	Contrôle et révision des états prudentiels	14F0049	31/12/2017	
	États COREP	15C0187	31/12/2017	
	États COREP : Risque de crédit	15F0151	31/12/2017	
	États FINREP	15C0188	31/12/2017	
	Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques	16C0056	31/03/2018	
	Ratios de liquidité Bâle III : LCR, NSFR, ALMM	15C0189	31/12/2017	
	Ratios prudentiels et règles de gestion	15F0152	31/12/2017	
	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	15F0154	31/12/2017	
	Reportings (SURFI/Protide/BDP)	15F0153	31/12/2017	
	Audit et contrôle, risques	Audit des activités de marché	15F0136	31/12/2017
		Audit du risque de crédit	15F0137	31/12/2017
Conduire une mission et réussir ses entretiens d'audit		DEMANDE EN COURS*		
Finance d'entreprise et de banque	Analyse financière des établissements de crédit	15F0155	31/12/2017	
Fiscalité	Gestion de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la Taxe sur les salaires)	DEMANDE EN COURS*		
	Maîtrise de la TVA et des DE dans les activités immobilières	DEMANDE EN COURS*		
Gestion d'actifs et services financiers	Contrôleur dépositaire OPCVM	15F0157	31/12/2017	
	UCITS/OPCVM1 : Gestion et comptabilité	15F0158	31/12/2017	
	UCITS/OPCVM2 : Audit et évaluation	15F0159	31/12/2017	

* Une demande a été déposée auprès du Comité Scientifique.

Cette liste est susceptible d'évoluer. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site à l'adresse suivante :

www.afges.com

À paraître



SAVOIR CONJUGUER CONTRÔLE PERMANENT ET EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Béatrice BON MICHEL

Dans un contexte où la gestion des risques s'invite au sein de tous les processus et où les exigences de conformité imprègnent les dispositifs de contrôle, il est essentiel d'aborder les contrôles permanents sous l'angle de l'efficacité opérationnelle. Les coûts des contrôles doivent s'apprécier par rapport aux risques significatifs et toute la démarche, du plan de contrôle à la communication doit servir le pilotage des objectifs opérationnels.

Si ces principes paraissent évidents en théorie, dans la réalité de l'organisation, la superposition, depuis plusieurs années, d'exigences réglementaires a réduit l'efficacité de certains contrôles au détriment de l'efficacité opérationnelle. Il s'agit ainsi de repenser ces dispositifs pour leur redonner flexibilité et adéquation au service de la stratégie et des métiers et servir ainsi une gouvernance par les risques.

À paraître



LE DISPOSITIF DE LIQUIDITÉ « BÂLE III »

Gérard MAROT

Outre l'augmentation de la qualité et du niveau des fonds propres, et l'introduction d'un ratio de levier, l'amélioration de la gestion de la liquidité constitue un pan important de la réforme dite « Bâle III ».

Afin de pallier le risque de liquidité, effectivement constaté lors de la dernière crise financière de 2007, le dispositif de liquidité « Bâle III » défini par les autorités comprend deux ratios complétés par des indicateurs ou outils de suivi qui sont et seront mis en place de façon progressive d'ici 2018 :

- Un ratio court terme : LCR (Liquidity Coverage Ratio),

- Un ratio long terme : NSFR (Net Stable Funding Ratio),
- Et des outils de suivi de liquidité (Monitoring Tools).

Cet ouvrage qui tient compte des derniers textes européens, a pour objectif de détailler et d'explicitier les modalités de calcul et les règles applicables à chaque ratio et à chaque composante du dispositif. Se voulant pratique, il sera illustré d'exercices et d'exemples adaptés, et présentera les différents reportings élaborés par l'EBA et devant être transmis périodiquement par les établissements de crédit.

Édition 2012



LE PLAN COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

60 pages • 15 €

Antoine SARDI

Un petit manuel clair et pratique sur le plan comptable des établissements de crédit. La liste des comptes, sous forme de tableaux, avec des explications et

les commentaires essentiels sur chacun d'eux. Un manuel de référence à avoir en permanence sous la main.

Édition 2012



PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE

1450 pages • 110 €

Antoine SARDI

La sixième réédition de l'ouvrage de référence de la comptabilité bancaire depuis 1981 est parue au quatrième trimestre 2012. Une édition entièrement mise à jour avec les dernières nouveautés comptables internationales et françaises dont IFRS 9, les nouvelles normes de consolidation et Bâle III.

Un ouvrage de près de 1600 pages qui couvre l'ensemble des domaines comptables et de la surveillance prudentielle.

La nouvelle édition continue d'adopter la démarche qui a fait son succès. Chacune des activités bancaires est systématiquement traitée selon trois aspects :

- les aspects économiques et techniques pour comprendre la finalité de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation, mais aussi des risques et de la rentabilité ;
- l'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel IFRS et le référentiel français ;
- de nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables selon le double référentiel pour rendre claires et didactiques des opérations parfois complexes.

À ce titre, l'ambition de cet ouvrage est de continuer à fournir un outil pratique pour aider les professionnels à gérer le présent et à préparer le changement.

AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE BANCAIRES

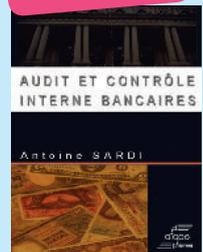
1100 pages • 145 €

Antoine SARDI

Aux risques traditionnels de l'activité bancaire, se sont ajoutés depuis quelques années de nouveaux risques liés aux mutations du système bancaire et à l'émergence des nouveaux marchés. La maîtrise de ces risques, par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne global et rigoureux, devient un objectif essentiel, mis en exergue

par l'ensemble de la profession, et notamment par les autorités de tutelle (par le règlement CRBF 97-02). Cet ouvrage, entièrement refondu en 2002, a l'ambition de contribuer modestement à l'édification de ce dispositif. Il se veut résolument pratique pour mettre à la disposition des acteurs du contrôle.

Édition 2002



GESTION COMPTABLE ET VALORISATION DES OPCVM

278 pages • 80 €

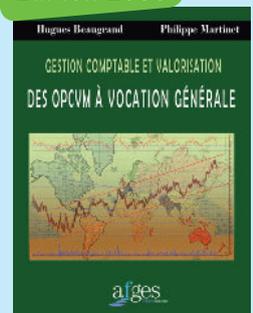
Philippe MARTINET et Hugues BEAUGRAND

Plus de 1500 milliards d'euros sont gérés en France sous forme d'OPCVM, soit cinq fois plus qu'il y a 10 ans : épargne, compléments de retraite, financement des entreprises, incitations fiscales, actionnariat salarié ou éthique, expliquent l'ampleur du phénomène. Face à de tels encours, une mise à niveau de la réglementation a été entreprise ces dernières années avec la publication de mises à jour du plan de comptes et la refonte de chapitres entiers du Règlement Général de l'AMF ; afin d'améliorer les procédures de surveillance des OPCVM, les fonctions de contrôle RCSI/RCCI, H3C/CNCC, base GECO/statistiques AMF..., se sont développées. Parallèlement, la Commission Européenne veille à la mise en œuvre des Directives UCITS III et MIF, qui

entrent en fonction et les modes de gestion des fonds « coordonnés » commercialisés à l'échelle de l'Union, ainsi qu'une refonte de la relation-client et des infrastructures des marchés.

Cet ouvrage positionne dans ce contexte les acteurs de cette industrie et présente de façon détaillée les schémas de comptabilisation applicables aux OPCVM, pour certains dérogeant à la fois aux principes français et aux normes IAS/IFRS. Le lecteur y trouvera aussi une explication économique des produits utilisés et les principes de valorisation. L'aspect pratique est développé grâce à de nombreux exemples. Les professionnels comptables et les auditeurs pourront ainsi avoir à leur disposition un outil de synthèse de l'actualité comptable des OPCVM.

Édition 2008



CONTRÔLE INTERNE BANCAIRE

296 pages • 45 €

Béatrice BON MICHEL et Georges CHAPPOTTEAU

Depuis quelques années, la Conformité (Compliance) s'est progressivement imposée dans la réglementation des établissements financiers. Les scandales et crises financières récents soulignent les risques liés à la complexité et à l'internationalisation des opérations tandis que la nécessaire prise en compte du couple risque/rendement augmente d'autant cette complexité. Exigence formelle ou exigence réelle ? La vocation de cet ouvrage est de situer la Conformité et ses récentes évolutions dans le contexte réglementaire international tout en les intégrant dans une réflexion plus pratique de mise en œuvre stratégique et opérationnelle. Car si la Conformité apparaît comme un des objectifs assignés au Contrôle Interne, elle doit permettre d'en optimiser le dispo-

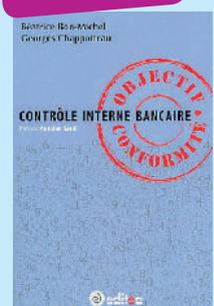
sitif dans un secteur où la confiance est essentielle mais ne repose pas nécessairement sur les seuls mécanismes formels.

Ce livre apporte ainsi des réponses précises pour faire le lien entre Conformité et Contrôle Interne :

- Pourquoi réglementer la Conformité ?
- En quoi la Conformité est-elle un élément majeur du dispositif de Contrôle Interne ?
- Comment organiser efficacement la Conformité ?

À la fois ouvrage de référence et guide pratique, ce livre est étayé d'exemples et de témoignages de responsables opérationnels. Il s'adresse à la fois aux praticiens de la banque et de la finance (manager, contrôleurs, opérationnels) ainsi qu'aux enseignants et étudiants souhaitant approfondir leur expertise sur ce sujet.

Édition 2008



Édition 2007



GUIDE OPÉRATIONNEL DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT DANS LA BANQUE

183 pages • 70 €

Odilon AUDOUIN

De nombreux ouvrages abordent la lutte anti-blanchiment mais peu s'adressent directement aux collaborateurs des établissements financiers et plus particulièrement aux Compliance Officers et/ou Responsables de la lutte anti-blanchiment. Cet ouvrage est un guide opérationnel pour sécuriser le dispositif global de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme d'une Banque. Lutter efficacement contre le blanchiment repose en effet sur tout un

arsenal qui va de l'implication de la Direction générale, à la qualité de la formation des collaborateurs en passant par le suivi des transactions, le KYC et les revues de l'Audit interne. De plus s'immuniser contre le risque d'image et de réputation nécessite bien souvent d'aller bien au-delà des Lois et des règlements. Ce livre est très complet et présente les meilleures pratiques en la matière. Il intègre également les dernières évolutions réglementaires et la mise en application de la III^{ème} directive.

Légende



Certificat



One to One



Présentiel



Français/Anglais



Visio formations

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Philippe DARRÉ
Marie-Paule DEGEILH
Gaëlle AZRIA
Véronique HAURANT

Date
20 mars 2017
1^{er} juin 2017
18 septembre 2017
20 novembre 2017

100
Initiation à la comptabilité

Comptabilité
bancaire

Initiation à la comptabilité

Objectif général

- Situer le rôle de la comptabilité dans son contexte économique.
- Identifier les enjeux des différentes méthodes d'évaluation.
- Traduire les opérations courantes en comptabilité.
- Pratiquer la comptabilité des opérations courantes.
- Esquisser la construction d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Introduire la comptabilité dans un environnement bancaire.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (comptabilité bancaire, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité, ou qui n'ont pas pratiqué, et qui souhaitent acquérir les bases minimales pour mieux comprendre leur environnement comptable et dialoguer avec les comptables.
- Personnes qui souhaitent suivre des formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucun prérequis n'est exigé.



PROGRAMME

1 Pourquoi la comptabilité ?

Les états financiers.
Pour quel usage ?
Quels sont les éléments du bilan et du compte de résultat ?
Présentation simplifiée.
Quelques conventions de classement.
Les éléments : actifs, passifs, capitaux propres, charges et produits.
Distinction entre un actif et une charge.

2 Problématique centrale : quelle méthode d'évaluation ?

Cours historique versus juste valeur.
Amortissements et dépréciations.
Application des deux méthodes pour un même patrimoine.

3 Mécanique comptable

Le couple débit/crédit.
La partie double.
Leur application au bilan et au compte de résultat.
Les flux de trésorerie et les engagements ; application.
Quelques astuces pour construire un schéma comptable.

4 Comptabilité réciproque ou « miroir »

Actif chez l'un, dette chez l'autre !
Les relations du compte « banque » entre client et banquier.

Pourquoi un crédit chez le banquier et un débit chez le client.
Illustration du jeu de miroir.
La réconciliation entre les deux comptes.

5 Principe de séparation des exercices

Pourquoi le découpage d'une entreprise en périodes comptables ?
Flux de trésorerie et comptabilité d'engagements.
Les deux approches « Accrual basis » versus « Cash basis »
et la technique qui en découle, le « cut-off ».

6 Plan de comptes (ou plan comptable)

Pourquoi un plan de comptes ?
Passage d'intitulés littéraires à des intitulés codifiés.
Plan comptable général et plan de comptes des établissements de crédit.

7 Vers la comptabilité bancaire

Les activités bancaires fondamentales.
Leur traduction dans un bilan et un compte de résultat simplifiés d'une banque.
Les fondamentaux qu'il ne faut perdre de vue pour passer à la comptabilité bancaire.

Homologation CNCC

15F1039

(fin de validité : 31/12/2017)

Cycle certifiant

Comptabilité bancaire : opérations classiques

Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Identifier les comptes du PCEC utilisés par ces opérations.
- Traduire ces opérations sous forme de schémas comptables.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Illustrer les principales opérations par les états financiers d'établissements bancaires.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (titres, dérivés, devises...).

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
Les normes comptables (IFRS et françaises).
Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :

- Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
- Le traitement comptable.

Les crédits à la clientèle :

- Les aspects économiques des crédits clientèle :
 - Crédits commerciaux.
 - Crédits de trésorerie.
 - Crédits immobiliers.
 - Crédits consortiaux.
 - Locations financières.
 - Autres.

– Le traitement comptable des crédits :

- Les règles générales.
- La notion de taux d'intérêt effectif (TIE).

Les créances douteuses et les dépréciations :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.
- Évaluation collective des pertes en IAS 39.

Les dépôts de la clientèle :

- Aspects techniques et économiques.
- Comptabilisation.
- La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
- Les comptes du PCEC.
- Les caractéristiques de certains dépôts : comptes sur livret, d'épargne à régime spécial, comptes à terme, bons de caisse.
- Les comptes à vue.

L'activité titres (présentation succincte) :

- Les portefeuilles titres en normes françaises.
- Les portefeuilles titres en normes IFRS.
- Opérations titres pour le compte de la clientèle.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement :

- Les moyens de paiement.
- Les systèmes de paiement.
- Les commissions sur moyens de paiement.

Les immobilisations (présentation succincte).

Les provisions pour risques, fonds propres et divers.

Récapitulation du hors bilan.

La formation du résultat.

Les états financiers.

Lire et comprendre le bilan et le compte de résultat des banques

Objectif général

- Découvrir l'ensemble des états financiers que doivent produire les banques.
- Comprendre la présentation des comptes sociaux bancaires.
- Se familiariser avec les contenus spécifiques du bilan et du compte de résultat.
- Savoir utiliser le Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC).
- Se repérer dans l'organisation comptable des banques.
- Décrypter le processus d'arrêté des comptes.
- Acquérir les bases de la comptabilité générale.
- Acquérir les bases pour comptabiliser des opérations simples, monter un bilan, un compte de résultat et un tableau de l'annexe.
- Se préparer à suivre des formations spécifiques (comptabilité bancaire : opérations classiques, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité bancaire et qui ont besoin d'acquérir les bases minimales pour lire et comprendre les comptes des banques et ou dialoguer avec les collaborateurs des directions financières des banques.
- Personnes qui souhaitent suivre d'autres formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Document de référence d'un établissement bancaire.
- Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC).
- Alternance de théorie, d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, mises en situation, puzzles, tests, questions/réponses
- Cas fil rouge d'une journée pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucun prérequis n'est exigé.

PROGRAMME

1 Les banques, des sociétés commerciales pas comme les autres

La banque : ses métiers, son rôle et ses obligations.

2 Les différents états financiers que doivent produire les banques

Les comptes publiables : sociaux et consolidés.
Les reportings réglementaires : SURFI et FINREP.
La liasse fiscale.

3 Les documents constitutifs des états financiers, généralités

Le bilan.
Le hors bilan.
Le compte de résultat
L'annexe.

4 Les comptes sociaux publiables des banques : présentation

La présentation du bilan.
La présentation du hors bilan.
La présentation du compte de résultat.
La présentation de l'annexe.
Les liens entre ces différents documents.
Zoom sur les différences de présentation avec les comptes sociaux des sociétés commerciales non bancaires.

5 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du bilan et du hors bilan

Zoom sur les éléments spécifiques du bilan bancaire :
– Les titres.
– Les provisions en moins de l'actif et au passif.
– Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du bilan.

6 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du compte de résultat

Zoom sur les éléments spécifiques du compte de résultat bancaire :
– Les commissions.
– Le PNB.
– Le coût du risque.
– Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du compte de résultat.

7 Les méthodes d'évaluation des opérations

Le coût historique.
La valeur de marché.
Le coût amorti.
Incidences sur le bilan et le comptes de résultat.

8 Le Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC) et les attributs (dimensions, critères)

Présentation du PCEC.
Les différences entre le PCEC et le Plan de Comptes Général (PCG).
Les attributs : définition et pour quoi faire ?

PROGRAMME

9 L'organisation comptable des banques

Rôles et responsabilités des back-offices, des middle-offices, des directions comptables et de la direction financière en dehors et lors des arrêts de comptes.

10 Le processus d'arrêt des comptes dans les banques

L'organisation des arrêts.

Les tâches à réaliser par toutes les sociétés bancaires et non bancaires.

Les tâches d'arrêt spécifiques aux banques.

11 Les bases de la comptabilité générale

Les 10 grands principes de la comptabilité française.

Les écritures comptables courantes et d'inventaire.

Les documents comptables : journal, grand livre, balance, états de synthèse.

La piste d'audit.

12 Comptabiliser les opérations et procéder aux écritures d'inventaire

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants comptabilisent les opérations proposées

dans le cas et procèdent aux éventuelles écritures d'inventaire à passer pour pouvoir arrêter les comptes.

Correction avec le formateur.

13 Monter la balance comptable de clôture à partir des écritures

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent la balance de clôture qui permettra de construire le bilan, le compte de résultat et un tableau de l'annexe.

Correction avec le formateur.

13¹ Construire le bilan et le compte de résultat

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent le bilan et le compte de résultat à partir de la balance comptable de clôture.

Correction avec le formateur.

13² Construire un tableau de l'annexe

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants confectionnent un tableau de l'annexe à partir de la balance comptable et des hypothèses des cas écritures.

Correction avec le formateur.

Durée
5 jours

Prix
repas inclus
3088 € HT

Animateurs
Hervé MANCERON
Marie-Paule DEGEILH
Philippe DARRÉ
Jean-Marie LAY
Hugues BEAUGRAND
Gérard MAROT
Véronique HAURANT

Date
29 mai au 2 juin 2017
4 au 8 décembre 2017

103
Comptabilité bancaire :
cycle long

Comptabilité
bancaire

Comptabilité bancaire : cycle long

Homologation CNCC

15F0138

(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Souligner les aspects techniques et économiques des opérations.
- Traduire les opérations en comptabilité sous référentiels IFRS et français.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Identifier et évaluer les impacts d'IFRS 9 pour les anticiper.

Participants

- Responsables et agents comptables et back-offices, informaticiens, auditeurs et inspecteurs.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance en comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».



PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
Les normes comptables (IFRS et françaises).
Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :

- Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
- Le traitement comptable.

Les aspects économiques des crédits clientèle :

- Crédits commerciaux.
- Crédits de trésorerie.
- Crédits immobiliers.
- Crédits consortiaux.
- Locations financières.
- Autres.

Le traitement comptable des crédits :

- Les règles générales.
- La notion de Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Les créances douteuses et les dépréciations :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.
- Les dépréciations collectives.

Les dépôts de la clientèle :

- Les différents types de collecte.
- Le traitement comptable.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement.

Présentation synthétique :

- Des immobilisations, des provisions pour risques, fonds propres et divers.

- Du hors bilan.
- Des états financiers.

3 Les titres et autres non dérivés

La comptabilisation des titres en normes françaises :

- Les titres de transaction.
 - Les titres de placement.
 - Les titres d'investissement.
 - Les titres de participation et parts dans les entreprises liées.
- Les instruments en juste valeur par résultat :

- Le portefeuille de trading.
 - L'option juste valeur.
- Les actifs disponibles à la vente :

- Les règles générales.
- Le cas de la dépréciation.

Les instruments détenus jusqu'à échéance :

- Les règles générales.
- La règle du tainting.

Les opérations de pension :

- Aspects économiques.
- Aspects juridiques.
- Aspects comptables.
- Les prêts et emprunts de titres.

Les nouvelles règles définies par IFRS 9.

Les différentes catégories d'actifs financiers :

- Les concepts de « business model » et de test SPPI.
- Portefeuille au coût amorti.
- Portefeuille en juste valeur par OCI recyclable.
- Portefeuille en juste valeur par résultat.
- Portefeuille en juste valeur par OCI non recyclable.

Les passifs financiers :

- Les portefeuilles.
- Le cas du risque de crédit propre.

Les nouvelles règles de dépréciation :

- Les trois portefeuilles.
- Les notions de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

PROGRAMME

4 Les opérations en devises

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie.

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21 et 39, ANC 2014-07 (Ex. CRBF 89-01 et 90-01).

La mécanique de la comptabilisation des opérations en devises :

- La comptabilité multi-devises.
- Les comptes de position de change.
- La réévaluation.

Opérations de change au comptant :

- Aspects techniques et économiques.
- Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
- Évaluation et comptabilisation.

Opérations de change à terme :

- Aspects techniques et économiques.
- Cours du terme ; report et déport.
- Cotation des contrats de change à terme.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Couverture en IAS 39 et normes françaises.

Prêts et emprunts en devises :

- Caractéristiques techniques et économiques.
- Comptabilisation et évaluation ultérieures.
- Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : D'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 5 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

5 Dérivés

Les swaps de taux d'intérêt :

- Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
- Esquisse de leur comptabilisation.

Valorisation d'un swap :

- Les étapes de la valorisation d'un swap.
- Approche simplifiée.

Dérivés en normes françaises :

- Les textes applicables.
- Les quatre catégories :
 - Microspéculation.
 - Microcouverture.
 - Macrocouverture.
 - Gestion globale d'un portefeuille de transactions.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux :

- Définition et champ d'application d'un dérivé.
- Principes généraux de comptabilisation en trading.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :

- Principes généraux de la comptabilité de couverture.
- Couverture de la juste valeur.
- Couverture des flux de trésorerie.
- Le « carve out ».
- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IAS 39.

Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9 :

- Les changements de la comptabilité de couverture.
- Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.
- Les impacts prévisibles.

- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en fonction du projet IFRS 9.

Application à d'autres dérivés :

- Caps, floors, collars.
- Futures.
- FRA.
- Autres.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Hervé MANCERON
Catherine CLEMENT CHABAS

Date
30 au 31 mars 2017
15 au 16 juin 2017
28 au 29 septembre 2017
30 novembre au 1^{er} décembre 2017

Consolidation
des comptes : l'essentiel

Consolidation des comptes : l'essentiel

Homologation CNCC
14F0044
(fin de validité : 31/12/2017)

Cycle certifiant

Objectif général

- Maîtriser le processus d'ensemble de la consolidation.
- Distinguer les différents types de contrôle.
- Appliquer les différentes méthodes de consolidation associées.
- Maîtriser les principales écritures propres à la consolidation.
- Présenter les états de synthèse consolidés.

Participants

- Collaborateurs ayant récemment rejoint ou s'appropriant à rejoindre un service de consolidation.
- Analystes financiers voulant comprendre les techniques de consolidation utilisées dans les comptes qu'ils analysent.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître l'essentiel des principes comptables bancaires français et IFRS.



ONE
ONE



PROGRAMME

1 Le cadre légal

Normes françaises et normes internationales IFRS.

2 Les différents types de contrôle

Définition du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, 11 et IAS 28).
Traitement des entités structurées (IFRS 10).
Informations à fournir sur les intérêts dans les autres entités (IFRS 12).

3 Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt

Définition, mode de calcul et utilité du % d'intérêt et du % de contrôle.

4 Le périmètre de consolidation

Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires.

5 Les méthodes de consolidation

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés en fonction de la méthode applicable : intégration globale ou mise en équivalence.

6 Les retraitements préalables

Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.
Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.

7 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.
Méthode du cours de clôture.
Méthode du cours historique.

8 Notions sur les impôts différés

Présentation de la norme IAS 12.
Impôt exigible vs impôt différé.
Les sources d'impôt différé.
Informations à fournir.

9 Élimination des opérations réciproques et des résultats internes

Élimination des opérations internes sans impact sur le résultat.

10 Élimination des titres consolidés : IFRS 3

La méthode de l'acquisition.
Déterminer le montant des titres à éliminer, les valeurs d'entrée des actifs, des passifs, des minoritaires, du goodwill.

11 Les états de synthèse consolidés

Bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables

Objectif général

- Identifier les changements récents et les projets en cours.
- En évaluer les impacts.
- Se préparer ainsi aux changements en les anticipant.

Participants

- Tout public intéressé par l'évolution des normes comptables IFRS pour les banques et des projets en cours.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des IFRS.

PROGRAMME

Avertissement : le programme peut varier en fonction de l'actualité

1 Introduction

Processus d'adoption d'une norme par l'IASB.
Processus d'adoption d'une norme par l'Union européenne.

2 IFRS 9 : classement et évaluation des instruments financiers

Les faiblesses d'IAS 39.
Les nouvelles catégories définies par IFRS 9 à l'actif :
– Le portefeuille au coût amorti (test sur le business model, test sur les caractéristiques de l'instrument financier).
– Le portefeuille en juste valeur par résultat.
– Le portefeuille en juste valeur par OCI recyclable
– L'option pour la juste valeur par OCI non recyclable.
Synthèse du passage des anciennes catégories vers les nouvelles.
Le passif et la comptabilisation du risque de crédit propre.

3 IFRS 9 : dépréciation des actifs financiers

Les faiblesses du système actuel.
Le modèle de pertes attendues vs le modèle des pertes avérées.
Les notions de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.
Les trois portefeuilles d'évaluation du risque de crédit.

Le cas particulier de la dépréciation du portefeuille en juste valeur par OCI recyclable.

4 IFRS 9 : comptabilité de couverture

Désignation des instruments de couverture.
Définition des éléments couverts :
Les nouvelles conditions pour qualifier les opérations de couverture :
– Lien économique.
– Quasi absence du risque de crédit.
– Ratio de couverture.
Les trois comptabilités de couverture :
– Fair value hedge.
– Cash-flow hedge.
– Net investment hedge.
Cas particuliers :
– La valeur temps des options.
– Le report de port.
Couverture d'un groupe d'éléments.
Discussion paper sur la macro-couverture.

5 Les autres points d'actualité

Point sur l'actualité comptable en fonction des nouveaux textes et projets.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Marie-Paule DEGEILH
Gérard MAROT
Hugues BEAUGRAND
Jean-Marie LAY
Véronique HAURANT
Hervé MANCERON

Date
20 mars 2017
14 septembre 2017
7 novembre 2017

106
IFRS dans les établissements
de crédit : l'essentiel

Comptabilité
bancaire

IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel

Objectif général

- Comprendre l'essentiel des normes comptables internationales (IFRS) dans l'environnement bancaire.
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes locales.
- Appréhender la mise en place d'IFRS 9.

Participants

- Toute personne souhaitant avoir une vue d'ensemble sur les IFRS, en comprenant l'essentiel sans avoir besoin d'entrer dans le détail.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances générales de la banque et de la finance.



PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation de l'IASB.

La mise en place des IFRS dans l'Union européenne.

2 Instruments financiers non dérivés (IAS 39)

Les instruments en juste valeur par résultat :

- Le portefeuille de trading.
- L'option juste valeur.
- La comptabilisation du risque de crédit propre.

Les instruments détenus jusqu'à échéance.

Les instruments disponibles à la vente.

Prêts-créances et autres dettes.

Les dépréciations individuelles.

Les dépréciations collectives.

Le cas particulier des dépréciations sur AFS.

3 Instruments financiers : dérivés (IAS 39)

La comptabilisation des dérivés en trading.

Les conditions pour qualifier un dérivé de couverture :

- Les tests d'efficacité.
- La documentation.

La comptabilité de couverture :

- La couverture en juste valeur.
- La couverture en flux de trésorerie.

4 Les caractéristiques d'IFRS 9

Les nouveaux portefeuilles de l'actif :

- Coût amorti.
 - Les portefeuilles en juste valeur (P/L, OCI recyclable et non recyclable).
- Les nouvelles règles de prise en compte du risque de crédit :
- Les trois portefeuilles.
 - La notion de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

5 Comptes consolidés

Comptes des groupes de sociétés : IFRS 10/11/12 et IAS 28.

Les trois modes de contrôle et les méthodes de consolidation associées.

6 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37 :

- Les conditions de comptabilisation des provisions.
- Cas spécifiques.

Avantages au personnel, IAS 19 :

- Le coût des services rendus et le coût financier.
- Les écarts actuariels.

7 Autres normes

Les autres normes seront vues en fonction des demandes des participants.

Homologation CNCC

15F0147

(fin de validité : 31/12/2017)

IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement

Objectif général

- Utiliser les IFRS dans un environnement bancaire.
- Souligner les normes plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit.
- Traduire ces normes en schémas comptables dans les situations les plus courantes.
- Identifier les divergences par rapport aux normes locales.
- Évaluer leur impact sur la situation financière et la performance.
- Identifier les changements en cours pour mieux les anticiper.
- Illustrer la pratique des IFRS par les états financiers d'établissements bancaires.

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes, personnels des back et middle-offices, etc.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de comptabilité générale et de la banque.

PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation des IFRS.

Processus d'adoption d'une norme.

Convergence internationale.

Caractéristiques des IFRS.

Panorama des normes publiées et cadre conceptuel.

2 Instruments financiers

Champ d'application et définitions :

– Présentation des normes concernées.

– Définition d'un instrument financier.

– Les méthodes comptables utilisées :

- Le coût amorti.
- La juste valeur (IFRS 13).
- La dépréciation.
- Le coût.

– Présentation d'IAS 39.

Instruments financiers non dérivés :

– Instruments financiers à la juste valeur par résultat :

- Le portefeuille de trading.
- L'option juste valeur (en particulier dérivés incorporés).
- Le cas du risque de crédit propre.

– Les instruments disponibles à la vente :

- La comptabilisation par OCI.
- Le cas des dépréciations.

– Les instruments détenus jusqu'à échéance :

- Le traitement comptable.
- La « tainting rule ».

– Prêts et créances.

– Autres dettes.

Les dépréciations :

- Dépréciations sur base individuelle.
- Dépréciations sur base collective.

3 Instruments financiers : dérivés

Les règles comptables générales :

- Le portefeuille de trading.
- Le concept de clean price et de dirty price.
- La CVA et DVA.

Comptabilité de couverture :

– Principes généraux de couverture :

- La problématique.
- Les tests d'efficacité.
- La documentation.

– Couverture en juste valeur :

- Explication économique.
- Traitement comptable.

– Couverture en flux de trésorerie :

- Explication économique.
- Traitement comptable.
- La notion de dérivé hypothétique.

– Couverture d'un investissement net à l'étranger :

- Explication économique.
- Traitement comptable.

– La macro couverture :

- Explication du risque global de taux.
- Traitement comptable du « carve out ».

4 La réforme comptable IFRS 9

Les principes de la réforme :

- Les raisons de la réforme.
- Les trois phases.

La classification et l'évaluation des instruments financiers :

- Le portefeuille au coût amorti.
- Les portefeuilles en juste valeur (par résultat, par OCI recyclable et non recyclable).
- Le traitement du passif.

PROGRAMME

Les règles de dépréciation :

- Vers un modèle de pertes attendues.
- Les trois portefeuilles de dépréciation.
- Les notions de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

La comptabilité de couverture :

- Les nouvelles règles d'éligibilité.
- Les traitements comptables.

5 Comptes consolidés

Les différentes méthodes de consolidation.
Le test de dépréciation du goodwill.

6 Immobilisations et dépréciations

Immobilisations corporelles, IAS 16.

Immeubles de placement, IAS 40.

Immobilisations incorporelles, IAS 38.

Contrats de location, IAS 17 et projet en cours de modifications.

7 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.

Avantages au personnel, IAS 19 révisée.

8 Autres normes

En fonction des questions des participants :

- Impôts sur le résultat, IAS 12.
- Tableau des flux de trésorerie, IAS 7.
- Présentation des états financiers.
- Autres.

IFRS: the essential

General objective

- Using IFRS in a banking environment.
- Highlighting the standards that are particularly relevant for credit institutions.
- Translating those standards into accounting schemes in the most common situations.
- Assessing their impact on financial position and performance.

Participants

- Accounting managers, accountants, IT specialists, organisers, project teams and internal and external auditors, back and middle-office staff, etc.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

Familiarity with general accounting practices and the banking sector.

PROGRAMME

1 Scope of application and features of IFRS

Aims of the IASB.

The choices made by the European Union.

The French issue.

Situation in Europe and the rest of the world.

Overview of published standards.

2 Financial instruments: definition and accounting principles

Defining financial instruments.

The various methods:

- Amortised cost.
- Fair value.
- Impairment.
- Summarized overview of IAS 39.

3 Non-derivative financial instruments

Instruments at fair value through profit and loss:

- The trading portfolio.
- The fair value option.

The AFS portfolio:

- Content.
- Accounting schemes.
- Specific issue of impairment.

The HTM portfolio:

- Content.

– Accounting schemes.

– Specific issue of the tainting rule.

The loans and receivables portfolio.

Other debts.

4 Derivative financial instruments

Trading classification.

Conditions for classifying a derivative as a hedging item.

The issue.

The three main conditions.

Fair value hedge:

- Definition.
- Accounting schemes.

5 Other issues with financial instruments

Impairment:

- On an individual basis.
- On a collective basis.

6 IFRS 9

The reasons of the reform.

The three phases of IFRS 9 :

- Classification and measurement of the financial instruments.
- Impairment.
- Hedge accounting.

Duration
2 days

Price
lunch included
1 599 € HT

Trainer
Hugues BEAUGRAND

Date
20 au 21 avril 2017
9 au 10 octobre 2017

109
Banking
accounting

Comptabilité
bancaire

Banking accounting

General objective

- Defining the main accounting rules in a bank environment.
- Understanding the basic banking activities.
- Translating these activities into accounting entries.
- Being able to understand the main features of the financial statements.
- Preparing to follow more complex trainings.

Participants

- Beginners in banking accounting.
- IT and administrative staff, internal and external auditors, management control department.
- Generally, people who wants to have a general overview of the banking accounting without entering into the most complex details.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

General knowledge about accounting and banking.



PROGRAMME

1 Banking accounting environment

Basic rules of banking accounting.
Individual and consolidated financial statements:
– Targets of the different financial statements.
– Content of the banking accounts.
Different used accounting methods:
– The amortized cost method.
– The fair value method.
– The impairment method.
Local and IFRS standards.

2 Lending transactions

Short-term loans.
Equipment loans.
Housing loans.

3 Non-performing loans

Two main issues:
– Identification of non-performing loans.
– Evaluation of the impairment (individual and collective).

4 Customer accounts

Current accounts.
Special savings accounts.
Time deposit accounts.

5 Other transactions and accounts

Means of payment.
Notion of suspense accounts.
Provisions.
Tangible and intangible assets.

6 Security portfolios

Held-for-trading.
Available-for-sale.
Held-to-maturity.

7 Introduction to derivatives

Economic approach of a swap.
Notion of value of a swap.
Derivatives classified as held-for-trading.

8 IFRS 9

The reasons of the reform.
The three phasis of IFRS 9 :
– Classification and measurement of the financial instruments.
– Impairment.
– Hedge accounting.

Homologation CNCC

14F0045

(fin de validité : 31/12/2017)

Consolidation des comptes : approfondissement

Objectif général

- Maîtriser les problèmes soulevés par la conversion des comptes des sociétés étrangères, les impôts différés et les variations de pourcentage de participation.
- Établir le tableau de variation des capitaux propres.

Participants

- Responsables comptables et leurs collaborateurs en charge des opérations de consolidation.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Celles correspondant à la formation « Consolidation des comptes : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Rappel de l'essentiel

Les obligations imposées par les différents textes : état de l'art et évolutions.

Pourcentage d'intérêt/pourcentage de contrôle.

Périmètre de consolidation.

Méthodes de consolidation (IFRS 10, 11 et IAS 28).

Retraitements d'homogénéité.

Ajustement et élimination des comptes réciproques.

Élimination des opérations internes.

2 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.

Méthode du cours de clôture.

3 Mise en œuvre des impôts différés (IAS 12)

Les principes : approche bilantielle, conception étendue, report variable.

Définitions : impôt exigible/impôt différé ; valeur comptable/fiscale des actifs et des passifs.

Les sources d'impôt différé.

Évaluation et comptabilisation.

Présentation au bilan et informations à fournir en annexe.

4 Première entrée d'une entreprise dans le périmètre IFRS 3

Coût d'acquisition des titres.

Juste valeur des actifs et passifs acquis.

Option pour le traitement des minoritaires.

Traitement du goodwill.

Coût d'acquisition des titres.

Juste valeur des actifs et passifs acquis.

Option pour le traitement des minoritaires.

Traitement du goodwill.

5 Les variations de pourcentage d'intérêt : IFRS 10, IFRS 11, IAS 28

Augmentation du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Augmentation du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode

6 Le tableau de variation des capitaux propres (TVCP)

Les composantes du tableau.

Principes d'élaboration.

Opérations de crédit-bail et de location

Homologation CNCC
15F0148
(fin de validité : 31/12/17)

Objectif général

- Maîtriser les mécanismes des comptabilités financières et sociales spécifiques aux sociétés de crédit-bail et de location financière.
- Appliquer des exemples en normes françaises et IFRS.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes notions de comptabilité bancaire.



PROGRAMME

1 Les marchés de la location financière

Les différents contrats de location et les chiffres clés.

2 Contrats de location – Règles françaises

Textes de référence.

Applications en « comptabilité sociale » :

- Schémas comptables détaillés.
- Événements antérieurs à la mise en loyer.
- La mise en loyer.
- Événements postérieurs à la mise en loyer.

Déclassement en douteux.

Résiliation.

ITNL - Immobilisations Temporairement Non Louées.

Récupération du matériel - vente - solde de dossier.

Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).

Applications en « comptabilité financière » :

- Principes de la comptabilité financière.
- Exemple du suivi parallèle entre « social » et « financier ».

3 Les reportings réglementaires

Place des contrats de location dans le déclaratif réglementaire.

États SURFI.

Reporting COFINREP.

Impacts sur les ratios prudentiels.

4 Contrats de location, règles internationales IAS 17/IFRS 16 et autres

Les variétés de contrats de location :

- Locations de véhicules.
- Formes particulières de location.
- Lease back.

– Types de montages avec des opérations de crédit-bail.

Aspects fiscaux des contrats de location :

- Déductibilité des loyers.
- Option possible pour la comptabilité financière.
- Opérations de location et CET.
- Opérations de location et TVA.
- Traitement des franchises de loyers, premier loyer majoré.
- Sociétés transparentes portant des opérations de crédit-bail.
- Classification des locations sous IAS 17.
- Comptabilisation des locations sous IAS 17 :
 - Des locations opérationnelles.
 - Des locations financement.
- Opérations de location et TVA.
- Traitement des franchises.
- Changements introduits par IFRS 16 :
 - Chez le locataire.
 - Chez le bailleur.

– Illustrations des nouvelles règles d'IFRS 16.

– Modalités d'application des règles d'IFRS 16 (y compris effets FTA).

5 Enjeux et évolutions

IFRS et systèmes d'informations.

Norme IFRS 16, publiée, en cours d'adoption par l'U.E.

Méthodes de provisionnement des contrats de locations.

Comptabilité des opérations de hors bilan

Objectif général

- Découvrir le contenu du hors bilan (classe 9).
- Connaître les règles et principes de comptabilisation.
- Approfondir et illustrer l'enregistrement comptable des principales opérations de hors bilan.
- Faire le lien avec l'approche IFRS au bilan (valorisation des engagements et des éventuelles provisions sur engagements).

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Personnel des back-offices, des services audit, inspection et contrôle.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité de base.

PROGRAMME

1 Présentation générale du hors bilan

Les différentes sous-classes du hors bilan : définitions et contenu.
Les comptes rattachés à chaque sous-classe.
Les attributs d'identification du hors bilan.
Les principaux états périodiques relatifs au hors bilan.

2 Principes généraux de comptabilisation des opérations de hors bilan

Mécanisme comptable.
Exemple de comptabilisation.
Les difficultés spécifiques à la comptabilisation et au contrôle du hors bilan.

3 Comptabilisation des opérations de hors bilan

Les engagements de financement.
Les engagements de garantie.

Les engagements sur titres.
Les opérations en devises.
Les instruments financiers à terme.

4 La prise en compte du hors bilan dans les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.

5 Les informations à fournir dans les comptes annuels

Liste des informations à fournir.

6 Le hors bilan et les IFRS

Relation entre le hors bilan et les IFRS (valorisation).

Dépréciations et provisions

Homologation CNCC
15F0145
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Présenter le cadre réglementaire applicable aux dépréciations et aux provisions.
- Approfondir et illustrer les différents traitements liés à ces provisions :
 - Évaluation.
 - Comptabilisation en normes françaises et normes IFRS.
 - Fiscalité.
- Connaître les informations financières à communiquer et les impacts sur les principaux ratios.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contentieux, exploitation et back-office.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

PROGRAMME

1 Introduction

Évolution et situation des dépréciations et des provisions dans les établissements de crédit.
Les différentes catégories de dépréciations et de provisions.

2 Cadre réglementaire, comptable et fiscal

Les textes comptables français en vigueur :

- Comptabilisation initiale.
- Identification et traitement du risque de crédit.

Les normes IAS/IFRS applicables et en projet (IFRS 9).
Les règles fiscales.
Rappel des obligations liées aux dépréciations et aux provisions dans le cadre du contrôle interne.

3 Les dépréciations (normes françaises et IAS 39)

Principales définitions : créances douteuses, impayées, restructurées, etc.
Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des dépréciations.
Le traitement de chaque type de dépréciation sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables.

- Traitement des créances douteuses et des créances douteuses compromises.
- Traitement des créances restructurées et des créances restructurées douteuses.
- Dépréciation des titres.
- Dépréciation des actifs en devises.
- Dépréciation des immobilisations (et notamment le risque immobilier).

4 Le traitement en IFRS 9

Les trois portefeuilles prévus.
La notion de perte attendue à 12 mois et à maturité.

Les traitements comptables de la prise en compte du risque de crédit.
Le cas particulier du risque de crédit des actifs en juste valeur par OCI recyclable.
La position du Comité de Bâle et les liens avec Bâle III.

5 Les provisions (de passif)

Principales définitions : risques pays, FRBG, provisions pour risques et charges, provisions réglementées.
Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des provisions.
Le traitement de chaque type de provision sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables.

- Provisions pour risques et charges :
 - Provisions pour engagements de retraites.
 - Provisions pour risques pays.
 - Provisions pour engagements par signature.
 - Les engagements sur les contrats d'épargne logement.
 - Les risques opérationnels.
- FRBG.
- Provisions réglementées.
- Provisions pour impôts différés.

6 Informations à communiquer

Dans les comptes sociaux et les comptes consolidés.
Dans les états réglementaires (situation et tableaux annexes).
Analyse du contenu de documents de référence d'établissements de crédit.

7 Impacts sur les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.



Comptabilité des titres et autres non-dérivés

Objectif général

- Définir les différentes natures de titres et les concepts.
- Situer l'activité titres dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité titres.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back-offices, de l'inspection et du contrôle de gestion dans les établissements de crédit.
- Responsables administratifs ayant la charge du portefeuille titres.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

PROGRAMME

1 Introduction aux titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « French ».
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC).
Les différentes méthodes de comptabilisation :
– Coût amorti.
– Juste valeur.
– Dépréciation.

2 La comptabilisation des titres en normes françaises

Les titres de transaction.
Les titres de placement.
Les titres d'investissement.
Les parts dans les entreprises liées.
Les titres de participation et autres titres détenus à long terme.

3 La comptabilisation des titres en normes IFRS

Les instruments en juste valeur par résultat :
– Le portefeuille de trading.
– L'option juste valeur.
– Le cas du risque de crédit propre.
Les instruments détenus en juste valeur :
– Traitement comptable général.
– Le cas de la règle du tainting.
Les instruments disponibles à la vente :
– Traitement comptable général.

– Le cas de la dépréciation.
Prêts et créances.
Les dépréciations.
Passifs financiers et émissions de titres.
Prise ferme de titres à l'émission.

4 Remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Les nouveaux portefeuilles d'IFRS 9 :
– Les actifs au coût amorti.
– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
– Les actifs en juste valeur.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
Les nouvelles règles de dépréciation :
– Les trois portefeuilles.
La notion de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

5 Cession et transfert de titres et autres non-dérivés

Les opérations de pensions (Repo).
Les opérations de prêts et emprunts de titres.
Les opérations de titrisation.
Les critères de comptabilisation et de décomptabilisation.

6 Informations relatives aux instruments financiers, filtres prudentiels et divers

Présentation (IAS 32) et informations IFRS 7.
Les filtres prudentiels sous Bâle III.
Comptabilité espèces et systèmes de règlement livraison.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1599 €HT

Animateurs
Hervé MANCERON
Hugues BEAUGRAND
Jean-Marie LAY
Véronique HAURANT
Évelyne BESSEAU

Date
15 au 16 juin 2017
14 au 15 décembre 2017

115
Comptabilité des opérations
en devises

Comptabilité
bancaire

Comptabilité des opérations en devises

Homologation CNCC
15F0141
(fin de validité : 31/12/2017)

Cycle certifiant

Objectif général

- Expliquer le mécanisme des opérations en devises et son impact sur le risque et le résultat de change.
- Traduire l'activité devises en comptabilité IFRS et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité en devises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et back et middle-offices, de l'audit, du contrôle de gestion, de l'informatique, de l'étranger et de l'international.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes bases de comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».



PROGRAMME

1 Position de change et position de trésorerie

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie selon l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Les objectifs de l'activité devises.
Principes de contrôle interne et de gestion du risque de change.

2 Mécanisme comptable des opérations de change

Mécanisme de transfert des devises.
Mécanisme des comptes, techniques de position de change et contrevalet de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.

3 Évaluation et comptabilisation

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21, IAS 39 et IFRS 9, règlement ANC 2014-07 (ex. CRBF 89-01).
Usage de comptes techniques de position de change et contrevalet de position de change.
Distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires en IAS 21 et éléments immobilisés et autres éléments en normes françaises.
Principes de comptabilisation et d'évaluation.

4 Opérations de change au comptant

Aspects techniques et économiques des opérations de change au comptant.
Marché des changes, cotation au certain et à l'incertain.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Opérations de couverture.

5 Opérations de change à terme

Aspects techniques et économiques des opérations de change à terme.
Cours du terme ; report et déport.
Cotation des contrats de change à terme.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Couverture en IAS 39 et normes françaises.

6 Prêts et emprunts en devises

Caractéristiques techniques et économiques.
Comptabilisation et évaluation ultérieures.
Dépréciations des créances douteuses en devises.

7 Titres en devises

Exceptions au principe général en IFRS.
Exceptions au principe général en normes françaises.

8 Swaps de devises

Swap de trésorerie ou swap de change.
Swap financier de devises.
Comptabilisation et évaluation.

9 Intérêts implicites

Définition des intérêts implicites :
– Expression du report-déport dans les deux devises.
– Impact dans la position de change de la valeur actuelle de l'engagement.
– Conséquence sur les schémas comptables du change à terme.
Couverture des intérêts non courus en devises.

10 Options de change

Caractéristiques techniques et économiques.
Paramètres et principe de valorisation.
Quelques options de change exotiques (barrières, asiatiques...)
Comptabilisation initiale.
Évaluation et comptabilisation ultérieures.
Contexte.
Particularités des opérations clientèle.
Comptabilisation des opérations clientèle.

Comptabilité des produits dérivés

Objectif général

- Expliquer le mécanisme économique et technique des produits dérivés et leur usage.
- Traduire l'activité en IFRS et en normes françaises selon les stratégies trading ou couverture.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des produits dérivés.
- Anticiper la mise en place d'IFRS 9.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back et middle-offices, de l'inspection, du contrôle de gestion, de l'informatique, du back-office et de l'étranger.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes bases de comptabilité et notions sur les produits dérivés.

PROGRAMME

1 Introduction : instruments et marchés de produits dérivés

Différentes natures d'instruments financiers.
Différents types de marchés de produits dérivés.
Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
Usage des contrats.

2 Les swaps de taux d'intérêt

Environnement économique des swaps de taux.
Principes de valorisation.
Détermination de la juste valeur selon IFRS 13.
Les trois niveaux hiérarchiques.

3 Comptabilisation des dérivés en IFRS

Principes généraux :
– Principes généraux de comptabilisation.
– Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, intérêts courus.
Comptabilité de couverture :
– Principes généraux de la comptabilité de couverture.
– Couverture de juste valeur.
– Couverture de flux de trésorerie.
– Tests d'efficacité : méthode du swap hypothétique.
– Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture.
Macro couverture.
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (bifurcation).

4 Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Les changements proposés pour la comptabilité de couverture.
Les nouvelles conditions de la mise en place de la comptabilité de couverture.

Les cas particuliers :

- La valeur temps des options.
- Le report-déport.
- L'option juste valeur et le risque de crédit.

5 Comptabilisation des dérivés en normes françaises

Les quatre catégories :
– Microspéculation.
– Microcouverture.
– Macrocouverture.
– Gestion globale d'un portefeuille de transaction.
Le traitement des soultes.

6 Application aux autres contrats

Présentation économique des options.
Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
Les grecs des options.
Le traitement comptable des options.
Les autres dérivés.
Cap, floor, collar.
Options sur swaps de taux (swaption).
Les futures de taux.
Les FRA.
Autres dérivés.

7 Présentation des dérivés et des informations à fournir dans les états financiers

Problème de la compensation (netting) (IAS 32).

Durée
3 jours

Prix
repas inclus
2205 € HT

Animateurs
Hervé MANCERON
Hugues BEAUGRAND
Jean-Marie LAY
Evelyne BESSEAU
Véronique HAURANT

Date
6 au 8 juin 2017
16 au 18 octobre 2017

117
Comptabilité des
opérations de marché : l'essentiel

Comptabilité
bancaire

Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel

Homologation CNCC
15F0140
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Définir les différentes natures d'instruments financiers et les concepts.
- Situer l'activité de marché dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS et en normes françaises.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.

Participants

- Personnel des services comptables, back-offices, d'audit et d'organisation.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».



PROGRAMME

1 Les titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « French ».
Définition d'un instrument financier.
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC) et du poids des titres dans le bilan consolidé des banques françaises.
Les méthodes comptables utilisées :
– Le coût amorti.
– La juste valeur.
– La dépréciation.
Les titres en normes françaises :
– Les titres de transaction.
– Les titres de placement.
– Les titres d'investissement.
Les titres en normes IFRS :
– Les actifs ou passifs en juste valeur par résultat :

- Trading.
- Option juste valeur.

– Les actifs disponibles à la vente (AFS).
– Les actifs détenus jusqu'à échéance (HTM).
Reclassements ultérieurs.
Les opérations de pension livrée.
Les prêts et emprunts de titres.
Les nouveaux portefeuilles d'IFRS 9 :
– Les actifs au coût amorti.
– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
– Les actifs en juste valeur.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
Les nouvelles règles de dépréciation :
– Les trois portefeuilles
– La notion de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

2 Les opérations en devises

Présentation des notions essentielles de position de change et position de trésorerie par l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Présentation des comptes techniques de position de change et de contrevaaleur de position de change.

Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.
Opérations de change au comptant :
– Aspects techniques et économiques.
– Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
– Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Opérations de change à terme :
– Aspects techniques et économiques.
– Cours du terme ; report et déport.
– Cotation des contrats de change à terme.
– Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
– Couverture en IFRS et normes françaises.
Prêts et emprunts en devises et titres en devises :
– Aspects techniques et économiques.
– Comptabilisation et évaluation ultérieures.
– Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : d'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 3 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

3 Dérivés

Introduction :
– Les différentes natures d'instruments financiers et les différents types de marchés de produits dérivés.
– Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
– Usage des contrats.
– Poids des dérivés dans le bilan (et le hors bilan) dans les banques.
Les swaps de taux d'intérêt :
– Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
Valorisation d'un swap :
– Les étapes de la valorisation selon méthode obligatoire et du coût de remplacement.
Les conventions-cadre de compensation (master agreement).
Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux hors couverture :
– Définition et champ d'application d'un dérivé.

PROGRAMME

- Principes généraux de comptabilisation.
 - Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, coupon courus.
- Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :
- Principes généraux de la comptabilité de couverture.
 - Couverture de la juste valeur.
 - Couverture des flux de trésorerie.
 - Tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs.
 - Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IAS 39.
- Autres couvertures et dérivés incorporés :
- Macro couverture.
 - Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
 - Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (bifurcation).
- Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9 (phase 3) :
- Les changements pour la comptabilité de couverture.
 - Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.
 - Les impacts prévisibles.
 - Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en fonction d'IFRS 9.

- Comptabilisation des dérivés en normes françaises :
- Les textes applicables.
 - Les quatre catégories : microspéculation (cat a), microcouverture (cat b), macrocouverture (cat c), gestion globale d'un portefeuille de transaction (cat d).
- Application aux autres contrats : les options :
- Options : mécanisme et valorisation.
 - Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
 - Aperçu sur les options exotiques.
- Application aux autres contrats : les autres contrats :
- Cap, floor, collar.
 - Options sur swaps de taux (swaption).
 - Contrats sur actions et sur indices boursiers sur marchés réglementés.
 - Options sur matières premières (commodities).
 - Contrats sur marchés organisés de taux (contrat notionnel et Euribor).
 - Options de change.
 - Dérivés de crédit.
 - Swap financier de devises.
 - Equity swaps, FRA.

Comptabilité des produits et des opérations structurés

Homologation CNCC
15F0143
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Acquérir des éléments de méthodologie pour appréhender l'économie des produits et opérations structurés, leur décomposition en opérations élémentaires et leur prise en compte efficace dans les systèmes d'information et de contrôle de la banque.
- Maîtriser les principes fondamentaux de classification, de comptabilisation et de valorisation des produits structurés en comptabilité en partant de leur économie et des opérations sous-jacentes.
- Identifier les différents types de risques à maîtriser dans le cadre du traitement et du contrôle des produits et opérations structurés.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, de la gestion des titres, de l'inspection, du contrôle de gestion, du contrôle interne, de l'informatique, du middle-office, du back-office et des opérations avec l'étranger.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes bases de comptabilité et notions sur l'économie des produits structurés.



PROGRAMME

1 Présentation des produits et opérations structurés

Présentation économique des produits et opérations structurés.
Éléments de méthodologie d'analyse de l'économie des produits et opérations structurés (identification des opérations sous-jacentes, etc.).
Typologie de produits et opérations structurés.
Les acteurs et les volumes dans les établissements de crédit.

2 Présentation des produits sous-jacents

Les supports.
Les options.
Les éléments de valorisation des options.
Les « grecs » des options.
Les différentes options.
Les autres produits sous-jacents.

3 Les différentes stratégies proposées aux clients

Les objectifs de gestion des clients.
Les produits sans garantie de capital.
Les produits garantissant le capital.

4 Le traitement comptable

En normes internationales et en lien avec l'économie des produits structurés :

- L'analyse de l'économie des opérations et la problématique de l'homogénéisation de l'évaluation des opérations élémentaires du portefeuille ou de la stratégie.
 - Les différentes méthodes comptables (juste valeur, coût amorti et dépréciation).
 - Les différents portefeuilles comptables.
 - Instruments en juste valeur par résultat (HFT et FVO).
 - Classification AFS, HTM et L&R.
 - Les autres dettes.
 - La problématique des dérivés incorporés.
 - Le projet de norme IFRS 9 qui va remplacer la norme IAS 39 au 1^{er} janvier 2018.
- En normes françaises :
- Analyse critique pratique d'une stratégie et de son traitement comptable par les services de la banque.

5 Le contrôle des risques

Les risques de marché.
Calcul du risque sur les positions de la banque.
Le risque comptable.
Les autres risques (liés à la couverture, à l'organisation, au déboucement, etc.).

Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie

Objectif général

- Le tableau de flux de trésorerie consolidé est un état obligatoire en normes IFRS.
- Sa lecture apporte des informations extrêmement précieuses sur les flux de l'année d'un groupe, en les éclatant entre les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.
- L'objectif de cette formation est de savoir :
 - Élaborer le tableau de trésorerie en règles françaises et en normes IFRS.
 - Savoir l'interpréter.

Participants

- Consolideurs, responsables administratifs et financiers, comptables impliqués dans l'établissement d'une consolidation aux normes IFRS.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance générale des IFRS et maîtrise des principes de consolidation française.

PROGRAMME

1 Réglementation

Rappel de la réglementation française et IFRS.
Identifier les obligations en matière de publication.
Faire une analyse comparative des différents référentiels.

2 Choix de la méthode de présentation

Méthode directe ou indirecte.

3 Construction du tableau des flux de trésorerie consolidé

Ventilation des flux, exploitation, investissement, financement.
Incidence des retraitements de consolidation :

- Les contrats de location financement.
- Les impôts différés.
- Les méthodes d'évaluation.

Impact des éliminations des prestations intragroupe :

- Les flux réciproques.
- Les contrats internes.
- Les dividendes.

Incidence des variations de périmètre :

- Les acquisitions et les cessions d'entreprises.
- Les acquisitions complémentaires de titres.

Les fusions et autres opérations de restructuration :

- Prendre en compte les sociétés mises en équivalence.

4 Informations complémentaires à fournir en annexe

Présentation des informations complémentaires à fournir en annexe.

5 Revue des pratiques de présentation des groupes

Présentation des TFT de certains groupes bancaires.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Chloé MARAIS

Date
15 juin 2017
8 novembre 2017

120
Avantages
au personnel, IAS 19

Comptabilité
bancaire

Avantages au personnel, IAS 19

Objectif général

- Définir les principaux concepts des avantages au personnel en norme IAS 19.
- Maîtriser la méthodologie générale de calcul.
- Savoir apprécier les hypothèses actuarielles retenues et à retenir.
- Évaluer des engagements tels que les IFC.
- Traitement et calcul des écarts actuariels.
- Comprendre les principes généraux de la comptabilisation des avantages au personnel en normes IAS 19.

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Commerciaux des compagnies d'assurance, agents généraux, courtiers spécialisés en retraite.
- Directeur des ressources humaines, Compensation and Benefit Manager.
- Actuaire, chargé d'études actuarielles, chargés d'études de produits de retraite collective.
- Directeur financier, directeur administratif et financier, Directeurs généraux.
- Responsables de fonds de pension.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir suivi la formation « IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel » ou un niveau équivalent.



PROGRAMME

1 Introduction

Enjeux et passifs sociaux en France.
Normes en contexte international.
IFRS et normes IAS.
Application de la norme IAS 19.
Recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

2 Définitions et principes IAS 19

Champs couverts par la norme.
Classification des avantages au personnel selon la norme.
Couvertures admises des engagements.

3 Calculs des engagements en IAS 19

Lexique.
Principes d'évaluation.
Règle d'attribution des droits.
Méthodologie d'évaluation des engagements.

4 Hypothèses d'évaluations actuarielles

Principe.
Hypothèses internes à l'entreprise.
Hypothèses externes à l'entreprise.
Données salariales.
Impacts des hypothèses sur l'engagement.

5 Comptabilisation en IAS 19

Principe.
Comptabilisation au bilan.
Comptabilisation au compte de résultat.
Traitement des écarts actuariels.
Principes de traitements des événements exceptionnels.
Informations à fournir en annexes.

6 Cas pratiques

Bases des impôts différés dans les établissements de crédit

Objectif général

- Comprendre le concept de détermination des impôts différés et savoir l'appliquer à la banque.
- Identifier et maîtriser les principales difficultés.
- Mesurer l'impact des normes CRC 99-02 et IAS 12 sur les impôts différés.
- Intégrer les conséquences de l'intégration fiscale sur les impôts différés.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables.
- Responsables et collaborateurs fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité et de banque.
Notions de comptabilité en normes IFRS ou de consolidation.

PROGRAMME

1 Grands principes

Norme IAS 12.
Impôt exigible et impôt différé.
Approche bilantielle.
Report variable.

2 Détermination de l'impôt/Comptabilisation de l'impôt

Impôt différé en social (norme française).
Impôt différé en IFRS.

3 Impacts sur les traitements consolidés

Opérations de consolidation.
L'intégration fiscale et ses conséquences sur l'impôt différé.

4 Spécificités bancaires

Autres éléments de capitaux (OCI).
Réserves AFS et réserves de Cash Flow Hedge.
Prêts conclus à des conditions hors marché.

5 Cas de synthèse

Manuel des procédures comptables

Objectif général

- Définir le manuel de procédures comptables et rappeler les obligations comptables et réglementaires.
- Proposer un contenu et fixer les limites.
- Donner des règles pour la constitution et la mise à jour.
- Illustrer son contenu par des exemples.

Participants

- Personnel des services comptables, de contrôle, d'audit et d'organisation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Contexte et environnement

Un cadre normatif.
Des grandes fonctions obligatoires.
Des organes de contrôle.
Le contrôle interne.

2 Cadre légal et réglementaire

Le cadre comptable.
Le cadre réglementaire et prudentiel.
Les contraintes fiscales.

3 Objectifs du manuel comptable

4 Public concerné

5 Proposition de contenu

Démarche préalable à l'élaboration du manuel des procédures comptables :
– Définir l'objectif.
– Fixer les règles de mise à jour.

Le contenu du manuel sera défini en tenant compte :

- Des applicatifs et du système d'information.
- De l'organisation comptable existante et de ses objectifs.
- Des contraintes réglementaires définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 concernant le contrôle interne.

Conseils et recommandations.

Documents illustrant la présentation des différentes composantes du manuel des procédures comptables.

6 Paramétrage comptable

Présentation de l'organisation générale des traitements.
Identification des différentes étapes conduisant au paramétrage.
Liste des prérequis.
Contrôles à mettre en place.
Les 10 règles clés pour assurer un bon paramétrage.

Contrôle comptable bancaire

Objectif général

- Souligner le rôle et les enjeux du contrôle interne comptable.
- Identifier les différentes obligations liées au contrôle interne comptable.
- Définir le positionnement adéquat d'un contrôle comptable de 2^e niveau.
- Partager les bonnes pratiques dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable adapté.

Participants

- Comptables, contrôleurs internes permanents et comptables, auditeurs internes, membres de l'inspection générale.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

Environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Environnement général du contrôle interne

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.
Acteurs et organisation du contrôle interne.
Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014.
Définition et objectifs du contrôle interne.
Principes du dispositif de contrôle interne (permanent et périodique).

2 Les exigences et bonnes pratiques du contrôle interne comptable

Le risque comptable.
Spécificités de la comptabilité bancaire.
Organisation de la fonction comptable.
Objectifs et organisation du contrôle interne comptable.
Principes organisationnels et répartition des responsabilités entre les acteurs internes et externes.
La piste d'audit.
Manuel de procédures comptables.
Procédure de justification des comptes.
Les techniques de justification des comptes.
Typologie des comptes selon une approche par les risques : mise en place de la classification des risques comptables.
Les outils du contrôle comptable (boîte à outils) : présentation des programmes standards de contrôle.

3 La mise en œuvre du contrôle interne comptable par famille de comptes et par activité

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :
– Les risques et les objectifs du contrôle comptable.
– Les comptes du PCEC.
– Par nature de compte, un aperçu des contrôles possibles de premier et de deuxième niveau et les programmes de contrôle associés.

N.B. Les règles comptables de chaque activité sont présumées connues des participants.

Les opérations avec la clientèle (crédits, créances douteuses, dépôts).
Les opérations interbancaires et de trésorerie.
Les titres.
Les autres actifs et passifs.
Les comptes de régularisation et autres comptes à risque.
Le hors bilan.
Le compte de résultat.

Durée
3 jours

Prix
repas inclus
2 205 € HT

Animateurs
Hugues BEAUGRAND
Philippe DARRÉ
Gaëlle AZRIA
Marie Fleur BOUILLON BONTE

Date
19 au 21 avril 2017
12 au 14 juin 2017
4 au 6 octobre 2017

126

Audit comptable des établissements de crédit

Comptabilité
bancaire

Audit comptable des établissements de crédit

Homologation CNCC

15F0135

(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Identifier les risques bancaires dans un environnement comptable.
- Construire une démarche d'audit adaptée aux risques comptables.
- Construire un programme d'audit.
- Pratiquer l'audit comptable des principales activités bancaires.

Participants

- Auditeurs, inspecteurs et contrôleurs internes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes connaissances bancaires ou comptables ou d'audit.



PROGRAMME

1 Environnement bancaire et financier

L'activité bancaire et financière.
L'organisation de la profession, le nouveau dispositif européen.

2 Environnement comptable

Les normes comptables IFRS et françaises.
Les spécificités de la comptabilité bancaire.
Le Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC).
Le système de collecte d'information (SURFI, FINREP, COREP).

3 Environnement de l'audit comptable

Le contrôle interne comptable et l'arrêté du 3 novembre 2014.
Les « meilleures pratiques » du contrôle interne comptable bancaire :
– Les différents niveaux de contrôle :

- La révision comptable.
- Le contrôle permanent.
- Le contrôle périodique.

– La notion de compte sensible.
– Le manuel de procédures comptables.
Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.
Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :
– Présentation des programmes standards d'audit comptable.

Méthodologie d'audit commune à toutes les activités

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :
– Caractéristiques économiques et techniques de l'activité.
– La comptabilisation.
– Les risques et les objectifs de l'audit comptable.
– Les contrôles possibles et les programmes de contrôle associés.

4 Audit de l'activité de crédit

Crédits :
– Présentation de l'activité de crédit.
– Typologie des crédits.
– Comptabilisation des crédits.
– Audit comptable des crédits
– Contrôles spécifiques sur certains types de crédits.
Créances douteuses et dépréciées :
– Critères de classement des créances douteuses et dépréciées.
– Évaluation du montant de la dépréciation (ou provision).
Comptabilisation des créances douteuses et dépréciées.
L'audit des créances douteuses et dépréciées.

5 Audit de l'activité de marché

Approche préalable : robustesse du système de contrôle interne.
Dispositif applicable à toutes les opérations de marché :
– Les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.
– Les points sensibles de l'audit comptable.
Les opérations interbancaires et les pensions :
– Présentation du marché interbancaire.
– Définition d'une pension.
– Comptabilisation.
– Audit.
Les titres :
– Catégories de titres (trading, AFS, HTM).
– Évaluation et comptabilisation selon la catégorie.
– Audit des titres.
Les dérivés :
– Définition d'un dérivé.
– Comptabilisation des dérivés en IFRS : principe général.
– Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture.
– Audit des dérivés.
Les opérations en devises (présentation succincte) :
– Comptabilisation des devises dans les deux référentiels.
– Audit des opérations en devises.
IFRS 9 :
La nouvelle classification des instruments financiers :
– Les actifs au coût amorti.
– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
– Les actifs en juste valeur par résultat.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
– Le risque de crédit propre.
Les nouvelles règles de dépréciations :
– Les trois portefeuilles.
– Les notions de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.
Les conséquences d'IFRS 9 en terme de comptabilité de couverture.

6 Audit des autres activités

Les dépôts et comptes de la clientèle.
Les services d'investissement.
L'activité internationale.
Les provisions pour risques.
Les immobilisations.
Les capitaux propres.
Les comptes de régularisation et autres comptes.
Les comptes suspens.
Les opérations hors bilan.
Le compte de résultat.

Homologation CNCC

15F0205

(fin de validité : 30/09/2017)

Cycle certifiant

Environnement comptable et contrôle interne

Objectif général

- Identifier les exigences de la réglementation bancaire en matière de contrôle comptable.
- Appréhender le double référentiel comptable.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.
- Souligner le rôle des acteurs du dispositif de contrôle interne comptable.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience
si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 L'environnement comptable

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.

Les normes comptables IFRS :

- Les acteurs : IFRS Fondation, IASB, IFRS Interpretation Committee.
- Processus d'adoption d'une norme par l'IASB.
- Les acteurs européens : EFRAG, Comité d'examen des avis sur les normes comptables, ARC, Commission et Parlement européens.
- Processus d'adoption d'une norme en Europe.
- Caractéristiques des IFRS.
- Présentation générale des IFRS en vigueur et en préparation.
- Les IFRS dans le monde.

Le Cadre conceptuel IFRS.

Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs (IAS 8).

Les normes comptables françaises :

- Spécificités de la comptabilité bancaire.
- Les acteurs successifs du référentiel comptable français.
- Présentation des principaux règlements et avis spécifiques aux établissements de crédit.
- Évolutions passées et prévisibles.
- Critères de sélection des textes comptables.

Le plan comptable des établissements de crédit (PCEC).

Les états réglementaires (SURFI, FINREP, COREP).

Présentation des états financiers des principaux groupes bancaires.

2 Environnement du contrôle interne comptable

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.

Dispositif général du contrôle interne : définition du contrôle interne, les acteurs du contrôle interne, composantes du contrôle interne selon l'arrêté du 3/11/2014.

Le risque comptable et ses conséquences :

- Comptes non justifiés : exemples, conséquences, notion de « contrôles généraux ».
- Mauvaise application des normes comptables : exemples, conséquences, notion de « contrôles spécifiques ».

Spécificités de la comptabilité bancaire et l'organisation de la fonction comptable qui en découle.

Dispositif de contrôle interne comptable :

- Les trois niveaux de contrôle : qui fait quoi ? Définition, rôle de chaque acteur, les critères d'évaluation.
- Le rôle des fonctions « contrôles comptables » et « contrôle permanent ».
- Niveau 3 : le contrôle périodique : définition, rôle.
- Les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les différents niveaux de contrôle.

– Les relations avec les organes externes de contrôle (inspection du groupe, commissaires aux comptes, ACPR, BCE, etc.)

– Typologie des différentes faiblesses constatées.

– Les meilleures pratiques.

Typologie des comptes selon une approche par les risques. Notation des comptes par niveau de risque (comptes sensibles) : définition et exemples. Alimentation manuelle. Comptes de stocks et comptes suspens.

La piste d'audit : approche statique et approche dynamique. Impacts pratiques de ces deux notions pour les inspecteurs.

Manuel de procédures comptables :

- Organisation comptable de l'établissement (charte comptable).
- Plan de comptes et fiches de comptes (cœur du dispositif).
- Système d'information comptable et financier.
- Normes comptables.
- Schémas comptables.
- Organisation de la justification des comptes.

La communication des établissements de crédit dans leurs états financiers sur le risque comptable : les meilleures pratiques.

Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3/11/2014.

Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.

Les référentiels d'audit : Normes d'Exercice Professionnel (NEP), COSO, etc.

Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :

- Quatre techniques pour justifier les comptes.
- Trois étapes pour réaliser un audit comptable.
- Huit programmes standards à la disposition de l'auditeur.

La mise en œuvre de l'audit comptable :

- Objectifs, risque d'audit, limites.
- Prise de connaissance, importance de la bonne compréhension de l'activité et des risques.
- Évaluation de la qualité du contrôle interne.
- Planification de la mission.
- Le programme d'audit.
- Étapes de l'audit comptable.
- Synthèse de la mission.
- Prérequis de l'auditeur.

3 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Durée
3 jours

Prix
repas inclus
2 205 € HT

Animateurs
Jean-Marie LAY
Marie-Paule DEGEILH
Hugues BEAUGRAND
Véronique HAURANT

Date
26 au 28 avril 2017

128CECBC2

Crédits à la clientèle

Comptabilité
bancaire

Crédits à la clientèle

Homologation CNCC

15F0289

(fin de validité : 31/12/2017)

Cycle certifiant

Objectif général

- Rappeler les aspects économiques et techniques des crédits à la clientèle.
- Définir et appliquer les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces opérations selon les normes comptables françaises et internationales (IFRS).
- Appréhender les particularités économiques et comptables de certains types de crédits (opérations hors marché, découverts, factoring, crédits à la consommation, etc.).
- Maîtriser le concept de créance douteuse et le fait générateur de la dépréciation des créances (risque de crédit avéré).
- Maîtriser le risque comptable de ces opérations et identifier les points de contrôle fondamentaux.
- Intégrer les outils, procédures et techniques de contrôle.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôle (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.



PROGRAMME

1 Les crédits : principes généraux

Définition d'un crédit selon le Code monétaire et financier et IAS 39.

Aspects techniques et économiques d'un crédit.

La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.

Les comptes du PCEC relatifs aux crédits.

La comptabilisation des crédits :

– Comptabilisation initiale : les commissions et frais payés ou reçus relatifs aux crédits.

– Comptabilisation ultérieure : méthode du coût amorti (cas général).

– Règles générales de traitement comptable des commissions (syndication, engagements, garantie, etc.).

Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements de financement et de garantie) : segmentation des crédits :

– Échantillon des corporates.

– Échantillon de la clientèle de détail.

– Échantillon des autres crédits.

Démarche en trois étapes de l'audit comptable des crédits :

– Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : crédits fictifs, classification des crédits, engagements de financement et de garantie. Focus sur le programme G6 (hors bilan).

– Évaluation correcte des crédits. Application du programme de contrôle.

Points de vigilance : autorisation des encours, notation des crédits, qualité de l'analyse financière et du dossier administratif, crédits à risque, déclassement des créances douteuses. Conclusions : qualité des portefeuilles de crédit, ajustements éventuels.

– Résultat : focus sur le programme G5 (résultat). Points de vigilance : rentabilité des crédits, capitaux moyens, taux moyens.

2 Les crédits : caractéristiques de certains crédits

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

– Découverts.

– Cessions de créances professionnelles.

– Affacturage.

– Crédits consortiaux.

– Crédits à la consommation et revolving.

– Prêts à l'habitat et à taux zéro.

– Crédit-bail et locations : dans les comptes sociaux, dans les comptes consolidés, IAS 17. Les caractéristiques d'IFRS 16.

IFRS 9 : les nouveaux portefeuilles :

– Coût amorti.

– Juste valeur par OCI recyclable.

– Juste valeur par résultat.

Les nouveaux concepts :

– Le business model.

– Les tests SPPI.

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

– Engagements de garantie : garanties financières, dérivés de crédit pour le vendeur et l'acheteur de protection.

– Prêts hors marché et engagements de prêter à un taux hors marché.

– Prêts à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par option.

– Financements spécialisés : typologie Bâle III, spécificités.

– Financements structurés : caractéristiques, comptabilisation.

Contrôles spécifiques portant sur certains types de crédits : opérations hors marché ou évaluées à la juste valeur, découverts, crédits spéciaux, créances subordonnées, opérations de location, affacturage, etc.

3 Les crédits : créances douteuses et dépréciations

Modèle actuel IAS 39 et norme française (ex. CRC 2002-03) :

– Définition selon les référentiels IFRS, français, Bâle III.

– Notion de douteux compromis.

– Intérêts sur créances douteuses ou dépréciées.

– Dépréciations : estimation, prise en compte des garanties, actualisation.

– Reprises liées à l'amélioration des perspectives de recouvrement.

– Reprises liées au passage du temps.

– Passage en pertes.

– Créances restructurées.

PROGRAMME

- Provisions pour risques des engagements de financement ou de garantie.
 - Évaluation collective des dépréciations selon la norme IAS 39.
 - Provisions fiscales ou comptables en normes françaises. Les nouvelles règles définies par IFRS 9.
 - Modèles possibles des dépréciations : pertes avérées, pertes attendues, provisions ex ante.
 - Paramètres bâlois pour estimer la perte attendue et la perte inattendue.
 - Quels PD, LGD, EAD ? Approche Bâle III.
 - Les trois phases d'IFRS 9.
 - Ajustement prudentiel pertes attendues/provisions et dépréciations Bâle III.
- Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements douteux).
- Démarche en trois étapes de l'audit comptable des créances douteuses sur base individuelle :
- Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : exhaustivité des créances douteuses (relation avec l'audit des crédits).
 - Évaluation correcte des dépréciations et provisions. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : évaluation prudente des

montants recouvrables, actualisation, robustesse et prudence du système de dépréciations des portefeuilles de petites créances homogènes. Risque de traitement comptable des créances restructurées.

– Résultat : focus sur le programme G5 (Résultat). Points de comparaison : historique, autres établissements comparables, moyenne de la profession.

Dépréciations sur base collective : cohérence et robustesse de la méthodologie. Point de vigilance : usage de ces dépréciations pour lisser le résultat.

Risque de non permanence des méthodes de calcul des dépréciations et des provisions (analyse de l'évolution des composantes du « coût du risque »).

Risque de mauvaise prise en compte des dépréciations et provisions dans le calcul des pertes attendues à déduire des fonds propres (Bâle III).

4 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.
Exposé oral de chaque sous-groupe.
Débriefing avec l'animateur et les participants.
Notation faisant partie de la note finale.

Durée
5 jours

Prix
repas inclus
3 557 € HT

Animateurs
Véronique HAURANT
Hervé MANGERON
Jean-Marie LAY
Hugues BEAUGRAND

Date
15 au 19 mai 2017

129CECBC3

Activité de marché :
introduction, titres et devises

Comptabilité
bancaire

Activité de marché : introduction, titres et devises

Homologation CNCC
15F0287
(fin de validité : 30/11/2017)

Cycle certifiant

Objectif général

- Définir les différentes natures de titres et les concepts.
- Expliquer le mécanisme des opérations en devises et son impact sur le risque et le résultat de change.
- Situer l'activité titres et devises dans l'environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité titres et devises en comptabilité IFRS et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité titres et devises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres et devises dans les états financiers.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.



PROGRAMME

1 Introduction aux titres et autres non dérivés

Présentation des référentiels comptables IFRS et « French ».
Définition d'un instrument financier.
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC).
Les différentes méthodes comptables utilisées :
– Coût amorti.
– Juste valeur.
– Dépréciation.

2 Catégories d'instruments financiers

Définition de la juste valeur selon IAS 39 et IFRS 13. Les trois niveaux hiérarchiques.
Comptabilisation initiale. Problématiques de la date de comptabilisation et du « day on profit ».
Titres de transaction ou à la juste valeur par résultat. Les périmètres respectifs. L'option juste valeur.
Titres de placement ou disponibles à la vente. Les périmètres respectifs. Les méthodes d'évaluation.
Titres d'investissements ou détenus jusqu'à l'échéance.
Définition et application de la méthode du coût amorti.
Introduction du compte de résultat global (OC).
Prêts et créances. Différence entre les périmètres.
L'option juste valeur en IFRS.
Règles de transferts entre catégories en IFRS et en normes françaises.
Synthèse de la comptabilisation des titres et autres non dérivés.

Audit et contrôles associés :

- Les risques spécifiques et comptables de l'activité.
 - Préalable : robustesse du système de contrôle interne. Dispositif applicable à toutes les opérations de marché.
 - Les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.
 - Les points sensibles de l'audit comptable.
 - Adaptation du programme d'audit et de l'étendue des sondages.
 - Sélection de l'échantillon à contrôler.
- Démarche en trois étapes de l'audit comptable des titres :
- Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Point critique : classement des titres et opérations de hors bilan.
 - Évaluation correcte des titres. Point critique : l'évaluation de la juste valeur.
 - Résultat : l'examen analytique et les sondages. Les points de comparaison.
 - Rapprochements front/back/middle/comptabilité.

3 Dépréciation des titres et contrôles associés

Rappel du modèle actuel de dépréciation des titres et autres instruments non dérivés.
Application aux titres de ce modèle selon les référentiels IFRS et français.
Distinction entre instruments de dettes et de capitaux propres.
Particularité des actifs financiers disponibles à la vente.
Impact des trois phases d'IFRS 9.
Mise en œuvre des contrôles relatifs aux règles de dépréciation des différents portefeuilles en fonction de la nature des titres.

PROGRAMME

4 Passifs financiers et autres opérations sur titres et contrôles associés

Passifs financiers et émissions de titres.
Prise ferme de titres à l'émission.
Services d'investissement et opérations réalisées par les PSI.
Comptabilité matière et systèmes de règlement livraison.
Contrôles à mettre en place sur les émissions de titres et les engagements d'achat de titres.

5 Remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Les faiblesses d'IAS 39.
Le processus de refonte engagé par l'IASB et le FASB.
Principes de classement et d'évaluation des actifs financiers :
– Le modèle du coût amorti : le test du modèle économique et celui des flux de trésorerie contractuels.
– Le portefeuille juste valeur par OCI recyclable.
– Le portefeuille juste valeur par résultat
– Le portefeuille en juste valeur par OCI non recyclable
Passifs financiers.
Synthèse du passage des anciennes catégories vers les nouvelles.
Les dépréciations :
– Les trois portefeuilles.
– Les concepts de pertes attendues à 12 mois et à maturité.

6 Décomptabilisation, pensions, prêts de titres, titrisation et contrôles associés

Modèle de décomptabilisation d'IAS 39.
Modèle de cession parfaite en normes françaises.
Pensions et repo.
Prêts de titres.
Titrisation : classique, synthétique, complexe, variantes françaises dont les sociétés de financement à l'habitat.
Contrôles à mettre en place et points particuliers d'audit sur opérations complexes.

7 Opérations en devises : introduction

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie.
L'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Les objectifs de l'activité devises.
Principes de contrôle interne et de limites.
Principes de gestion du risque de change.
Mécanisme de transfert des devises.
Comptes de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.

8 Opérations en devises : évaluation et comptabilisation

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21 et 39, normes françaises (ex. CRBF 89-01 et 90-01).
Usage de comptes techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Comptabilisation de l'engagement en hors bilan.
Distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires en IAS 21.

Distinction entre éléments immobilisés et autres éléments en normes françaises.
Principes de comptabilisation et d'évaluation.

9 Opérations de change au comptant

Aspects techniques et économiques des opérations de change au comptant.
Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
Évaluation et comptabilisation.
Opérations de couverture.

10 Opérations de change à terme et contrôles associés

Aspects techniques et économiques des opérations de change à terme.
Cours du terme ; report et déport.
Cotation des contrats de change à terme.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Couverture en IAS 39 et en normes françaises.
Les points sensibles de l'audit comptable des opérations en devises.
L'importance de l'activité devises, les encours et leur évolution.
Adaptation du programme d'audit et de l'étendue des sondages.
Sélection de l'échantillon à contrôler.
Points particuliers sur l'audit de certains titres ou opérations complexes.
Risques particuliers de cette activité.
Démarche en trois étapes de l'audit comptable des opérations en devises :
– Existence, justification, classification, exhaustivité. Point important : l'exactitude de la position de change. Les moyens de la contrôler.
– Évaluation. Point important : cours de réévaluation pour les opérations de change au comptant et à terme.
– Résultat : l'examen analytique et les sondages. Les points de comparaison.
Les rapprochements front/back/middle/comptabilité.
Détection d'opérations de change à terme non comptabilisées. Impact sur le risque de change et le résultat. Ajustements à faire.

11 Prêts et emprunts en devises et contrôles associés

Caractéristiques techniques et économiques.
Comptabilisation et évaluation ultérieures.
Dépréciations des créances douteuses en devises.
Contrôles à mettre en place et points particuliers d'audit sur opérations de prêts et provisions en devises.

12 Titres en devises et contrôles associés

Exceptions au principe général en IAS 39.
Exceptions au principe général en normes françaises.
Contrôles à mettre en place et points particuliers d'audit sur opérations de titres en devises.

13 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.
Exposé oral de chaque sous-groupe.
Débriefing avec l'animateur et les participants.
Notation faisant partie de la note finale.

Durée
5 jours

Prix
repas inclus
3 557 € HT

Animateurs
Véronique HAURANT
Hervé MANGERON
Jean-Marie LAY
Hugues BEAUGRAND

Date
12 au 16 juin 2017

130CEBC4

Activité de marché :
dérivés

Comptabilité
bancaire

Activité de marché : dérivés

Objectif général

- Expliquer le mécanisme économique et technique des produits dérivés et leur usage.
- Traduire l'activité en IFRS et en normes françaises selon les stratégies trading ou couverture.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des produits dérivés.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

Homologation CNCC

15F0288

(fin de validité : 30/11/2017)

Cycle certifiant



PROGRAMME

1 Introduction : instruments et marchés de produits dérivés

Différentes natures d'instruments financiers.
Différents types de marchés de produits dérivés.
Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
Usage des contrats.

2 Les swaps de taux d'intérêt

Environnement économique des swaps de taux.
Principes de valorisation :
– Actualisation.
– Courbe de taux zéro-coupon.
Détermination de la juste valeur selon IFRS 13.
Les trois niveaux hiérarchiques.
Les principes de contrôles.
Rapprochements comptabilité-gestion.
Méthodologie de contrôle de la juste valeur.

3 Comptabilisation des dérivés en IFRS

Principes généraux :
– Principes généraux de comptabilisation.
– Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, intérêts courus.
– Les concepts de CVA et de DVA.
– Les contrôles comptables.
Comptabilité de couverture :
– Principes généraux de la comptabilité de couverture.
– Couverture de juste valeur.
– Couverture de flux de trésorerie.
– Tests d'efficacité : méthode du swap hypothétique.
Macro couverture :
– Définition d'un gap de taux.
– Le « carve out » européen.
– Le traitement comptable.
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
Les contrôles comptables :
– Rapprochement comptabilité-gestion.
– Contrôles sur la juste valeur.

- Contrôle des conditions de couverture.
 - Contrôles sur la juste valeur.
- Autres problématiques :
- Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (bifurcation).
 - L'option juste valeur.
 - Les contrôles comptables.

4 Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Les changements proposés pour la comptabilité de couverture.
Les instruments éligibles.
Les traitements comptables.

5 Comptabilisation des dérivés en normes françaises

Les quatre catégories :
– Microspéculation.
– Microcouverture.
– Macrocouverture.
– Gestion globale d'un portefeuille de transaction.
Le traitement des soultes.
Les contrôles comptables en normes françaises.

6 Application aux autres contrats

Présentation économique des options.
Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
Les grecs des options.
Le traitement comptable des options.
Les contrôles comptables :
– Les rapprochements comptabilité gestion.
– Les contrôles sur la juste valeur.
– Les contrôles de la comptabilité d'intention.
Les autres dérivés :
– Cap, floor, collar.
– Options sur swaps de taux (swaption).
– Les futures de taux.
– Les FRA.
– Les dérivés de crédit.
Les contrôles comptables :
– Les rapprochements comptabilité gestion.

PROGRAMME

- Les contrôles sur la juste valeur.
- Les contrôles de la comptabilité d'intention.

7 Présentation des dérivés et les informations à fournir dans les états financiers

Problème de la compensation (netting) (IAS 32).
Les principales informations à fournir dans les états financiers (IFRS 7).

8 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.
Exposé oral de chaque sous-groupe.
Débriefing avec l'animateur et les participants.
Notation faisant partie de la note finale.

Durée
2,5 joursPrix
repas inclus
1 987 € HTAnimateurs
Marie-Paule DEGEILH
Jean-Marie LAY
Hugues BEAUGRAND
Véronique HAURANTDate
2 au 4 (matin) octobre 2017

Autres opérations bancaires

Homologation CNCC
15F0203
(fin de validité : 30/09/2017)

Cycle certifiant

Objectif général

- Comprendre les opérations interbancaires et de trésorerie.
- Connaître les comptes et ressources de la clientèle.
- Traduire les opérations de moyens de paiement dans les systèmes comptables.
- Identifier les différentes catégories d'immobilisations et les pertes de valeur des éléments d'actif.
- Présentation des divergences entre normes françaises et IFRS.
- Maîtriser l'analyse des risques conduisant à la constitution des provisions.
- Identifier et analyser les passifs éventuels.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôle (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.



PROGRAMME

1 Opérations interbancaires et de trésorerie

Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
Le marché interbancaire.
Les opérations au jour le jour et à terme.
Les taux de référence : Eonia, Euribor.
Les opérations en blanc et les opérations de pension.
La comptabilisation des opérations de trésorerie : coût amorti et juste valeur par résultat.
Le calcul des intérêts.
Les comptes du PCEC.
La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
Démarche en trois étapes de contrôle comptable des opérations interbancaires :
– Existence, justification, classification, exhaustivité.
– Évaluation correcte.
– Résultat (contrôle des données).

2 Comptes et ressources de la clientèle

Aspects techniques et économiques.
Comptabilisation.
La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
Les comptes du PCEC.
Les caractéristiques de certains dépôts : comptes sur livret, d'épargne à régime spécial, comptes à terme, bons de caisse.
Les comptes à vue.
Autres produits d'épargne dont les contrats d'assurance (IFRS 4).
Comptabilisation des commissions sur les différents produits.
Application de la démarche de contrôle comptable :
– Contrôle de la détermination du coût amorti et du calcul du TIE.

3 Moyens de paiement et les systèmes de règlement

Les moyens de paiement.
Les systèmes de paiement.
Les commissions sur moyens de paiement.
Contrôle des comptes de suspens.

4 Immobilisations et dépréciations

Présentation générale des immobilisations.
Immobilisations corporelles, IAS 16.

Immeubles de placement, IAS 40.
Immobilisations incorporelles, IAS 38.
Dépréciation d'actifs, IAS 36.
Divergences avec les normes françaises.
Contrôle de la comptabilisation des immobilisations et en particulier, différences entre charges et immobilisations.
Contrôle des méthodes mises en place pour identifier et quantifier les pertes de valeurs.

5 Provisions et engagements de retraite

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.
Avantages au personnel, IAS 19 : présentation basée sur la nouvelle norme applicable en 2013, changements introduits par cette nouvelle norme.
Contrôle des méthodes mises en place pour identifier et quantifier les risques en liaison avec les différents services concernés (direction des risques et services juridiques).

6 Dettes et capitaux propres, fonds propres

Définition des capitaux propres comptable en IAS 32.
Définition des fonds propres prudentiels.
Distinction entre capitaux propres et dettes.
Instruments hybrides et composés.
Filtres prudentiels.
Contrôle de la correcte répartition entre capitaux propres et dettes (instruments hybrides, par exemple, obligations convertibles en actions).

7 Autres actifs et passifs

Comptes des débiteurs et créditeurs divers.
Comptes de régularisation.
Hors bilan.
Le risque comptable attaché à ces comptes.

8 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.
Exposé oral de chaque sous-groupe.
Débriefing avec l'animateur et les participants.
Notation faisant partie de la note finale.

Homologation CNCC

15F0204

(fin de validité : 30/09/2017)

Cycle certifiant

États financiers individuels et consolidés

Objectif général

- Savoir exploiter les documents de référence des établissements de crédit.
- Rappeler l'économie des principaux métiers de la banque et faire le lien avec les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.
Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 Le cadre légal et réglementaire

Utilité des comptes consolidés et étapes du processus d'élaboration.
Normes françaises, normes internationales IFRS et normes prudentielles.

2 Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt

Définition et modes de calcul du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, IFRS 11, IAS 28).
Périmètre de consolidation : les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires.

3 Les méthodes de consolidation

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés en fonction de la méthode applicable : intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence.

4 Les retraitements préalables

Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.

5 Les règles applicables en matière d'impôt

De l'impôt exigible à l'impôt différé : présentation de la norme IAS 12.
Les sources de décalages : de la théorie (l'approche bilantielle) à la pratique (l'approche par le résultat).

6 La conversion des comptes des entités étrangères (IAS 21)

Le rôle de la monnaie fonctionnelle.
La méthode du cours de clôture.
La méthode du cours historique.

7 Élimination des opérations réciproques et des résultats internes

Élimination des opérations internes sans impact sur le résultat.
Élimination des opérations internes avec impact sur le résultat.

8 Élimination des titres consolidés : IFRS 3

La méthode de l'acquisition.
Déterminer le montant des titres à éliminer, les valeurs d'entrée des actifs, des passifs, des minoritaires, du goodwill.

9 Les variations de pourcentage d'intérêt

Augmentations et diminutions du % d'intérêt *sans* changement de méthode de conso : règles et divergences entre principes France et IAS.
Augmentations et diminutions du % d'intérêt *avec* changement de méthode de conso : règles et divergences entre principes France et IFRS.

10 Les états de synthèse consolidés

Bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres en format CRC et IAS.
États consolidés prudentiels : SURFI, COREP, FINREP.
Des capitaux propres consolidés comptables aux fonds propres consolidés prudentiels Bâle III : les filtres prudentiels.

11 Le tableau de bouclage des capitaux propres

Présentation du tableau de bouclage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres retraités pour la consolidation.

12 Audit des comptes consolidés

Prise de connaissance du groupe :
– Périmètre, %, chiffres significatifs, seuils de matérialité.
– Les acteurs : compétences, répartition des responsabilités.
– Moyens utilisés : liasse de conso, dossier annuel, permanent, progiciel utilisé et fonctionnalités.
– Calendrier type.
Évaluation du contrôle interne :
– Vérification de l'existence d'un guide de contrôle interne groupe.
– Vérification de l'existence d'un plan comptable groupe.
– Faiblesses de contrôle interne identifiées les années précédentes et corrections apportées.
– Contrôle des opérations de préconsolidation : comptes locaux, retraitements éventuels incluant la fiscalité, ajustement des interco, données saisies dans la liasse de consolidation, travaux des auditeurs locaux internes ou externes.
– Contrôle des opérations de consolidation : paramètres de conso, données des entités, suivi des contrôles défailants, écritures du consolideur, analyse des contributions.
– Contrôle sur les documents de synthèse : rapprochement avec les états de sortie, contrôle de l'annexe et du rapport de gestion.
Synthèse :
– Note de synthèse des contrôles effectués.
– Rapport de contrôle.

PROGRAMME

13 Autres aspects liés aux états financiers

Présentation des états financiers (IAS1).

Autres normes liées aux états financiers :

- IAS 7 : État des flux de trésorerie.
- IAS 34 : Information financière intermédiaire.
- IFRS 8 : Information sectorielle.
- IAS 24 : Informations relatives aux parties liées.
- IAS 10 : Événements postérieurs à la clôture des comptes.
- IAS 8 : Méthodes et estimations comptables, erreurs.

Publication des états et informations financiers.

Règles relatives à la mission des commissaires aux comptes :
nomination, déontologie, diligences et limites.

Démarche, rapports et relations avec les commissaires aux comptes.

**14 Capitaux propres, fonds propres prudentiels
Bâle III, solvabilités**

Rappels :

- Définition des capitaux propres comptables en IAS 32.
- Définition des fonds propres prudentiels.
- Distinction entre capitaux propres et dettes.
- Instruments hybrides et composés.

Définition et contenu des fonds propres prudentiels Bâle III.
Ratios de solvabilité Bâle III.

15 Analyse financière d'une banque

Classification IFRS et présentation dans les états financiers.

Structure du bilan et intermédiation par nature de contrepartie (clientèle,
interbancaire, etc.).

Soldes intermédiaires de gestion et ratios d'exploitation/de rentabilité.

Structure du PNB.

Coût du risque.

Conventions et résultats analytiques par domaine d'activité.

Variation des capitaux propres et résultat global.

Présentation rapide du contenu des documents de référence.

16 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Banking accounting audit

General objective

- Defining the main accounting rules in a bank environment.
- Understanding the accounting risks.
- Being able to propose improvements in the accounting organization.
- Being a credible partner for the financial departments of the bank.

Participants

- Statutory auditors and their co-workers, auditors, internal inspectors and internal controllers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

General knowledge about accounting and banking.

PROGRAMME

1 Banking environment

Individual and consolidated financial statements:

- Targets of the different financial statements.
- Content of the accounts.

Main principles of bank accounting:

- Amortized cost.
- Fair value.
- Impairment.

2 Principles of accounting internal control

The different levels of controls (definition and links):

1. Operational control of the accounts.
2. Permanent control.
3. Periodic control.

Definition of "account justification".

Typology of accounts (sensitive accounts).

Accounting procedures manual.

3 Retail and corporate bank

Lending operations:

- Short-term loans.
- Equipment loans.
- Housing loans.
- Finance lease.

Non-performing loans:

- Identifying the non performing loans.
- Checking the impairment of non-performing loans and performing loans.

Customer accounts:

- Current accounts.
- Special savings accounts.
- Other accounts.

Suspense accounts.

Other activities:

- Tangible and intangible assets.
- Miscellaneous debtors and creditors.
- Overhead costs.

4 Treasury

Loans and borrowings:

- Without guarantee.
- Securities sold or purchased under repurchased agreement (REPO).

Non-derivative instruments at fair value through profit or loss:

- Held for trading.
- Fair value option.

Available for sale:

- General rules.
- Impairment.

Held to maturity investments:

- General rules.
- Tainting rule.

Other liabilities.

5 Derivatives

Derivatives classified as HFT:

- CVA and DVA.
- Clean price vs dirty price.

Conditions to classify a derivative as a hedging financial instrument.

The fair value hedge.

The cash flow hedge.

The other derivatives (briefly).

6 IFRS 9

The reasons of the reform.

The three phasis of IFRS 9:

- Classification and measurement of the financial instruments.
 - Assets at amortized cost.
 - Assets at fair value through recyclable OCI.
 - Assets at fair value through P/L.
 - Assets at fair value through non-recyclable OCI.
- Impairment:
 - The three buckets.
 - Notion of Expected credit loss 12 months and at maturity.
- Hedge accounting.

Initiation à la comptabilité des banques islamiques en IFRS et en AAOIFI



Objectif général

- Situer l'activité des banques islamiques dans son environnement économique et réglementaire.
- Comprendre les opérations financières islamiques.
- Traduire ces opérations sous forme de schémas comptables.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et AAOIFI.
- Illustrer les principales opérations par les états financiers d'établissements bancaires islamiques.

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la comptabilité générale et de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction

Les principes fondamentaux et les sources de la finance islamique.
Les normes comptables IFRS et AAOIFI.
Les états financiers d'une banque islamique en format AAOIFI et IFRS.
Définitions des concepts : coût historique, coût amorti, juste valeur.

2 Les activités bancaires islamiques

Démarche pédagogique commune à l'ensemble des opérations bancaires islamiques. Chacune des opérations ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques :
- 2 La comptabilisation en IFRS.
- 3 La comptabilisation en AAOIFI.
- 4 Illustrations avec les schémas comptables.

Les opérations Murabaha et Commodity Murabaha :

- Les aspects techniques et économiques.
- Le traitement comptable.

Salam et Salam parallèle :

- Aspects techniques et économiques.
- Traitement comptable IFRS et AAOIFI.

Les opérations Ijarah simple et Ijarah avec une option d'achat :

- Les aspects techniques et économiques.
- Le traitement comptable IFRS et AAOIFI.

Les comptes d'investissement restreint et non restreint.

Sukuk et instruments assimilés :

- Aspects techniques et économiques.
- Traitement comptable IFRS et AAOIFI.

Impact de la norme IFRS 9 sur la comptabilisation des opérations :

- Murabaha.
- Sukuk.
- Ijarah.

Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Comprendre le fonctionnement d'une société d'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS et de Solvabilité II pour une société d'assurance.

Participants

- Tous les collaborateurs d'une compagnie notamment ceux des services comptables, contrôle interne, risques ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune.



PROGRAMME

1 La dimension juridique de l'assurance

Le schéma général de l'assurance.
Précisions de vocabulaire.
Classification des garanties.
Typologie des sociétés d'assurance et principe de spécialisation.

2 Les dimensions statistique et économique

Mécanisme de compensation des risques et mutualité.
Loi des grands nombres et conditions d'application.
La place de l'assurance dans l'économie.
L'organisation du contrôle des assurances.
Les risques et les types d'actuariat.

3 Comptabilité et assurances

Les comptes annuels : bilan, compte de résultat.
L'enregistrement des opérations.
Le principe de prudence.
La comptabilité en partie double, journal et grand livre.
Exemples.

4 L'analyse des comptes

Les ventilations possibles du compte de résultat.
La représentation des engagements.

5 Le cadre réglementaire

Les provisions techniques en non vie et en vie.
Comparaison.

6 L'ancien cadre prudentiel (Solvabilité I)

Les placements et leur évaluation.
Les règles et limitations.
La marge de solvabilité.
L'embedded value.

7 Le nouveau cadre prudentiel (Solvabilité II)

Définitions.
Mécanisme d'élaboration.
Calendrier.
Processus de calcul, modèle standard versus modèle interne, premières analyses d'impacts.
Le système de gouvernance, les exigences du système de gouvernance, le contrôle interne, la supervision prudentielle.
Les trois types de reporting, le calendrier de livraison du reporting.

Homologation CNCC
14F0225
Prorogation en cours

Comptabilité d'assurance

Objectif général

- Connaître le cadre réglementaire de la comptabilité d'assurance.
- Connaître les règles d'enregistrement comptable des opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers sans expérience de la comptabilité d'assurance.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale.

Cycle certifiant



PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Rappels sur les principes généraux comptables.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le cadre réglementaire spécifique de l'assurance

Le code des assurances.
Les règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.
Structure du plan comptable 2016.
La cinématique des flux comptables et leur transcription dans les états financiers.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Les placements des sociétés d'assurance et le principe de la personne prudente.
Nomenclature et classification des actifs.
Évaluation, comptabilisation et présentation des instruments financiers.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des opérations avec les tiers

Opérations réalisées avec les assurés.
Opérations réalisées avec les intermédiaires.
Opérations réalisées avec les agents.

5 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Les grands principes d'enregistrement des engagements vis-à-vis des assurés :

- Les provisions techniques d'assurance vie.
- Les provisions techniques d'assurance dommages.
- Les autres provisions techniques.

6 Les normes relatives à la comptabilisation du résultat des sociétés d'assurance

L'enregistrement des opérations.
Les agrégats du compte de résultat.
Les ratios d'analyse de la performance.

7 La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

La comptabilité de la coassurance.
La comptabilité de la réassurance.

8 Les opérations en devises

Comptabilité mono-devise.
Comptabilité multi-devises.

9 La comptabilité des opérations hors bilan

Avais, cautions et garanties (reçus ou donnés).
Les valeurs reçues en nantissement.
Les instruments financiers à terme.

10 Les règles comptables applicables aux comptes consolidés des sociétés d'assurance

Les textes de référence.
Les principaux retraitements de consolidation.

11 Les règles relatives à l'information prudentielle à destination de l'ACPR

Les états de reporting trimestriels.
Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

Application des IFRS aux sociétés d'assurance

Homologation CNCC
14F0043
(fin de validité : 31/12/2017)

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS pour un groupe de sociétés d'assurance ou de bancassurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs des services de consolidation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

Rappel du champ d'application des normes IFRS en France.
Recensement des normes applicables.
Une norme spécifique aux opérations d'assurance : IFRS 4.

2 Contexte spécifique de l'assurance

Rappel des spécificités de l'assurance : cycle de production inversé, adossement actif passif, contraintes réglementaires.
IFRS 4 phase 1 : une norme provisoire.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Classification IFRS des actifs et passifs financiers et règles de valorisation associées.
Évaluation, comptabilisation et présentation des actifs immobiliers.
Dépréciation.
Dérivés.
Opérations de couverture.
Les évolutions induites par la future norme IFRS 9.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Rappel sur les règles de comptabilisation des engagements d'assurance.
La notion de risque significatif d'assurance et la classification des contrats.

Séparation des composantes d'un contrat.

Comptabilisation des passifs des contrats régis par IFRS 4.
Comptabilité reflet : le mécanisme de la participation aux bénéfices différée.

Le test de suffisance des passifs.

Comptabilisation des passifs des contrats soumis à IAS 39.
IFRS 4 phase II : principaux concepts et évolutions par rapport à la norme actuelle.

5 Les normes relatives à la réalisation des comptes consolidés

Les principes de consolidation en normes françaises.
Impacts d'IFRS 10, 11 & 12.
Conversion des comptes des entreprises étrangères (IAS 21).
Regroupements d'entreprises (IFRS 3).
Impôts sur le résultat (IAS 12).

6 Les normes relatives à la présentation de l'information financière

La norme IAS 1 : Présentation des états financiers.
La norme IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie.
La norme IFRS 8 : Information sectorielle.
La recommandation du CNC 2013-05.

Cycle certifiant

Opérations en devises des sociétés d'assurance

Objectif général

- Connaître les règles de comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de change dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers traitant des opérations en devises étrangères.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, titre IV.
- Norme IAS 21.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du texte.
Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
Définitions.

2 Comptabilité mono-monétaire

Principe général.
Opérations en devises non significatives.
Règles de conversion des opérations en devises.

3 Comptabilité pluri-monétaire

Principe général.
Éléments structurels :
– Titres de participation.
– Dotations aux succursales étrangères.
Éléments opérationnels :
– Placements financiers et immobiliers (acquisition, valorisation en date d'inventaire, cession, produits et charges associés).
– Opérations de change au comptant.
– Instruments financiers à terme (entrant ou pas dans le cadre de stratégies autorisées).

- Immobilisations incorporelles ou corporelles autres que les immeubles.
- Provisions techniques et réserves spécifiques (valorisation en date d'inventaire et impact en résultat).
- Autres éléments du résultat.

4 Comptes consolidés relevant du règlement du CRC n°2000-05

Conversion des comptes d'entreprises établissant leurs comptes en monnaies étrangères.
– Méthode de conversion.
– Entreprises situées dans des pays à forte inflation.
– Couvertures.
– Informations à faire figurer dans l'annexe.

5 Comptes consolidés en IFRS

Présentation de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » :
– Définitions.
– Principe général.
– Principaux retraitements par rapport aux normes françaises.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Gaël LEGER

Date
12 au 13 octobre 2017

154CECCA5

Bâtir le bilan économique
sous Solvency II

Comptabilité
des assurances

Bâtir le bilan économique sous Solvency II

Homologation CNCC

14F0228

Prorogation en cours

Cycle certifiant

Objectif général

- Construire, à partir des référentiels comptables en normes françaises et IFRS, le bilan économique Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité d'assurance.
Normes IFRS appliquées à l'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II.
L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
Les règles de valorisation des éléments du bilan selon Solvency II.
Conséquences sur les données comptables.
L'obligation de réconciliation entre comptabilité et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

2 L'organisation préalable à la production du bilan économique

Réconciliation multi-normes et production du reporting prudentiel.
Les nouveaux états de reporting prudentiel.
L'approche bilantielle.
Conséquences sur les données, les outils et les processus.

3 Valorisation des actifs et passifs ne faisant pas l'objet de principes de valorisation spécifiques dans Solvency II

Principes génériques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

4 Valorisation des actifs incorporels dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

5 Valorisation des participations dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Notion de participations stratégiques et cohérence avec la notion de participation en comptabilité.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

6 Valorisation des provisions techniques dans Solvency II

Rappel sur les règles de valorisation des provisions techniques.
Présentation de la formule standard.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

7 Valorisation des passifs éventuels et des passifs financiers dans Solvency II

Rappels sur la notion d'actifs et passifs éventuels.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

8 Valorisation des impôts différés dans Solvency II

Notion d'impôt différé.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

9 Composition et hiérarchie des fonds propres dans Solvency II

Hiérarchie (niveau de qualité) des fonds propres définie par Solvency II.
Composition de chaque niveau de fonds propres et critères d'admissibilité à la couverture de la marge de solvabilité.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

10 Consolidation sous Solvency II

Définition du périmètre de consolidation.
Règles de consolidation applicables.

Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les états de reporting prudentiel du pilier 3 de Solvency II.
- Identifier les informations nécessaires à la réalisation du reporting.
- Réconcilier les états avec les données comptables.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Documentation e-SURFI Assurance (ACPR).
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1 Introduction à Solvency II

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvabilité II pour les sociétés d'assurance.

2 Le reporting prudentiel selon le pilier 3 de Solvency II

Les objectifs du reporting réglementaire.

La fréquence et le contenu du reporting : trimestrielle et annuelle.

Les états quantitatifs (Quantitative Reporting Templates), solo et consolidés

Les reporting narratifs : le reporting à destination du public (Solvency and Financial Conditions Reporting) et celui à destination du régulateur (Regular Supervisory Reporting).

3 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels

Cartographie du reporting par échéance, solo et consolidé.

Identification des principales informations contenues dans ces rapports (bilan, inventaire des placements, structure des fonds propres, provisions techniques, marge de souscription, montant de fonds propres minimal et montant de fonds propres cible).

4 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux actifs

S.06.02.01 et S.06.02.04 (trimestriel, solo et consolidé) : liste des actifs.

S.07.01.04 (annuel, solo et consolidé) : placements structurés.

S.08.01.01 et S.08.01.04 (trimestriel, solo et consolidé) : dérivés.

S.09.01.01 et S.09.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : rendement.

S.06.01.01 et S.06.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : fonds (transparisation).

S.10.01.01 et S.10.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : prêts/emprunts et pensions de titres.

S.11.01.01 et S.11.01.04 (annuel, solo et consolidé) : actifs détenus en garantie.

5 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux provisions techniques

S.12.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : par LOB et par pays.

S.13.01.01 (annuel, solo et consolidé) : cash flows futurs.

S.14.01.01 (annuel, solo et consolidé) : obligations.

S.15.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variable annuities.

S.19.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variation des PSAP.

S.20.01.01 (annuel, solo et consolidé) : triangles de liquidation.

S.21.02.01 (annuel, solo et consolidé) : risques non vie.

6 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs à la détermination de la marge

S.05.01.01 (annuel, solo) : activité par pays.

S.05.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : primes, sinistres et frais annuels.

7 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les autres états (réassurance ...)

S.30.01.01 et S.30.02.01 (annuel, solo et consolidé) : 10 plus forts risques cédés en facultative.

S.30.03.01 et S.30.04.01 (annuel, solo et consolidé) : programme de réassurance de N+1.

S.31.01.01 (annuel, solo et consolidé) : part des réassureurs.

S.31.02.01 (annuel, solo et consolidé) : cession à des entités ad hoc.

S.23.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : synthèse des fonds propres.

S.02.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : bilan économique.

S.02.02.01 (annuel, solo et consolidé) : actifs et passifs par devises.

S.03.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : hors bilan.

8 Les états de reporting nationaux complémentaires ACPR

Contexte et justification du maintien.

Liste des états nationaux statistiques.

9 Le Regular Supervisory Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

10 Le Solvency and Financial Conditions Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Gaël LEGER
Hervé MANCERON

Date
19 au 20 octobre 2017

156CECCA7

Consolidation des sociétés
d'assurance

Comptabilité
des assurances

Consolidation des sociétés d'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les principes de consolidation des sociétés d'assurance.
- Appliquer les techniques de consolidation aux opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement CRC 2000-05
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le règlement CRC 2000-05 : principes de consolidation et principaux retraitements en normes françaises

Présentation des principes généraux relatifs à la consolidation.
Présentation des techniques de consolidation (intégration globale, mise en équivalence).
Principaux retraitements de consolidation, en assurance vie et en assurance dommages.

3 Définition et mode de calcul du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Rappel sur les critères d'analyse du contrôle en normes françaises.
Définition du contrôle selon IFRS 10.
Déclinaison de la notion de contrôle aux entités traditionnelles et aux entités structurées.
Cas particulier des fonds support des contrats d'assurance.

4 Définition du périmètre de consolidation (critères, seuils) et des informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

Définition des seuils de consolidation.
Justification de la non consolidation en application du principe d'importance relative.
Les contraintes d'information induites par IFRS 12.

5 Choix de la méthode de consolidation et conséquences pratiques

Conséquences de l'intégration globale (accès aux données, compatibilité avec les délais d'arrêté, processus opérationnel).
Conséquences de la mise en équivalence (impact sur les agrégats des états financiers, valorisation de la quote-part de situation nette...).
Quelle méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint ?

6 Présentation et publication des états financiers, individuels et consolidés, en normes françaises et en IFRS

Les états financiers (IAS 1, recommandation 2013-R-05 de l'Autorité des Normes Comptables).
Focus sur la note 1 « Principes et méthodes comptables ».
Annexes spécifiques à l'assurance.

7 Consolidation sous Solvency II

Principes généraux relatifs à la consolidation prudentielle.
Définition du périmètre de consolidation prudentielle.
Titres de participation stratégique.
Principaux retraitements de consolidation.

8 Consolidation des filiales d'assurance d'un groupe bancaire

Principaux retraitements.
Problématiques opérationnelles.

Fiscalité des opérations d'assurance

Objectif général

- Connaître les règles fiscales applicables aux opérations d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de ces règles dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale.
Notions de fiscalité.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du texte.
Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
Définitions.

2 Fiscalité de l'assurance vie

Principe général.
Prélèvements sociaux sur la rémunération des contrats d'épargne.
Gestion des prélèvements libératoires.
Fiscalisation des plus-values réalisées.

3 Taxes sur les conventions d'assurance (assurance dommages)

Principe général.
Inventaire des garanties soumises à la taxe sur les conventions d'assurance.
Règles de comptabilisation (fait générateur de l'inscription en comptabilité, paiement).

4 Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance

Taxe sur les excédents de provisions des sociétés d'assurance dommages.
Contribution aux frais de contrôle ACPR.
Contributions au Fond de Garantie des Assurances Obligatoires et au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.
Taxes et contributions diverses (attentats, catastrophes naturelles...).

5 Détermination du résultat fiscal

Principe général de déductibilité des provisions techniques.
Principales déductions et réintégrations relatives aux opérations d'assurance.

6 Impôts différés, contrôle et preuve d'impôt

Règles relatives aux impôts différés en normes françaises.
Présentation de la norme IAS 12 et de l'interprétation IFRIC 21.
Inventaire des principaux retraitements entraînant la constatation d'un impôt différé.

Risque opérationnel dans l'assurance

Objectif général

- Maîtriser le nouveau contexte réglementaire.
- Appréhender les événements de risques récemment subis par la communauté financière.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Directeurs audit, auditeurs.
- Responsable conformité, Compliance Officer.
- Responsables et correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent et périodique.
- Responsables des assurances.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Maîtriser les enjeux et le contexte réglementaire

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.

Les directives Solvabilité II, les textes de l'EIOPA.

La définition du risque opérationnel.

La pyramide du contrôle.

L'évaluation du risque opérationnel selon la formule standard de la réforme Solvabilité II.

Les saines pratiques.

2 Mettre en place une organisation dédiée au traitement des risques opérationnels

Filières Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.

Les fonctions en adhérence avec les fonctions clés gestion des risques et contrôle permanent et conformité : missions, articulations.

Les correspondants « contrôle interne » au sein des directions : missions.

Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).

3 Cartographier les risques opérationnels

L'approche par processus.

Le modèle de données sous-jacent ou la modélisation des risques opérationnels.

Un exemple de nomenclature des risques opérationnels.

Les risques de non-conformité.

Les risques frontières.

Les priorités dans le déploiement des contrôles.

4 Mettre en place une base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre : pertes, presque pertes, manque à gagner, etc.

Organiser la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.

Proposition d'un workflow de collecte des incidents.

Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, incidents multiples, etc.

Lien entre anomalie de contrôle permanent et incident.

Réconciliation avec les bases existantes.

5 Mesurer les risques opérationnels : quelles méthodologies

Les différentes méthodologies quantitatives et qualitatives : Loss Distribution Approach, Scorecards, Key Risk Indicators, etc.

Le déploiement de ces méthodologies : laquelle choisir, quelle évolution avec la maturité acquise...

La valeur ajoutée d'un dispositif de management des risques opérationnels et du dispositif de contrôle permanent.

6 La gouvernance des risques opérationnels

Rôles et responsabilités des différents acteurs.

Notion de risque majeur : quel seuil ? Argumentation.

Tableau de bord des principaux risques majeurs.

7 Suivre et maîtriser les risques opérationnels

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité, assurabilité des risques opérationnels, etc.

Les indicateurs clés par type de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.

Exemple de cartographie.

8 Appréhender les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités clés : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.

Panorama des outils existants sur le marché.

Homologation CNCC
14F0229
Prorogation en cours

Audit d'une société d'assurance

Objectif général

- Connaître et appliquer la démarche d'audit.
- Identifier les risques propres à l'activité d'assurance.
- Bâtir un programme d'audit pour une société d'assurance.

Participants

- Auditeurs et responsables de contrôle interne.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Outre la connaissance de l'activité d'assurance et des grands schémas organisationnels de l'activité, la connaissance des règles comptables (françaises et IFRS) applicables à l'activité d'assurance est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation du modèle économique de l'assurance.
Cartographie des risques associés à l'activité d'assurance.
Nomenclature des opérations d'assurance.
Introduction à Solvabilité II et aux contraintes réglementaires liées au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

2 Les placements des sociétés d'assurance

Sélection, valorisation et comptabilisation des placements (acquisition, valeur d'inventaire, cession).
Focus sur la gestion actif/passif en assurance vie (étude des problématiques spécifiques aux placements des sociétés d'assurance).
Étude de la rentabilité des placements.

3 La tarification et la souscription des contrats

Revue du processus de souscription (canaux de distribution – notamment Internet –, information précontractuelle, respect de la réglementation de la consommation, pièces justificatives...).

Analyse des critères de tarification (par risque, par garanties, exclusions, franchises...), revue des dossiers rejetés.

Revue des provisions techniques.

Focus sur certaines provisions techniques : provision globale de gestion et provision pour aléa financier en assurance vie, provisions pour risques en cours en assurance non vie.

4 La gestion administrative des contrats

Gestion des avenants au contrat.
Quittancement des primes.

Gestion des renouvellements.
Gestion des rachats et résiliations.

5 La gestion des sinistres

Analyse du processus de traitement administratif des déclarations de sinistres (modes de déclaration, délais...).

Analyse du processus d'évaluation des sinistres (détermination de la responsabilité, application des garanties et exclusions, expertises...).

Revue des dossiers de sinistres et des provisions pour sinistres à payer.

Contrôle des règlements de sinistres effectués.

Détermination statistique des sinistres tardifs (IBNR).

Analyse macro de la sinistralité (coût des sinistres, frais de gestion...), par portefeuille, branche, garantie... (triangles de liquidation en non vie).

Provisions pour risques croissants, provisions d'égalisation.

Analyse des dossiers sinistres litigieux ou contentieux.

Modalités de prévention et de détection des fraudes.

6 Le programme de réassurance

Étude du programme de réassurance (nature des contrats, par garantie, branche ou portefeuille).

Détermination du résultat de souscription brut et net de réassurance.

Analyse de la solidité financière des réassureurs et des garanties reçues.

7 Indicateurs financiers et comptables

Revue des provisions techniques (y compris la part des réassureurs).

Analyse de la marge technique et financière.

Solvency II : l'essentiel

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la directive européenne Solvency II.
- Analyser les principales évolutions méthodologiques liées à Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.



PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvabilité II pour les sociétés d'assurance.

Les effets de la transposition de la directive dans le droit français.

2 Le pilier 1 de Solvency II et les exigences quantitatives

Identification des garanties incluses dans le périmètre.

Calcul des provisions techniques selon la méthode du best estimate.

Définition de la marge de risque.

Présentation de la formule standard.

Calibrage des différents risques de la formule standard.

Le recours aux modèles internes.

3 Le pilier 2 de Solvency II et les exigences relatives à la gestion des risques et à la gouvernance

La définition du profil de risque spécifique de l'entité d'assurance.

La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management et le

dispositif d'atténuation des risques.

Le schéma général de gouvernance défini par Solvency II.

Les responsabilités des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions-clés.

Le rapport sur les risques propres et la solvabilité (rapport ORSA).

4 Le pilier 3 de Solvency II et les exigences relatives au reporting prudentiel

La cartographie des différents reportings quantitatifs (états QRT, rapport BCE, état sur la stabilité financière, états nationaux statistiques).

Les rapports narratifs à destination du régulateur (RSR) et du public (SFCR).

Les règles de valorisation des éléments du bilan économique Solvency II.

La composition des fonds propres sous Solvency II et les règles de couverture, l'exigence de capital minimum et de capital cible.

L'obligation de réconciliation entre le référentiel local et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II en matière de gouvernance et de gestion des risques.
- Identifier les problématiques associées à la mise en place d'une organisation et d'un contrôle interne approprié des organismes d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des directions financières ou des directions des risques.
- Auditeurs internes ou externes.
- Administrateurs des organismes d'assurance (sociétés, mutuelles et institutions de prévoyance).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvabilité II pour les sociétés d'assurance.

Les effets de la transposition de la directive dans le droit français.

2 La cartographie des risques liés à l'activité d'assurance

Rappels sur le modèle économique de l'assurance.

Les risques liés aux placements.

Les risques liés aux garanties octroyées aux assurés.

Le risque opérationnel dans l'assurance.

Les risques liés aux techniques de transfert des risques.

3 Le dispositif de contrôle et d'atténuation des risques

La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management.

La définition du dispositif de contrôle interne.

Les techniques d'atténuation des risques.

Les techniques de transfert des risques (réassurance, titrisation...).

Le dispositif de suivi et de contrôle des risques.

4 L'impact du contrôle des risques sur l'exigence de fonds propres

Les principes généraux de détermination du besoin en fonds propres selon Solvency II.

Les différents modules de risques pris en compte dans la formule standard.

Les leviers de pilotage de l'exigence de fonds propres par l'atténuation des risques.

La gestion des fonds propres.

5 Le schéma général de gouvernance

Le principe des quatre yeux.

Le principe de la personne prudente.

Le principe de proportionnalité.

Les trois lignes de défense.

Les dirigeants effectifs.

Les responsables des fonctions-clés (actuariat, gestion des risques, conformité, audit).

L'organe d'administration, de gestion et de supervision.

6 Les rôles respectifs des responsables de fonctions clés, des dirigeants effectifs et des administrateurs

Rôle et prérogatives des responsables des fonctions clés.

Point sur le cumul et la sous-traitance des fonctions clés.

Rôle et prérogatives des dirigeants effectifs.

Rôle et prérogatives des administrateurs.

7 Les politiques écrites et la mise en œuvre du contrôle interne

Le socle minimal absolu : gestion des risques, contrôle interne, audit interne, externalisation (article L354-1 du Code des assurances).

Les politiques écrites nécessaires : conformité, compétence et honorabilité, ORSA, actuariat, gestion du risque de souscription, provisionnement, réassurance, communication d'informations à destination du public et aux fins de contrôle, rémunérations.

Les autres politiques écrites : gestion du risque opérationnel, contrôle interne, continuité d'activité, sous-traitance, conformité, gestion actif-passif, gestion du risque d'investissement, gestion du capital...

8 Le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Évaluation du besoin global de solvabilité.

Conformité continue avec les exigences réglementaires de capital.

Conformité continue avec les provisions techniques.

Écarts par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis.

Lien avec le processus de gestion stratégique et le cadre décisionnel.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Hervé MANCERON

Date
11 au 12 mai 2017
8 au 9 novembre 2017

200
Réglementation bancaire
et financière : l'essentiel

Contexte
bancaire et
réglementation

Réglementation bancaire et financière : l'essentiel

Homologation CNCC
15F0150
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Présenter sous forme synthétique l'ensemble des textes réglementaires applicables au secteur bancaire et financier.
- Expliquer leur structure.
- Identifier leurs sources et comprendre leur hiérarchie.
- Se familiariser avec un vocabulaire et un environnement complexes.

Participants

- Toute personne sur le point de rejoindre le secteur bancaire et financier.
- Collaborateurs récemment recrutés dans ce secteur.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière.



PROGRAMME

1 Le métier de banquier

La banque de détail, la banque d'investissement, la gestion d'actifs...
Risques de liquidité, d'insolvabilité, de marché, de non-conformité...

2 Les sources des textes législatifs et réglementaires français

Les textes internationaux.
Les textes européens.
Les textes français.

3 Le code monétaire et financier

Les instruments financiers et les produits d'épargne.
Les opérations de banque et connexes.
Les services d'investissement et connexes.
Les prestataires et les institutions.

4 Les principaux textes du C.R.B.F./arrêtés ministériels

Les conditions d'exercice : agrément, système de contrôle interne, pratiques commerciales.
Organisation des services communs : centrale des risques, FICP.
Les caractéristiques des opérations : collecte des ressources et conditions de rémunération, blanchiment des capitaux.
Organisation du marché interbancaire et des TCN.
Les reportings sociaux et consolidés (publiés, SURFI, FINREP).
Les normes comptables France et IAS/IFRS.

5 Le règlement CRR

Les fonds propres, le ratio de solvabilité, le contrôle des grands risques, les coefficients de liquidité (LCR et NSFR).
Le ratio de levier.
Les états COREP.

6 Le règlement général de l'AMF (RGAMF)

Règles d'organisation : dispositif de conformité et de contrôle interne...
Règles de bonne conduite : segmentation et information des clients...
Les évolutions récentes : EMIR, directive AIFM, MIF2, UCITS V.

7 SEBC, BCE, BDF et politique monétaire

Les instruments : opérations d'open market, les facilités permanentes.
Les contreparties et les actifs éligibles.
Les procédures : appels d'offres et opérations bilatérales.
Les réserves obligatoires.

8 Ce qu'il faut retenir du code de la consommation

Dispositions concernant le crédit : crédit conso et crédit immobilier.
Traitement des situations de surendettement.

9 Ce qu'il faut retenir du code des assurances

Agréments et contrôle des entreprises d'assurance.
Les provisions techniques et la réglementation des placements.
Les dispositions comptables et prudentielles.

Environnement de la banque

Objectif général

- Familiariser les entrants dans l'établissement, à la culture bancaire générale nécessaire à :
 - La bonne compréhension de l'organisation de la profession.
 - La connaissance de base de la réglementation bancaire.
 - Le rôle de la profession dans le monde économique actuel.

Participants

- Nouveaux arrivants, jeunes diplômés n'ayant pas ou peu de connaissances des nombreux métiers de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une bonne culture générale économique de base.

PROGRAMME

1 L'environnement bancaire

Historique.
Évolution.
Aspects législatifs.

2 Le rôle économique de la banque, les activités et les métiers dans le contexte mondial et européen

Activité et métiers bancaires.
Trois pôles majeurs d'activités.
Les services rendus à l'économie.
Les cibles de clientèle.

3 L'intermédiation bancaire

Les sept métiers de la banque universelle.
Les trois métiers de la banque d'investissement.
Les différentes ressources des banques et la collecte des dépôts.
La notion de marge d'intermédiation et la constitution d'un taux de prêt.

4 La prestation de services connexes

Assurer la relation clientèle.
Améliorer le PNB et ses composantes.
Opérations de change.

5 La prestation de service d'investissement

Que recouvrent les PSI ?
Quel est leur poids dans l'activité et la rentabilité des banques ?
Faut-il fixer des limites à leurs interventions pour compte propre ?

6 Les marchés financiers, organisation, rôles et intervenants

Schéma des marchés financiers.
Le marché unifié des capitaux.
Le décloisonnement des marchés.
Le rôle des marchés et celui des banques dans les marchés.

7 Le marché monétaire et ses dérivés

Le rôle central du marché monétaire pour assurer la liquidité de l'économie.
Les produits, les maturités et les contraintes du marché monétaire.

8 Le marché interbancaire, son rôle et ses acteurs

Les intervenants du marché interbancaire.
La notion de refinancement des banques par les pensions.
L'équilibre des trésoreries bancaires.

9 Le rôle de la BCE et des BCN

La masse monétaire et ses composants.
La politique d'appels d'offre de la BCE.
La régulation et le prix de l'argent banque centrale.
Les politiques non conventionnelles.

10 Les différents taux d'intérêts, leur composition, leur choix et les instruments de couverture

L'EONIA et ses dérivés.
L'EURIBOR et ses dérivés.
Les taux fixes et la notion de signature.
Les principaux instruments de couverture.

11 Première approche du compte de résultat d'une banque

La notion de marge d'intermédiation.
Que représentent les commissions.
La notion de produit net bancaire.
Les conséquences sur la rentabilité des défauts de paiements.

12 Les contraintes réglementaires attachées à l'activité bancaire : agréments, contrôles

Le rôle des autorités de tutelle.
Les raisons de l'obligation de l'agrément.
Les nombreux organismes professionnels.

13 Les principaux ratios contraignant l'activité bancaire

La couverture à taux fixe.
La division des risques.
La liquidité.
Les réserves obligatoires.
Bâle III.
Quelles techniques possibles d'amélioration des ratios ?

Informatique et Libertés : quelles sont les exigences CNIL pour les établissements bancaires et financiers ?



Objectif général

- Comprendre les enjeux et les évolutions de la Loi Informatique et Libertés.
- Connaître l'étendue des pouvoirs de la CNIL et ses moyens de contrôle.
- Appréhender les risques d'absence de protection des données personnelles encourus par les établissements bancaires et financiers et savoir les maîtriser.

Participants

- Nouveaux CIL.
- Collaborateurs des filières conformité/risques opérationnels.
- RCS/RCCI.
- Auditeurs internes.
- Contrôleurs permanents.
- Auditeurs externes, consultants.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 La loi Informatique et Libertés

Présentation des principales composantes de la loi.
Les récentes évolutions.
Les principaux risques encourus.
Étendue et limites des missions de la Commission Nationale. Informatique et Libertés (CNIL).

2 L'application de la loi au sein de l'organisation, fonction de l'évaluation des risques

Les attentes quant au rôle du CIL (fiche de poste).
Les obligations légales : les différentes formalités.
La mise en œuvre des Packs Conformité.
La réalisation d'une cartographie des risques « données personnelles » :
– L'identification des risques.
– L'évaluation des risques.

- La gestion et le pilotage des risques.
- Prise en compte dans la cartographie des risques de non-conformité.

3 L'application de la loi au sein de l'organisation : le rôle des acteurs

Formation et sensibilisation des collaborateurs.
Gouvernance des acteurs : audit interne, déontologue, CIL.
Le pilotage des différents acteurs : CIL, contrôles périodiques, déontologues.

4 La mise en œuvre d'un dispositif de contrôle

Anticiper et prévenir les contrôles de la CNIL.
Les éléments de réponse en cas de contrôles sur pièces.
Publicité du rapport, sanctions pénales, jurisprudence.

Panorama des évolutions réglementaires

Objectif général

- Se familiariser avec les différentes évolutions réglementaires actuelles et avoir une vue d'ensemble.
- Maîtriser les principales composantes de ces réglementations.
- Comprendre leur logique et les enjeux spécifiques pour la banque.

Participants

- Tout collaborateur de la banque souhaitant comprendre ce que certains thèmes recouvrent (Bâle III, EMIR, FATCA, etc.).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Chaque thème réglementaire fait l'objet d'une fiche de synthèse des éléments clés de la réglementation.

Connaissances requises

Connaissances de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les principales composantes de l'Union bancaire.
Les rôles de la BCE et de l'ABE.
Les enjeux comptables, prudentiels et de liquidité.

2 De Bâle II vers Bâle III et CRD 4 puis Bâle IV ?

Faiblesse de Bâle II, objectifs de Bâle III.
Les exigences de fonds propres :
– Des exigences de qualité.
– Des exigences de montant.
Les futures évolutions en terme d'exigences prudentielles (Bâle IV ?)
Le ratio d'effet de levier.
Les coefficients de liquidité.

3 Les nouvelles exigences informationnelles

Les exercices d'AQE.
Le SREP de l'ABE.
Les états COREP.
L'article 78 de l'ABE.
Le pilier 3.

4 De MIF I vers MIF II

Pourquoi MIF II ?
Les principales composantes de MIF II.
Les points d'attention sur le suivi de la mise en oeuvre.

5 EMIR

Le périmètre du règlement n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012.

Les acteurs.
Les impacts sur le circuit des dérivés.
Les enjeux pour les banques.
Les similitudes avec la loi Dodd Franck (DFA).

6 La directive AIFM

Les périmètres de la directive n°2011/61/UE du Parlement et du Conseil du 8 juin 2011.
Les acteurs.
Les principales composantes de la directive.
L'influence de la directive sur le rôle des acteurs (dont les conservateurs dépositaires).
Les liens AIFM et UCITS V.

7 La sécurité financière

Le contenu de la 4^e directive.
Le règlement sur les virements de fonds.
Les principales recommandations et les évolutions à venir.

8 La loi FATCA et AEOI

Les principes de transparence fiscale.
Les principes de FATCA.
Les principes de AEOI (Automatic Exchange of Information).
Les principes de mises en oeuvre de ces échanges de données.
Les conséquences sur l'entrée en relation.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Henri JACOB
Jean-Marie LAY
Gérard MAROT

Date
29 mars 2017
21 juin 2017
18 octobre 2017
28 novembre 2017

300
Bâle III (CRR, CRD 4) :
l'essentiel

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Bâle III (CRR, CRD 4) : l'essentiel

Homologation CNCC
14F0046
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Acquérir une compréhension d'ensemble de l'essentiel du dispositif Bâle III.
- Situer les enjeux de la réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (CRR) », « Capital Requirements Directive (CRD 4) » et actes délégués.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle de la solvabilité (fonds propres, risques attendus et non attendus, etc.).
- Expliquer les principaux mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux.

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Équipes des fonctions Finance et Risques des banques (approche du pilotage financier).
- Contrôleurs internes et externes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances générales bancaires.



PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR) et Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.
Exigences de déclarations : COREP, FINREP...

2 Fonds propres Bâle III - CRR

Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracyclique et systémique.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Ratio de levier.

3 Risque de crédit

Principes généraux.
Approche standard : synthèse des principales pondérations.
Approche IRB : systèmes de notations internes, facteurs de risque (PD, LGD, EAD, M), classes d'actif et fonctions de pondérations associées.
Présentation synthétique de l'essentiel des autres aspects :
– Techniques d'atténuation du risque de crédit.
– Pertes attendues et provisions/dépréciations associées : modalités de calcul et d'ajustement des fonds propres.
– Actions.
– Titrisation.

– Risque de contrepartie et risque CVA.
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III - CRR.

4 Risques de marché (portefeuille de négociation)

Périmètre et évaluation du portefeuille de négociation (trading book).
Exigence de fonds propres en approche standard.
Approche modèles internes : notion de Value-at-Risk (VAR).
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III - CRR.

5 Risque opérationnel

Définition et méthodologies.
Approche de base (Basic Indicator Approach).
Approche standard.
Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).

6 Ratios de liquidité

Contexte.
Ratio de liquidité à court terme (LCR).
Ratio de financement stable (NSFR).
Calendrier de mise en œuvre.

7 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
Évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP).
Revue du processus par le superviseur (SREP).
Stress tests.
Pilier 3 : Informations à publier.

Bâle III (CRR, CRD 4) : approfondissement

Objectif général

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) », « Capital Requirements Directive (CRD 4) » et actes délégués.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables de la fonction ALM et risques.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de l'économie de la banque.
Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR), Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.
Exigences de déclarations : COREP, Grands risques, FINREP, etc.

2 Fonds propres - CRR

Mécanisme du ratio de solvabilité.
Mécanisme de pondération.
Contenu des fonds propres comptables et passage aux fonds propres prudentiels.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Ajustements réglementaires des fonds propres.
Traitement des primes d'émission, des intérêts minoritaires, des actifs d'impôt différé et des participations.
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracycliques et systémiques.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

3 Risque de crédit : approche standard

Principes généraux.
Les organismes externes d'évaluation.
Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation interne.
Synthèse des principales pondérations.
Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.

4 Risque de crédit : approche IRB

Principes généraux.
Systèmes de notations internes.

Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actifs dans l'approche IRB et fonctions de pondérations associées.

5 Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations/provisions

Les pertes attendues : modalités de calcul.
Les provisions et les dépréciations associées.
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

6 Risque de crédit : techniques d'atténuation du risque de crédit

Objectifs.
Protection de crédit financée : définition, instruments éligibles, approches simple et générale, approche IRB.
Protection de crédit non financée : définition, éligibilité des fournisseurs de protection, instruments éligibles, approche standard et approche IRB.

7 Risque de crédit : actions

Principes et définitions.
Méthode de pondération simple.
Méthode PD/LGD.
Méthode des modèles internes.

8 Risque de crédit : titrisation

Périmètre et définitions.
Exclusion des actifs titrisés par l'établissement originateur.
Approche standard.
Approche notation interne.
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III - CRR.
Risque de crédit transféré.

PROGRAMME

9 Risque de crédit : risque de contrepartie et risque CVA

Périmètre et définitions.

Les quatre méthodes de calcul de l'exigence de fonds propres.

Risque d'ajustement de l'évaluation de la composante crédit (Credit Value Adjustment - CVA).

Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III - CRR.

10 Risques de marché (portefeuille de négociation)

Périmètre et évaluation du portefeuille de négociation (trading book).

Exigence de fonds propres en approche standard.

Approche modèles internes.

Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III - CRR.

11 Risque opérationnel

Définition et méthodologies.

Approche de base (basic indicator approach).

Approche standard.

Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).

12 Ratios de liquidité Bâle III - CRR

Introduire des ratios de liquidité :

– Ratio de liquidité à court terme (LCR).

– Ratio de financement stable (NSFR).

Calendrier de mise en œuvre.

13 Ratio de levier

Objectifs.

Composition.

Calendrier de mise en œuvre.

14 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.

Évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP).

Revue du processus par le superviseur.

Stress tests.

Pilier 3 : informations à publier et relation avec IFRS 7.

Bâle III, Pilier 2 : ICAAP, stress tests

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble du pilier 2 de Bâle III et de ses impacts.
- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément dans son activité opérationnelle les concepts d'ICAAP, de revue prudentielle, de risques traités dans le pilier 2, de stress tests.
- Savoir utiliser les calculs du pilier 2 et notamment les stress tests dans le pilotage de l'établissement.
- Comprendre les aspects essentiels du dispositif Bâle II-III.

Participants

- Contrôleurs de gestion. Financiers.
- Gestionnaires des risques et ALM.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes connaissances du pilier 1 de Bâle III.

PROGRAMME

1 Principes généraux du pilier 2

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
Principes du pilier 2 : responsabilité de la banque quant au processus interne d'évaluation des fonds propres, principaux secteurs de risques traités sous le pilier 2, meilleures pratiques.
Modifications du pilier 2 avec les nouvelles règles Bâle III - CRR-CRD 4 : coussins de fonds propres, MMD (Montant Maximum Distribuible).

2 Objectifs de l'ICAAP

Évaluer le montant des fonds propres en interne.
Analyser les risques les plus importants.
Planifier les mesures à prendre si les risques sont trop importants.
Projeter la situation financière et stratégique et la robustesse du bilan.
L'utilisation du pilier 2 dans l'activité de l'établissement.
Un exemple : l'ICAAP à la Deutsche Bank.

3 Revue du processus par le superviseur et attentes de la BCE et de l'ACPR

Le processus.
Autorisation des approches avancées.
Méthodologie du système d'évaluation des risques.
Demandes des autorités de contrôle en 2016 en matière de pilier 2 :
– Évaluer la quantité et la composition du capital interne comparées aux fonds propres réglementaires du pilier 1.
– Montrer l'adéquation des processus de gestion des risques.
– Renforcer l'environnement de contrôle et de gestion des risques.
– Réduire les risques auxquels les banques sont exposées.
– Améliorer les processus ICAAP et ILAAP.
– Constituer un coussin de fonds propres en plus des normes minimum, ou améliorer la qualité de leurs fonds propres.
Les niveaux d'exigences en capital exigés en 2015 (ainsi que la fixation du montant maximum distribuible et lien avec les exigences de fonds propres du pilier 1).
L'accent renforcé en 2016 sur l'ICAAP et l'ILAAP.

4 Risques traités par le pilier 1

Le risque de concentration : définition, principes, méthodes de mesure (ratios, modèles) :
– Définition.
– Principes.
– Méthode de mesure (ratios, modèles).
Les risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit : définition, procédures de contrôle :
– Définition.
– Procédures de contrôle.
– Actions correctrices demandées par les autorités de supervision en cas de maîtrise insuffisante des risques résiduels.
Les risques liés aux opérations de titrisation :
– Définition.
– Risques visés par le Comité de Bâle.
– Traitement de ces risques en pilier 2.

5 Facteurs non traités sous le pilier 1

Le risque stratégique et le risque lié à l'activité :
– Définition.
– Principes de gestion de ce risque.
Le risque de réputation :
– Définition.
– Principes de gestion de ce risque.
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire :
– Définition.
– Incidence de la variation des taux d'intérêt sur le résultat de la banque et sur sa valeur économique.
– Les sources de risque de taux d'intérêt : non-adossement entre ressources et emplois en matière de type de taux, déformation de la courbe des taux, risque de base, options cachées.
– Banking book et trading book.
– Les différentes mesures de risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la durée, méthode des simulations.
– Principes de maîtrise du risque de taux d'intérêt.

PROGRAMME

Le risque de liquidité :

- Définition.
- Le coût de liquidité ou spread de liquidité.
- La mesure du risque de liquidité : le gap ou impasse de liquidité.
- La réglementation Bâle III : contexte, ratio de liquidité à court terme (LCR), ratio de financement stable (NSFR).
- Réglementation concernant le risque de liquidité (pilier 2).

6 Stress tests

Objectifs.

Contexte.

Stress tests aux USA (FED).

Stress tests en Europe (ABE et BCE).

Stress test de l'ACPR.

Principaux types de stress tests : analyse historique, analyse de scénarios, analyse de sensibilité, reverse stress tests.

Stress tests : attentes de l'ACPR.

Les cinq catégories de stress tests les plus répandues en pilier 2.

Risques de marché :

– Définition du trading book.

– VaR normale.

– VaR stressée et stress tests.

Développement d'un programme effectif de stress tests : questions à considérer, considérations techniques, pratiques courantes dans les banques, meilleures pratiques.

– Notamment transformation d'un scénario de stress macroéconomique ou financier en hypothèses sur les variables de risque (corrélations entre variables macroéconomiques et paramètres Bâle II-III).

Utilisation des stress tests dans le pilotage de l'établissement : diffusion des résultats dans l'entreprise, notamment au management, analyse des résultats et prise de décisions adéquates pour réduire les expositions et les concentrations de risques jugées excessives.

Bâle III : l'approche IRB

Objectif général

- Distinguer les fondamentaux de l'approche IRB.
- Définir les facteurs de risque et les modalités de leur calcul.
- Identifier les classes d'actif et leur fonction de pondération.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires de crédit, inspecteurs, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables de la fonction ALM et dirigeants de banques.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir suivi une formation générale sur Bâle III.

PROGRAMME

1 Introduction

Le contexte de Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (CRR) et Capital Requirements Directive (CRD 4).
Impacts et perspectives.
Mécanisme du ratio de solvabilité.
Composantes des fonds propres.
Calcul de l'exigence minimale de fonds propres.
Principes de la déclaration COREP.

2 L'approche IRB : principes généraux

Caractéristiques de l'approche IRB : systèmes de notation interne, facteurs de risque, fonctions de pondération.
Mécanisme de calcul des risques pondérés.
Sous-jacents de l'approche IRB.
Autorisation du superviseur.
Exigences minimales.

3 Les systèmes de notation internes

Critères qualitatifs du système de notation interne.
Exigences minimales du système de notation interne.
Période d'observation minimale.

4 Les facteurs de risques

Probabilité de défaut (PD).
Perte en cas de défaut (LGD).
Encours en cas de défaut (EAD).
Échéance (M).

5 L'approche IRB pour les entreprises, banques et souverains

Périmètre.
Fonction de pondération.
Financements spécialisés.
Comparaison des approches Bâle I, Bâle II standard et Bâle III IRB.

6 L'approche IRB pour la banque de détail

Définition.
Conditions d'éligibilité.
Prêts immobiliers.

Crédits renouvelables (revolving).
Autres expositions sur la clientèle de détail.
Fonctions de pondération.
Comparaison des approches Bâle I, Bâle II standard et Bâle III IRB.

7 Traitement des créances achetées

Traitement des créances achetées.
Le risque de dilution et son traitement.

8 L'approche IRB pour les actions

Principes et définitions.
Méthode de pondération simple.
Méthode PD/LGD.
Méthode des modèles internes.
Investissements dans des parts d'organismes de placement collectif.

9 Pertes attendues et dépréciations

Notion de perte attendue et de perte inattendue.
Pertes attendues : modalités de calcul.
Les provisions et les dépréciations associées.
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations par l'ajustement des fonds propres.

10 Titrisation

Définitions.
Principes de calcul des expositions pondérées.
Impact de la crise financière de 2007-2008 et les principaux changements de Bâle 2.5 sur la titrisation.
Rappel sur la titrisation et l'approche standard.
L'approche RBA « Rating Based Approach ».
L'approche IAA « Internal Assessment Approach ».
L'approche SF « Supervisory Formula ».

11 Risque de contrepartie

Périmètre et définitions.
Reconnaissance des accords de compensation.
Les quatre méthodes de calcul de l'exposition au risque de contrepartie.
Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).
Les trois méthodes de calcul de la CVA.

PROGRAMME

12 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Conditions de reconnaissance.

Protection de crédit financée : instruments éligibles, les différentes approches, exigences minimales.

Protection de crédit non financée : les différentes approches, exigences minimales.

13 Pilier 3

Pilier 3 : informations à publier, relation avec IFRS 7.

14 Exigences minimales de l'approche IRB

Contenu et respect des exigences minimales.

Conformité (rappel).

Caractéristiques du système de notation interne.

Système opérationnel des notations.

Gouvernement d'entreprise et supervision.

Usage des notations internes.

Quantification des risques.

Validation des estimations internes.

Estimations réglementaires des facteurs de risque.

États COREP : l'essentiel

Objectif général

- Comprendre et connaître l'essentiel des états relatifs au ratio de solvabilité, dénommés « états COREP ».
- Connaître les règles, les principes et les caractéristiques des états COREP.
- Approfondir et illustrer les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.

Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.

Le rôle de l'EBA.

Présentation générale des états COREP : liste, périodicité, délais et modalités de transmission.

2 Les états COREP relatifs aux fonds propres

Rappel sur les fonds propres :

- Composantes et contenu des fonds propres.
- Niveau de fonds propres.
- Période transitoire.

Examen des états COREP « CA » : CA1, CA2, CA3...

3 Les états COREP relatifs au risque de crédit

Rappel sur les principes de calcul du risque de crédit :

- Approche standard.
- Approche IRB.
- Atténuation des risques de crédit : protection de crédit financée, protection de crédit non financée.

Rappel sur les principes de calcul du risque de crédit :

- Risque de contrepartie.
- Examen des états COREP « CR » : CR SA, CR IRB, CR GB, CR SETT...

4 Les états COREP relatifs aux risques de marché

Rappel sur les principes de calcul des risques de marché :

- Définition du PTF de négociation.
- Seuils.
- Les différents risques et principes de calcul.
- Examen des états COREP « MKR » : MKR TDI, MKR EQU...
- Examen de l'état COREP « CVA ».

5 Les états COREP relatifs aux risques opérationnels

Rappel sur les principes de calcul des risques opérationnels :

- Définition du risque opérationnel.
- Les différentes approches : base, standard et avancée.
- Examen des états COREP « OPR » : OPR, OPR Detail...

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Gérard MAROT
Hicham BADDAG

Date
29 juin 2017
10 novembre 2017

305
États FINREP :
d'IAS 39 à IFRS 9

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

États FINREP : d'IAS 39 à IFRS 9

Homologation CNCC
15C0188
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP.
- Présenter les états FINREP.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargés de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance générale de la comptabilité en IFRS est souhaitable.



PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif FINREP.
Champ d'application et périmètre.
Rappel du contexte et les principales évolutions.
Liste des états.
Périodicité et délais.

2 Textes et documents disponibles

Normes IFRS.
Directives européennes : nomenclatures économiques...
Règlements.
Reportings et instructions.

3 Le cadre réglementaire

Principes généraux des états FINREP.
Rappel de la réglementation.
Présentation générale des principales normes.

4 Les états FINREP « IAS 39 »

4¹ Caractéristiques générales

Principes généraux relatifs à la structure et à la composition des états :
– Numérotation.
– Codification.
– Contenu des zones et lien avec les normes...
Architecture des états.
Principales ventilations utilisées.

4² Analyse des états

Analyse des différents états et identification des différentes données nécessaires.
Pour chaque état, seront précisés les caractéristiques générales et les points d'attention.
Définition des nouvelles données : « Performing », « Non-performing », « Forbearance »...

5 Les états FINREP « IFRS 9 »

Rappel des règles applicables en IFRS 9.
Gap analysis entre les états FINREP « IAS 39 » et FINREP « IFRS 9 ».

États COREP : risques de crédit

Objectif général

- Permettre à tout participant de se familiariser avec les états COREP relatifs au risque de crédit.
- Comprendre le dispositif et les concepts.
- Maîtriser les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états, et être capable de porter une appréciation sur la qualité des informations adressées à l'ACPR.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des états COREP.
- Toute personne souhaitant mesurer le lien entre son activité et les fonds propres nécessaires.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.
Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
Le rôle de l'EBA.
Les enjeux et les raisons des dernières évolutions.

2 Le dispositif

Les textes et mesures associées (CRR et CRD 4).
Champ d'application et périmètre.
Contrainte réglementaire.
États et périodicité.
Délais et modalités de transmission.

3 Le calcul des fonds propres

Les textes.
Champ d'application.
Composition : T1 (CET1, AT1), Tier 2.
Ajustements.
Traitement des intérêts minoritaires, des actifs d'impôts différés et des participations.
Le niveau de fonds propres et les coussins.
Période transitoire.
Examen des états COREP « CA » (CA1, CA2, CA3...)
Cas pratique avec les états COREP « CA ».

4 Méthodologie générale de calcul des risques de crédit

Principes de calcul.
Types d'exposition : éléments de bilan, éléments de hors bilan, instruments dérivés...
Catégories d'exposition.
Techniques de réduction du risque de crédit (protection de crédit financé, non financé, dérivés de crédit, compensation...)
Risque de contrepartie.

5 Approche standard

Principes généraux.
Catégories d'exposition et pondérations associées.
Principes d'élaboration et analyse de l'état COREP « CR SA ».
Contrôles à effectuer.

6 Approche IRB

Principes et conditions d'utilisation de l'approche IRB.
Les facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Système de notation interne et classes d'actifs.
Le traitement des pertes attendues.
Analyse des états COREP « CR IRB ».
Contrôles à effectuer.

7 Examen des autres états relatifs aux risques de crédit

Examen des états :
– CR GB : répartition par zone géographique.
– CR SETT : risque de règlement/livraison.
– CR EQU IRB : risque action.
– CR SEC : titrisation.

8 Rappel sur les risques opérationnels

Les différentes approches : de base, standard et avancée.
Analyse des états « OPR » et « OPR Détail ».

9 Les informations à publier sur le risque de crédit au titre du pilier 3

Ratios de liquidité Bâle III : LCR, NSFR, ALMM

Homologation CNCC
15C0189
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Connaître et comprendre les ratios de liquidité définis par Bâle III.
- Approfondir le contenu du ratio de liquidité court terme (LCR), du ratio structurel à long terme (NSFR) et des outils de suivi supplémentaires (ALMM, AMT).
- Être en mesure d'identifier les conséquences et les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif de liquidité Bâle III.
Présentation générale du dispositif.
Textes.

2 Le ratio de liquidité court terme (LCR)

Présentation générale du LCR : objectif, contrainte réglementaire, niveau d'application, mise en œuvre et période transitoire...
Coussin de liquidité :
– Définitions.
– Caractéristiques : exigences générales et exigences opérationnelles.
– Composition et pondérations associées.
Sorties de trésorerie :
– Taux de retrait.
Entrées de trésorerie :
– Taux d'entrée.
Sorties nettes de trésorerie.

3 Le ratio structurel de liquidité long terme (NSFR)

Objectif et contrainte réglementaire.
Composition.

Modalités de calcul.
Périodicité, période d'observation, date d'application.

4 Les outils de suivi supplémentaires (modèle ALMM)

Introduction et textes relatifs aux outils de suivi.
Liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.
Définition, objectifs et composition de chaque outil de suivi :
– États pour les outils supplémentaires de suivi (AMT) :

- C67 : concentration des financements par contrepartie.
- C68 : concentration des financements par type de produit.
- C69 : prix pour différentes durées de financement.
- C70 : refinancements.

– États pour la concentration de la capacité de rééquilibrage :

- C71 : concentration de la capacité de rééquilibrage par émetteur/contrepartie.

5 Cas pratique

Calcul du ratio de liquidité court terme à partir d'un cas.
Mise à jour du reporting LCR.

Ratio de solvabilité

Objectif général

- Découvrir le ratio de solvabilité (Bâle III) applicable aux établissements de crédit.
- Connaître les composantes des fonds propres (CET1, AT1, T1, T2).
- Connaître les méthodologies de calcul des exigences de fonds propres relatifs aux différents risques (crédit, marché et opérationnel).

Participants

- Tout collaborateur de banque.
- Prestataires informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Le contexte

Identification des risques liés à l'activité bancaire.
Présentation des mesures de suivi mis en place par les autorités de contrôle.

2 Le dispositif général

Contexte et objectif.
Les textes et la documentation disponible (CRR, CRD 4).
Les 3 piliers du dispositif.
Établissements assujettis et ratio minimum.
Le reporting : périodicité, délais...

3 Les fonds propres

Objectifs, textes et champ d'application.
Contraintes réglementaires.
Composition : CET1, T1, T2, ajustements, traitement spécifiques...
Niveau de fonds propres et coussins.
Période transitoire.

4 Les risques de crédit

Approche standard :
– Les principes de calcul et les pondérations appliquées.
– Les techniques de réduction du risque de crédit.

– Le traitement des dérivés.
Approche IRB :
– Les conditions d'utilisation et les spécificités.

5 Les risques de marché

Définition et évaluation du portefeuille de négociation.
Les grands principes du calcul de l'exigence de fonds propres au titre des risques de taux, de variation des titres de propriété, du risque de change...

6 Les risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Définition et caractéristiques de chaque approche : de base, standard et avancée.

7 Informations à publier

8 Les évolutions prévues dans le cadre de Bâle IV

Ratios prudentiels et règles de gestion

Homologation CNCC
15F0152
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Se familiariser avec les outils de suivi et de mesure des risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Comprendre les aspects économiques et réglementaires de chaque ratio transmis aux autorités de contrôle.
- Connaître la composition de chaque ratio.
- Être capable de les contrôler et de les valider.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Responsables et collaborateurs en charge de l'élaboration ou du contrôle des ratios.
- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Le contexte

Présentation des différents ratios, de leurs origines économiques, des objectifs et des modalités d'application.
Modalités de calcul des ratios sur base consolidée : mise en évidence des différences entre les approches comptables et prudentielles.

2 Le ratio de solvabilité

2² Le ratio de solvabilité : le dispositif général

Contexte, objectif, les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
Les textes et documents disponibles : CRR, CRD 4...
Établissements assujettis et ratio minimum.
Les états : périodicité, délais, modalités de transmission...

2² Le ratio de solvabilité : fonds propres

Objectifs, textes et champ d'application.
Contraintes réglementaires et modalités de calcul.
Composition : CET1, AT1, T1, T2.
Ajustements (déductions et filtres prudentiels) et retraitements spécifiques (intérêts minoritaires, participations, actifs d'impôts différés).
Niveau de fonds propres.
Traitements pendant la période transitoire.
Présentation des états COREP « CA ».
Mise à jour des états COREP « CA » à partir des données de l'exercice sur les fonds propres.

2³ Le ratio de solvabilité : risque de crédit

Les principes de calcul.
Les techniques de réduction du risque de crédit.
Le traitement des dérivés (risque de contrepartie).
La méthodologie générale de calcul de l'approche standard :
– Principes généraux.
– Expositions.
– Catégories d'exposition.
– Principales pondérations.
– Présentation de l'état COREP « CR-SA ».
Approche IRB :
– Les principales caractéristiques des approches IRB.
– Examen de l'état COREP « CR-IRB ».

2⁴ Le ratio de solvabilité : risques de marché

Définition et évaluation du portefeuille de négociation.
Les différents types de risques et les règles générales de calcul des

exigences de fonds propres au titre des risques de taux, de variation des titres de propriété, du risque de change...
Revue des états à remplir.

2⁵ Le ratio de solvabilité : risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Les différentes approches.

2⁶ Informations à publier

3 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III).
Le ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) :
– Définition.
– Objectifs.
– Coussin de liquidité : composition.
– Sortie de trésorerie : les taux de retrait.
– Entrée de trésorerie : les taux d'entrée.
– Sorties nettes de trésorerie.
Le ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) :
– Définition.
– Objectifs.
– Composition.
Les outils supplémentaires de suivi de liquidité : liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.

4 Les grands risques

Présentation générale :
– Objectifs et périmètre.
– Définitions et textes.
– Modalités de calcul.
Le reporting.

5 Le ratio de levier

Présentation générale :
– Objectifs et périmètre.
– Définitions et textes.
– Modalités de calcul.
Le reporting.

6 Les évolutions prévues



Reportings (SURFI/PROTIDE/BDP)

Objectif général

- Comprendre le dispositif SURFI.
- Connaître et approfondir les modalités d'élaboration et de contrôle des états périodiques SURFI destinés à l'ACPR.
- Aider les participants à concevoir et à mettre en œuvre l'organisation et les contrôles nécessaires.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI destinés à l'ACPR.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée. À défaut, la participation à la formation « Comptabilité bancaire : opérations classiques » est conseillée.

PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Objectifs du dispositif.
Principales caractéristiques du dispositif.
Présentation générale du dispositif.

2 Cadre réglementaire

Principes généraux d'élaboration des reportings SURFI/PROTIDE/BDP.
Les règles comptables applicables :
– Aux comptes sociaux.
– Aux comptes consolidés.
Les exigences à remplir au titre du contrôle interne.

3 Le reporting SURFI : présentation générale

Présentation générale des tableaux :
– Plan de comptes PCEC.
– Identification et définition des principaux attributs.
Principes de codification, règles de contrôle...
Liste des tableaux à remettre.
Textes et documentation disponible.
Les systèmes de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

4 Étude détaillée de certains tableaux SURFI

Analyse des tableaux les plus délicats.
Mise en exergue des évolutions récentes et en cours.

5 Cas pratique SURFI

Présentation du cas : données, hypothèses...
Sélection de quelques tableaux clés à remplir.

6 Focus sur les tableaux monétaires SURFI

Cadre juridique (textes BCE et BDF).
Modalités techniques de déclaration et de contrôle des remises.
Les évolutions récentes.

7 Les statistiques balance des paiements et position extérieure

Cadre juridique.
Méthodologie : concepts clés, définitions, structures et rubriques de la balance des paiements et de la position extérieure.
Modalités techniques de déclaration (notes techniques DGS).
Cohérence SURFI/BDP.

8 Les statistiques de détention de titres (PROTIDE)

Cadre juridique.
Présentation générale de la collecte.
Identification et description des données collectées.
Cohérence PROTIDE/SURFI.

9 Les aspects organisationnels et informatiques

Présentation des différentes organisations.

10 Contrôles et vérifications à effectuer

Les contrôles avant/pendant/après les traitements SURFI.

11 Les évolutions prévues

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Gérard MAROT
Hervé MANCERON

Date
20 au 21 avril 2017
19 au 20 juin 2017
2 au 3 octobre 2017
4 au 5 décembre 2017

311CECB5

Reporting réglementaire
et prudentiel : l'essentiel

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel

Homologation CNCC

15F0154

(fin de validité : 31/12/2017)

Cycle certifiant

Objectif général

- Inventorier les différents reportings comptables et prudentiels à transmettre à l'ACPR.
- Comprendre le dispositif actuel.
- Connaître le contenu de chaque reporting.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Synthèse des reportings.
Respect du contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014).

2 Le reporting SURFI

Objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif.
Textes et documentation disponible.
Les dimensions (attributs).
Liste des états à remettre.
Présentation des dernières évolutions.
Système de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

3 Les états FINREP

Définitions, objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif FINREP.

4 Les états COREP

4¹ Présentation général du dispositif COREP

Bâle I à Bâle III, les 3 piliers et les différentes approches du dispositif.
Le dispositif général :
– Textes et contraintes réglementaires.
– Les états : périodicité, délais...

4² Le calcul des fonds propres

Composition des fonds propres : T1 (CET1, AT1) et T2.
Ajustements et traitements spécifiques.
Niveau de fonds propres et période transitoire.
Présentation générale des états COREP « CA ».

4³ Le calcul des risques de crédit

Champ d'application, périmètre et définitions.
Principe de calcul.
Approche standard :

– Principes généraux.
– Expositions.
– Catégories d'exposition.
– Principales pondérations.
L'essentiel de l'approche IRB.
Risque de contrepartie.
Réducteurs de risque.
Présentation des états.

4⁴ Le calcul des risques de marché

Principes de calcul.
Composition du portefeuille de négociation.
Seuils d'assujettissement.
Méthode générale de calcul des exigences de fonds propres.

4⁵ Le calcul des risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Les différentes approches.

4⁶ Liste des informations à publier

5 Le ratio de levier

Présentation générale :
– Objectifs et périmètre.
– Définitions et textes.
– Modalités de calcul.
Le reporting.

6 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III) :
– Ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) : définition et objectifs, composition.
– Ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) : définition et objectifs, composition.
– Éléments de suivi de liquidité.
Les états relatifs à la liquidité.

PROGRAMME

7 Les grands risques

Présentation générale :

- Objectifs et périmètre.
- Définitions et textes.
- Modalités de calcul.

Le reporting.

8 Les Asset Encumbrance

Présentation générale :

– Objectif du reporting et textes.

– Définition, objectifs et contenu de chaque état.

Le reporting.

9 Les évolutions prévues

Fonds propres: passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques

Homologation CNCC
16C0056
(fin de validité : 31/03/2018)

Objectif général

- Rappeler les concepts sous-jacents de la comptabilité générale et la notion de capitaux propres.
- Acquérir l'essentiel du dispositif Bâle III en matière de fonds propres prudentiels (nouvelle réglementation « Capital Requirements Regulation – CRR »).
- Expliciter le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels et la logique sous-jacente retenue par le régulateur.
- Expliquer les principaux mécanismes à mettre en œuvre pour déterminer le coût des fonds propres et le coût du risque de crédit dans le cadre du pilotage financier d'une banque.
- Comprendre l'organisation du pilotage financier des principales banques et l'évolution connue depuis la crise de 2008-2009.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances générales bancaires.



PROGRAMME

1 Capitaux propres comptables et concepts sous-jacents

Définition des capitaux propres et concepts sous-jacents.
Approche par l'actif net ou la situation nette.
Position de subordination des actionnaires et conséquences comptables (rémunération aléatoire, principe comptable de prudence, etc.).
Enregistrement de la rémunération des porteurs de dettes externes et de celle des actionnaires. Coût des fonds propres et distribution de dividendes.

2 Approche des fonds propres prudentiels et de la notion de solvabilité

Économie d'une banque et rôle des fonds propres (approche en pire scénario à horizon d'un an).
Cercle vertueux de la solvabilité (approche par les risques pondérés ou par l'emploi des fonds propres).
Appréhender l'origine des exigences de fonds propres (risque de crédit non attendu, risque de marché et risque opérationnel).
Maîtriser le lien entre les exigences de fonds propres et les risques pondérés.

3 Fonds propres Bâle III - CRR

Périmètre de consolidation comptable (IFRS 10) et prudentiel.
Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et, Tier 2 Capital (T2).
Le ratio minimal, les coussins de protection, contracyclique et systémique.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Analyse des principaux types de retraitement et de déduction.

Explication de la logique sous-jacente :

- Non valeurs.
- Résultat de valorisation non transformable ultérieurement en trésorerie (cash flow hedge).
- Résultat latent IFRS.
- Actifs non recouvrables en situation de pire scénario.
- Résultat volatil IFRS.
- Pertes attendues au titre du risque de crédit non appréhendées par la comptabilité en approche « incurred losses », etc.

4 Lien entre la rentabilité minimale et le coût des fonds propres et du risque de crédit

Lien entre distribution, rémunération et niveau des fonds propres nécessaires pour couvrir un niveau donné de risques pondérés.
Appréhender avec un exemple l'impact marginal de la production nouvelle sur les fonds propres et la marge minimale nécessaire pour continuer à respecter un niveau donné de ratio de solvabilité.
Appréhender avec un exemple l'impact sur la rentabilité des différents types de garanties (incidence sur les facteurs de risque PD, LGD et EAD).

5 Organisation du pilotage financier dans les banques

Positions antagonistes du régulateur et de l'actionnaire.
Impact de l'évolution de la réglementation (sélectivité, productivité et recentrage sur les métiers de base rentables).
Organisations en place dans les principales banques (synthèse des informations contenues dans les documents de référence – pilier 3 de Bâle III).
Processus de pilotage financier.

Contrôle et révision des états prudentiels

Objectif général

- Connaître les obligations réglementaires relatives aux contrôles des ratios.
- Être capable de mettre en œuvre une démarche de révision des états prudentiels.
- Présenter une démarche de contrôle et des modèles de grilles de contrôle.

Participants

- Tout collaborateur de banque ayant un lien avec l'élaboration et le contrôle des ratios prudentiels.
- Auditeurs et réviseurs.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance générale des ratios prudentiels.

PROGRAMME

1 Le contexte

Importance des ratios et de la qualité des informations transmises aux autorités de contrôle.
Identification des risques.
Objectifs et champ d'application.

2 Les obligations réglementaires

Les textes :
– Arrêté du 3 novembre 2014.
– Textes BDF : normes minimales de qualité.
Les obligations réglementaires :
– Les 3 niveaux de contrôle.
– Piste d'audit.
– Qualité de l'information.
Rôle, fonctions et qualités du réviseur.

3 La démarche de contrôle

Objectifs des contrôles : 1^{er} niveau et 2^{ème} niveau.
Démarche et méthodologie de contrôle.
Les différents types de contrôle.
Planification et réalisation des contrôles.
Les différentes étapes du contrôle : préparation, contrôle, formalisation, suivi.

4 Les outils et moyens de contrôle

Les moyens et outils de contrôle.

5 Contrôle et révision

5¹ Révision et contrôle des fonds propres

Rappel de la composition des fonds propres.
Rappel du contenu des états « CA ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :

– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5² Révision et contrôle des états COREP

Rappel du contenu des états « COREP ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5³ Révision et contrôle du ratio de liquidité (LCR)

Rappel de la composition du ratio « LCR ».
Rappel du contenu des états « LCR ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5⁴ Révision et contrôle des grands risques

Rappel des règles relatives aux grands risques.
Rappel du contenu des états « LE ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

Duration
1 day

Price
lunch included
828 € HT

Trainers
Henri JACOB

Date
10 mai 2017
8 novembre 2017

314
CRR, CRD 4, Basel III:
the basis

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

CRR, CRD 4, Basel III: the basis

General objective

- Acquiring the basics of the Basel III framework.
- Identifying the changes introduced by the Basel III Capital Requirements Regulation (CRR) and Capital Requirements Directive (CRD 4).
- Assessing the impact of these changes on your institution's solvency ratio.
- Preparing for change.

Participants

- Accountants and finance professionals.
- Financial controllers and ALM managers.
- Risk managers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

Good knowledge of Basel II Pillar 1.

PROGRAMME

1 Introduction: background, implementation, prospects

From Basel I to Basel III.

Transposition in Europe: Capital Requirements Regulation (CRR) and Capital Requirements Directive (CRD 4).

Regulation and supervision in Europe.

Reporting requirements (COREP/FINREP in accordance with CRR).

2 Own funds Basel III – CRR

Mechanics of the solvency ratio and of weighting.

Own Funds components: Common Equity Tier 1 Capital (CET1), Additional Tier 1 Capital (AT1), and Tier 2 Capital (T2).

Comparing Basel II and Basel III own funds.

The minimum ratios, the capital buffers (conservation, countercyclical and systemic capital buffers).

Chronology from Basel I to Basel III.

3 Credit risk

General principles.

The Standardised Approach: summary of the main risk weights.

The IRB approach: the internal rating system, the risk factors (PD, LGD, EAD, M), the exposure classes and their risk weight functions.

Synthetic presentation of the other aspects:

- Credit risk mitigation.
- Expected loss amount and credit risk adjustments: calculation and own funds adjustment.
- Equity exposures.
- Securitisation: the new requirements introduced by Basel III – CRR.

– Counterparty credit risk and CVA risk: the new requirements introduced by Basel III – CRR.

4 Market risks

Trading book scope and requirements.

The Standardised Approach.

The Internal Model Method: the Value-at-Risk concept.

The new requirements introduced by Basel III - CRR.

5 Operational risk

Definition and methodologies.

The Basic Indicator Approach.

The Standardised Approach.

The Advanced Measurement Approach (AMA).

6 The second and third pillars

The Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP).

The Supervisory Review (SREP).

Stress tests.

Third Pillar: information to be published.

7 Liquidity ratios and other aspects of Basel III

Background.

The Liquidity Coverage Ratio (LCR).

The Net Stable Funding Ratio (NSFR).

Implementation schedule.

Introducing a leverage ratio.

ONE
ONE



Credit Valuation adjustment (CVA)

Objectif général

- Comprendre le concept de CVA.
- Maîtriser les techniques de CVA.
- Savoir couvrir le risque de CVA.
- Comprendre le calcul de la CVA et de la DVA comptables.
- Bien appréhender les approches réglementaires standard et avancée de la CVA.
- Comprendre le calcul de la CVA d'un swap et d'un portefeuille de swaps.

Participants

- Collaborateurs ayant travaillé sur le calcul de la CVA.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances élémentaires sur le risque de crédit et la réglementation Bâle III.
Notions de base sur les marchés financiers et les produits dérivés.

PROGRAMME

1 Le contexte de CVA

Rappels sur le risque de contrepartie : définition, méthodes de calcul de l'exposition au risque de contrepartie, gestion du risque de contrepartie (notamment couverture par le netting et la collatéralisation).

Le risque CVA : définition, impact avec exemple sur une grande banque.

La DVA et le risque CVA bilatéral.

La réglementation Bâle II sur le risque de contrepartie, la réforme Bâle III, notamment ajout du risque CVA.

2 Le calcul de la CVA comptable

Calcul de la CVA comptable (IFRS 13).

Calcul de la CVA bilatérale et de la DVA comptables.

3 La CVA réglementaire

Approche standard de la CVA : exemple sur un swap.

Approche avancée de la CVA : principes.

Gestion et enjeux de la CVA réglementaire (desks de CVA...).

Couverture du risque CVA : composantes du risque, couverture statique (CDS et CCDS), couverture dynamique.

CVA et Wrong way risk.

4 Modèles et exemples de calcul de la CVA

Modèles de calcul de CVA.

CVA d'un portefeuille.

Le netting : CVA incrémentale et marginale.

Corrélation : prendre en compte plusieurs classes d'actifs pour calculer la CVA d'un portefeuille.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 €HT

Animateurs
Béatrice BON MICHEL
Gérard MAROT

Date
19 mai 2017
8 novembre 2017

400

Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Audit et contrôle, risques

Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Objectif général

- Acquérir les bases essentielles en matière de contrôle interne au sein des établissements financiers.
- Comprendre le sens des évolutions en matière de dispositif de contrôle interne.
- Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne.
- Comprendre l'articulation contrôle vs risque dans la banque.
- Faciliter la compréhension des dispositifs de contrôle interne mis en place.

Participants

- Tout collaborateur des établissements de crédit (manager, contrôleurs, auditeurs, etc.).
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.
- Administrateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

La notion de contrôle interne (définition et éléments du dispositif, CF COSO).

Le contrôle interne par rapport aux autres notions de contrôle/risque. Les spécificités du contrôle interne bancaire.

2 Connaître les principales exigences réglementaires relatives au dispositif

Présentation des principales évolutions liées à l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- L'intégration des exigences prudentielles.
- La gouvernance par les risques.

La notion de contrôle permanent/contrôle périodique.

Les sujets spécifiques :

- Les enjeux de conformité.
- Les prestations externalisées.
- Le contrôle interne des états financiers et extra-financiers

Les reportings :

- Rapport annuel sur le contrôle interne.
- Rapport sur la surveillance des risques.

3 Organisation du dispositif de contrôle

Les différentes structures organisationnelles.

Le rôle du contrôle périodique.

La complémentarité contrôle permanent/périodique. Le rôle des différents comités (comité d'audit et des risques, comité des risques et du contrôle interne, etc.)

4 Les principaux risques de la banque et les contrôles associés

Les principaux risques dits financiers :

- Risque de crédit.
- Risque de marché.
- Risque de liquidité.
- Risque de taux.

Les risques opérationnels :

- Risque de non-conformité (dont LCB/FT).
- Autres risques opérationnels.

Risque stratégique et risque de réputation.

5 L'articulation risque et contrôle permanent

De la cartographie des risques au contrôle permanent.

Les types de contrôle permanent.

Les modalités de réalisation des contrôles permanents.

Les restitutions du contrôle permanent.

De la conformité des contrôles à l'efficacité des contrôles.

ONE



Savoir optimiser son contrôle permanent

Objectif général

- Comprendre la place du contrôle permanent au sein du dispositif de contrôle interne (notamment au regard du contrôle périodique).
- Maîtriser les différentes méthodes permettant de déployer un dispositif efficace à partir d'un référentiel de contrôle.
- Acquérir des réflexes permettant de piloter son dispositif de contrôle permanent.
- Savoir communiquer et convaincre sur les dysfonctionnements significatifs.

Participants

- Collaborateurs en charge des contrôles en banque ou société de gestion.
- Collaborateurs des filières contrôle permanent et périodique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Cas pratique qui sert de fil conducteur sur la deuxième journée.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes connaissances de banque ou d'audit.

PROGRAMME

1 Les nouveaux enjeux de contrôle interne

Des risques de mieux en mieux identifiés.
Un équilibre devenu nécessaire entre formalisation et efficacité.
Les attentes du régulateur sur le contrôle permanent.

2 La compréhension du contexte

Les éléments de l'environnement de contrôle :
– Objectifs.
– Responsabilités.
– Fiches de poste.
– Délégation – limite – autorisation.
Le contexte opérationnel.
Activité et performance (notamment notion de KPI).

3 L'approche par les risques

Identification des risques potentiels.
Mesure des risques.
Gestion des risques.
Pilotage des risques.

4 Risque et contrôle

Les liens risque – contrôle (impact x fréquence).
La typologie des contrôles (préventif – détectif – correctif).
L'identification des facteurs de risque.

5 L'analyse causale

L'apport des référentiels de contrôle (ex : COSO).
Les différents types de cause.
L'importance de l'analyse causale pour préciser les plans d'actions.

6 Les atouts du contrôle permanent

Une professionnalisation des équipes et une traçabilité des travaux de contrôle.
Les difficultés du contrôle permanent : entre empathie et indépendance.

7 Les outils du contrôleur permanent

La piste d'audit.
Le test de cheminement.
Le brainstorming.
La technique d'échantillon.
La démarche analytique.
La documentation des constats.

8 Savoir construire son plan de contrôle

Les informations à disposition (rapports d'audit, information direction des risques, etc.).
La prise en compte des contrôles de niveau 1.
L'approche par les risques pour bâtir un contrôle 1 et 2 efficace.
De l'identification du dysfonctionnement au plan d'action.

9 Savoir piloter son dispositif

Le rôle des différents indicateurs de suivi des risques et des contrôles.
Les éléments permettant la mise à jour du dispositif.
La formalisation des informations : exemple de documents de reporting.
Les indicateurs pour évaluer la qualité de son dispositif.

10 La communication sur le dispositif de contrôle permanent

À partir des différents éléments structurés lors des cas pratiques, jeux de rôle pour savoir ce qu'il faut communiquer aux différents interlocuteurs : hiérarchie, collaborateurs, instance exécutive.

Contrôles des prestations essentielles externalisées

Objectif général

- Comprendre les composantes du dispositif réglementaire.
- Savoir déployer des méthodologies d'identification et d'évaluation des risques liées à l'externalisation dans ce contexte.
- Connaître les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de supervision permanent et périodique des services externalisés et savoir les mettre en œuvre.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques de place.

Participants

- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.
- Directeur des risques.
- Responsables risques opérationnels.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Introduction et concepts

Enjeux de l'externalisation pour l'industrie bancaire.
Définitions.
Contexte réglementaire : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, Bâle III.
Principales obligations : contractualisation et dispositif de contrôle.
Gouvernance et examen du contrôle des PEE.
Travaux de place et éléments normatifs.

2 Éligibilité, classification, approche par les risques

Critères d'éligibilité.
Principes de classification.
Typologie de risques associés à l'externalisation.
Approche par les risques des PEE :

- Critères quantitatifs.
- Risques qualitatifs.

Lien avec les cartographies des risques existantes.

3 Périmètre du contrôle interne des prestations essentielles externalisées

Le cadre de référence du COSO.
Contrôle de conformité et contrôle opérationnel.

Les principaux éléments constitutifs du périmètre de contrôle :

- Conformité contractuelle.
- Situation financière du prestataire.
- Agréments, certifications et qualité.
- Dispositif général de gouvernance et de contrôle interne.
- Contrôle interne de la prestation fournie.
- Dispositif de traitement des incidents relatifs à la prestation.
- Fiabilité des états de suivi et de reporting.
- Systèmes d'information et continuité d'activité.

4 Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique des prestations essentielles externalisées

Rôle et responsabilités des différents organes de contrôle et des opérationnels en charge de la prestation.
Définition d'un niveau de surveillance adapté.
Typologie des contrôles sur pièces et sur place.
Élaborer le plan de contrôle permanent des PEE.
Élaborer un plan et guide d'audit des PEE.
Particularités des audits de PEE.
Audits dédiés vs audits mutualisés.
Suivi des recommandations d'audit des PEE.

Conduire une mission et réussir ses entretiens d'audit

Objectif général

- Maîtriser les différentes étapes d'une mission et structurer sa démarche d'audit.
- Acquérir un plus grand professionnalisme dans la conduite de ses entretiens d'audit.
- Apprendre à formuler les constats et les recommandations.
- Développer ses capacités personnelles et relationnelles.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Le cas pratique s'inscrit dans une logique pédagogique et il sert de fil rouge unique tout au long de la formation :
 - Au niveau des entretiens d'investigation, l'auditeur (fiche auditeur n°1) doit découvrir un certain nombre d'éléments que l'audité communiquera dès lors que lui seront posées les bonnes questions (fiche audité) et ce, sans aucune difficulté.
 - Au niveau des entretiens de validation (les conclusions sont stabilisées, fiche auditeur n°2), l'auditeur présentera ses constats et ses recommandations à l'audité qui pourra les discuter, mais de façon constructive (négociation facile).
 - L'exercice se compliquera lors des « entretiens conflictuels », puisque l'auditeur devra identifier le « profil » de l'audité et adapter sa communication selon le cas (négociation difficile).

Connaissances requises

Avoir déjà préférentiellement participé à quelques missions d'audit et réalisé des entretiens.

PROGRAMME

1 Exercer la profession d'auditeur

Mission, situation, positionnement et rôle de l'auditeur.

2 Réunir les conditions d'une bonne communication

La préparation, les outils à disposition, les supports méthodologiques (questionnaires, guides d'entretien...), la clarification des objectifs de l'entretien.

Les réflexes à acquérir, les attitudes psychologiques fondamentales, concilier savoir-faire et savoir-être, l'exercice de l'influence...

3 Conduire un entretien d'investigation

Les différentes étapes de l'entretien d'investigation :

- Les figures imposées de l'ouverture structurée à la conclusion.
- La collecte de l'information : les différentes techniques de questionnement incluant la reformulation et l'élaboration des synthèses partielles.
- L'écoute active.
- Les obstacles à l'écoute et à la compréhension.
- La prise de notes et leur exploitation.

– La technique de la croix.

Identifier « le profil ou le style » des interlocuteurs pour adapter sa communication.

Développer ses capacités relationnelles.

4 Conduire un entretien de validation

Les différentes étapes de l'entretien de validation : démarrage, présentation hiérarchisée des constats et des préconisations.

Traitement des objections et argumentation.

Conclusion.

5 Gérer des situations conflictuelles

Apport technique et méthodologique pour permettre d'identifier les raisons ou les causes d'insatisfaction qui rendent la situation difficile.

Les attitudes lors d'un entretien difficile. Les attitudes face à la frustration.

Les techniques de négociation pour faire passer ses constats et ses recommandations.

Distinction entre l'essentiel et l'accessoire.

Rédiger un rapport d'audit

Objectif général

- Rappeler les techniques de rédaction d'un rapport d'audit.
- Enrichir son expression écrite pour satisfaire aux impératifs d'un écrit utile.
- S'entraîner à la rédaction pour développer sa technique.
- Prendre en compte les attentes des différents destinataires.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir déjà été confronté à la problématique de rédaction d'un rapport.

PROGRAMME

1 Les objectifs de l'écrit

Les objectifs de l'écrit et les buts à atteindre.
Ce qui se cache derrière les mots (les faits, le sens littéral, la connotation, les opinions, les interprétations...).

2 Les fiches de constat

Les préalables à l'écrit : organiser sa pensée, surpasser les freins à l'écriture, identifier ses cibles et leurs attentes potentielles.
Les enjeux des fiches de constats.
La structuration des idées pour présenter des constats clairs.

3 La rédaction d'un rapport

Les différentes parties :
– Les 3 fonctions de l'introduction.
– Les caractéristiques du développement (corps du rapport).
– La synthèse ou conclusion.

4 La rédaction d'un rapport : le plan et l'introduction

Remise du cas fil rouge et communication d'informations permettant la rédaction d'un plan de rapport et d'une introduction.

5 La rédaction d'un rapport : procédés d'écriture

La ponctuation.
Les termes qui rendent compte du rapport entre les idées.
Les termes qui permettent d'articuler le discours.
La construction des paragraphes.
L'articulation des phrases.
L'enchaînement des idées.

6 La rédaction d'un rapport : cas pratique

Découverte des éléments constitutifs du cas fil rouge : remise de CR d'entretiens et de tableaux de chiffres.
Élaboration de titres qualifiants mettant en avant les idées force.
Argumentation et développement autour des titres qualifiants.
Rédaction en 10/15 lignes d'une conclusion.



Guide opérationnel de la lutte anti-fraude

Objectif général

- Cerner les principaux enjeux relatifs à la lutte contre la fraude.
- Appréhender les événements de fraude récemment subis par la communauté financière pour savoir anticiper le risque futur.
- Mettre en place et optimiser son dispositif de lutte anti-fraude.
- Savoir choisir et mettre en œuvre des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables des risques opérationnels.
- Responsables conformité.
- Responsables filière fraude.
- Fonctions audit et contrôle permanent.
- Collaborateurs d'établissements financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Le cadre réglementaire et les acteurs clés

Textes et accords internationaux.
Présentation des moyens de lutte internationaux.
Environnement normatif du domaine.
Prise en compte dans le cadre de la réglementation bancaire : Bâle III, arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

2 La notion de fraude

Définitions et notions voisines de la fraude (détournement de fonds, blanchiment, abus de biens sociaux, corruption, conflits d'intérêt, etc.).
Typologies de fraude (interne/externe, logique/physique, etc.).
Profils des fraudeurs et motivations.
Coût de la fraude dans le secteur bancaire.

3 L'exposition au risque de fraude

Diagnostiquer les vulnérabilités.
Cartographier le risque de fraude interne et externe.
Spécificités des cartographies sur le risque de fraude.

4 Le dispositif anti-fraude

Prévention et moyens à mettre en place :
– Organisation et procédures.
– Sécurité logique et physique.
– Charte anti-fraude.
Fraude et dispositif de contrôle interne :
– Lien entre fraude et contrôle interne.
– Évaluation de l'origine des anomalies.
– Tests de procédures confirmant ou non les anomalies.
Surveillance et détection :
– Surveillance.
– Indicateurs d'exposition.
– Outils de détection.
– Systèmes d'alertes.
Traitement du cas de fraude :
– Procédures.
– Communication.
– Mesures conservatoires d'urgence, etc.

Comment adapter son dispositif de lutte contre le blanchiment

Objectif général

- Maîtriser les principaux enjeux et les points clés de la lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme (intégrant la fraude fiscale et la corruption).
- Comprendre, dans ce contexte, la réglementation et ses récentes évolutions (transferts de fonds, monnaie électronique, renforcement de l'approche par les risques).
- Intégrer les spécificités liées à la transposition de la 4^e directive et à la réglementation FATCA.
- Accéder aux meilleures pratiques et être capable de mettre en place un dispositif complet de LCB/FT.

Participants

- Contrôleurs.
- CA.
- Juristes.
- Gestionnaire de comptes.

Supports et moyens pédagogiques

- La matinée sera construite autour de quiz portant sur les principaux thèmes. Les réponses au quiz permettront d'appréhender de manière ludique et précise les contextes réglementaires et les attentes des régulateurs.
- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices et de cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance générale en banque.

PROGRAMME

Les parties 1, 2 et 3 seront abordées à partir de quiz support aux échanges et à l'explicitation des enjeux réglementaires.

1 Généralités : les composantes du blanchiment et financement du terrorisme

Les définitions et les processus de blanchiment de capitaux.
Les définitions et les techniques de financement du terrorisme.
Les techniques de corruption.
Notion de fraude fiscale et de paradis fiscaux.

2 Connaître le cadre légal et réglementaire international

La 4^e directive européenne.
Les évolutions internationales relatives à la réduction de l'évasion fiscale (FATCA, AEOI).
La loi du 3 juin 2016 (financement du terrorisme).
La réglementation sur les virements internationaux.
Les recommandations du GAFI.
Les reportings réglementaires.

3 Comprendre la mise en œuvre nationale

Les évolutions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du RG AMF.
Les lignes directrices de l'ACPR.

Les principaux enseignements des constats de l'ACPR (au travers de ses rapports publics) :

- Bénéficiaire effectif.
- PPE.
- Atypicité des flux.

4 Comprendre le sens des récentes évolutions

Les dispositifs clés :
– Renforcement des exigences en matière d'identification client.
– Approche par les risques clients/opérations.
– Bénéficiaire effectif.
– Suivi de la relation.
– Tierce introduction.

5 Savoir déployer un dispositif de contrôle efficace

Le dispositif de prévention (les acteurs, les procédures, la formation, le suivi, la documentation et leur conservation).
Le contrôle permanent du dispositif (niveau 1 et 2).
Le dispositif déclaratif (TRACFIN).



Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques

Objectif général

- Maîtriser les concepts et le contexte réglementaire.
- Réussir la mise en place d'un PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite de l'Activité).
- Comprendre les étapes du processus de la gestion de crise.
- Appréhender les postures associées.

Participants

- Responsables PUPA (business continuity manager).
- Directeurs des risques.
- Directeurs des risques opérationnels.
- Correspondants PUPA et risques opérationnels.
- Fonction contrôle permanent et périodique.
- Directeurs des systèmes d'Information.
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Le contexte réglementaire

Système de management pour la GCA (Norme ISO22301)
Obligation de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Bâle III, saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels.
Cadre normatif et éléments de terminologie : PUPA, PSI, PSM, DMIA, PDMA, etc.

2 La mise en œuvre d'un PUPA

Les différents acteurs et leurs rôles : la filière PUPA.
Le Business Impact Analysis (BIA) :
– L'approche processus critiques, grilles d'analyses d'impacts.
– La définition des scénarii de sinistre.
La définition d'une stratégie de continuité :
– L'analyse des besoins en continuité.
– Le cahier des charges PUPA.
– Internalisation vs externalisation/les solutions mixtes.
La documentation du PUPA :
– La documentation « idéale » et les difficultés de maintenance.
– Les typologies de procédures PUPA : alerte, contournement, repli, continuité en mode dégradée, retour.
– Le plan de communication de crise, interne et externe.
Les tests PUPA :
– Le plan de test.
– L'organisation, le pilotage, et le debriefing.
– Le caractère probant des tests.
– Les tests de place, l'intégration des prestataires de services essentiels externalisés.

3 Le processus de la gestion de crise et les postures associées

Les bonnes pratiques de la gestion de crise :
– Réduire le temps de réponse initial, évaluer la crise, mobiliser les organisations et les hommes, occuper le terrain et communiquer.
Les étapes du processus de gestion de crise :
– Principes de politique de gestion de crise : réception d'une alerte et analyse de l'incident.
– Activation de la cellule de crise.
– Coordination et activation des dispositifs de secours.
– Retour à la normale et clôture de la crise.
Définir, sur la base de scénarios de sinistre élaborés par les participants, la posture à adopter à partir des 5 questions clés :
– De quoi s'agit-il ?
– Où sont les pièges, les erreurs à éviter ?
– Quels sont les acteurs ?
– Quelles sont les décisions à prendre ?
– Quelles sont les actions à lancer ?
Les objectifs de cette simulation sont de permettre :
– La bonne compréhension et la bonne application des règles de gestion de crise.
– La maîtrise des principes de fonctionnement.
– La maîtrise des procédures d'urgence.

Audit du risque opérationnel

Objectif général

- Comprendre les composantes du risque pour apprécier les objectifs des dispositifs.
- Maîtriser les enjeux des évolutions en matière de risque opérationnel.
- Savoir élaborer une méthodologie adaptée aux spécificités du risque opérationnel selon les métiers.
- Être capable d'apprécier la pertinence et l'efficacité des dispositifs mis en place.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.



PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque opérationnel

Le contexte réglementaire :

- Définition et composantes du risque.
- Les méthodes d'évaluation.

L'intégration de la gestion du risque au sein de la gouvernance.

L'articulation de la gestion du risque et les contrôles permanents.

2 Identifier les principaux risques liés au risque opérationnel

Les éléments du dispositif risque opérationnel : collecte des pertes internes et externes, évaluation des facteurs de risque, élaboration de scénario.

L'utilisation des données selon les méthodes retenues dans le cadre des exigences prudentielles.

- Méthode de base.
 - Méthode standard.
 - Méthode avancée.
 - Évolution vers la Méthode Standard Avancée (SMA).
- Les différents types de risque opérationnel et les indicateurs d'évaluation du risque (Key Risk Indicator-KRI).
- Les modalités de pilotage du risque opérationnel.
- Les spécificités des exigences de conformité.

3 Mise en œuvre d'une démarche

- Appréciation des éléments du dispositif.
- Démarche d'audit sur les différentes composantes.
- Recherche de preuve(s).
- Réalisation d'un Questionnaire de Contrôle Interne (QCI).

Homologation CNCC

15F0137

(fin de validité : 31/12/2017)

Audit du risque de crédit

Objectif général

- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de crédit.
- Connaître les exigences prudentielles en matière de risque de crédit.
- Savoir auditer la pertinence des méthodes d'évaluation des fonds propres.
- Appréhender les différentes étapes du processus crédit et le rôle des différents acteurs.
- Savoir apprécier la conformité et la fiabilité des dispositifs de contrôle interne de la filière crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

PROGRAMME

1 Les enjeux des exigences prudentielles, de Bâle II vers Bâle III

De Bâle I à Bâle II.
Architecture de Bâle II.
Transposition en France.
De Bâle II à Bâle III puis Bâle IV.

2 La méthode standard

Principes généraux.
Les organismes de notation externes.
Calcul de l'exposition au risque de crédit.
Taux de pondération par catégorie d'exposition.
Les évolutions attendues quant à la méthode standard.

3 Les méthodes IRB

Principes généraux.
Systèmes de notation interne.
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actifs dans l'approche IRB :
– Les différentes classes d'actifs,
– La fonction de pondération corporate,
– Les fonctions de pondération de la clientèle de détail (habitat, revolving, autres crédits de détail).
Pertes attendues et provisions.

4 Les techniques de réduction du risque de crédit

Les différentes catégories de réducteurs de risque.
Sûretés réelles ou collatérales : les différentes approches, les sûretés éligibles et leur traitement.
Compensations de bilan.
Sûretés personnelles ou garanties : les différentes approches, garants éligibles et traitement des sûretés personnelles.

5 Les différentes caractéristiques des crédits

Les différents types de crédit : leurs caractéristiques, les risques spécifiques pour la banque : risque de crédit et connexe.

6 Comprendre les enjeux de la réglementation

Les principes essentiels de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Les enjeux en matière de dispositif de contrôle.

7 Savoir analyser les enjeux en terme de gouvernance

Cas pratique sur un thème d'audit au niveau d'une direction des risques de crédit.

8 Le processus crédit

Les différents risques sur les étapes du processus (crédit, opérationnel).
Le dispositif de contrôle interne attendu (approche par l'arrêté du 3 novembre 2014).

9 La comptabilisation des crédits

Les principes comptables essentiels (bilan, hors bilan et compte de résultat).
La gestion des douteux/contentieux.
Les crédits restructurés.
Le coût du risque.

10 L'audit des événements sur crédit

L'audit des découverts.
L'audit des douteux-contentieux.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 €HT

Animateurs
Béatrice BON MICHEL
Henri JACOB

Date
27 au 28 avril 2017
12 au 13 octobre 2017

410
Audit des activités
de marché

Audit et
contrôle,
risques

Audit des activités de marché

Homologation CNCC
15F0136
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Appréhender les différentes composantes de l'activité d'une salle de marché et le rôle des différents acteurs.
- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de marché.
- Connaître les exigences réglementaires (en termes de fonds propres et de dispositifs de contrôle interne).
- Détailler, à partir d'exercices et cas pratiques, les différentes composantes d'une mission d'audit appliquée aux activités de marché.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.
Connaissances de base en mathématique financière.



PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque de marché

Les différents instruments.
Les différents modes de gestion.
Les différents marchés.
Les composantes de leur valorisation.

2 La valorisation des instruments

La valorisation des instruments de taux.
La valorisation des instruments à revenus variables.

3 Connaître le cadre réglementaire

Les exigences en matière de surveillance prudentielle.
Le dispositif de contrôle selon l'arrêté du 3 novembre 2014.

4 Identifier les principaux risques liés à l'activité de marché

L'organisation d'une salle des marchés.
La gestion des risques de la salle des marchés (organisation, acteurs, processus).
Les différents dispositifs mis en place : rôle du back et du middle-office.

5 Cas pratique

Structuration de la démarche selon les différents thèmes intéressants l'audit des activités de marché (contrepartie, marché, résultats, etc.).
Définition des référentiels de contrôle.
Illustrations des contrôles à mener sur place.

6 Mesure du risque de taux d'intérêt

Sources et effets du risque de taux d'intérêt.
Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.

7 Mesure du risque de change

Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.
La position de change.

8 Mesure du risque actions

Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.
Le modèle de marché et les bêtas.

9 Mesure du risque options

Définition d'une option.
Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.
Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox-Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

10 La value-at-risk

Origine de la VaR.
Définition de la VaR.
Limites de la VaR.
L'usage de la VaR : détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.
Le modèle RiskMetrics :

- Principes de base et hypothèses du modèle.
- Calcul de la VaR pour un actif.
- Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.
- Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.

L'analyse historique :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.
- Avantages et inconvénients de l'approche historique.

Les simulations Monte-Carlo :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.
- Avantages et inconvénients de la méthode.

Exigences minimales dans le calcul de l'exigence en fonds propres de Bâle II par la méthode des modèles internes (méthodes VaR) :

- Le dispositif Bâle II sur le calcul de l'exigence en fonds propres.
- Les exigences minimales pour utiliser les modèles internes (modèles VaR).
- Les modifications de Bâle III sur le calcul de l'exigence de fonds propres en méthode des modèles internes et leur impact en matière de fonds propres.

Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle

Objectif général

- Comprendre les enjeux d'un dispositif de protection des intérêts de la clientèle.
- Appréhender les contraintes organisationnelles induites par les exigences législatives et réglementaires.
- Maintenir à jour les procédures opérationnelles et de contrôle des risques de non-conformité associées à la protection de la clientèle.
- Savoir répondre au questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de l'environnement bancaire et financier.
Connaissances de base des règles de bonne conduite entre l'établissement financier et la clientèle.

PROGRAMME

1 Présentation du socle légal et réglementaire relatif à la protection de la clientèle

Dispositions législatives et réglementaires entourant la protection des intérêts des clients :

- Code de la Consommation.
- Code Monétaire et Financier.
- Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires.
- Loi sur la consommation (Loi « Hamon »).
- Transposition de la directive européenne sur le crédit immobilier.
- Orientations de la Commission Européenne, etc.

Les actions en réponse des associations professionnelles.

Une mission dévolue à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

2 Description des obligations qui en découlent et des risques associés

Typologie d'obligations :

- Identification et connaissance de la clientèle.
- Devoir d'information précontractuelle et contractuelle.
- Devoir de conseil.

- Traitement des réclamations.
 - Focus sur la procédure de traitement des réclamations clients en réponse à la recommandation conjointe ACPR/AMF du 15 décembre 2011 (actualisée en 2015).
 - Gestion des incidents de paiement.
- Cartographie des risques induits par la protection de la clientèle.

3 Dispositifs opérationnels de contrôle permanent entourant les pratiques de protection des intérêts du client

Bonnes pratiques au sein des établissements bancaires et financiers : des initiatives adaptées à la catégorie de clients, la protection des clients « fragiles », des démarches « responsables ».

Inventaire des procédures opérationnelles concernées.

Dispositifs de conformité et de déontologie.

Implications pour les contrôleurs permanents (1^{er} et 2^e niveaux) et périodiques.

Gouvernance et reporting interne.

Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC2)

Duration
2 days

Price
lunch included
1 599 € HT

Trainers
Béatrice BON MICHEL

Date
8 au 9 juin 2017
14 au 15 décembre 2017

412
Internal auditing in banking

Audit et
contrôle,
risques

Internal auditing in banking

General objective

- Understanding risks in financial world : know key areas of banking to ensure that one could appreciate the inherent risks link to banking activities
- Identify key points of control.
- Understand the internal audit role within the bank organization.
- Acquire skills to conduct internal audit assignments according to these various risks.

Participants

- Internal and external auditors, internal controllers, risk managers, compliance officers and controllers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

Knowledge of basic audit techniques and banking operations.



PROGRAMME

1 The major risks of the banking activity

The traditional risks in a bank credit, market, operational and compliance.
The role of the corporate governance.

2 Internal control

The definition of Internal Auditing
The Pivotal Document for Change (COSO)
The recommendations of the Basel Committee.
Critical analysis and explanation of the text.

3 Internal audit

The role and key issues of internal audit.
The importance of the internal audit plan: a wide view across the range of risks within the organization.
The internal audit and the other actors of the evaluation.
Periodic control and permanent controls: complementary steps.
Methodology of an internal auditing mission.
Presentation of the different guidelines used by the auditor.

4 Specific audit methodologies according to the different bank risks

Every activity of the bank will be detailed according to the various risks to ensure that one could appreciate the risks inherent in the activities conducted.

Field studied:

- The market activities.
- The operational processes linked to the market activities.

Field studied:

- The credit activities: specific internal control activities.
- Capital requirement (Basel II and III): another way to analyze credit activities.

Field studied:

- Operational risk specificity (human by nature).
- Ways to evaluate operational risk managing process.
- Operational risk management (from risk assessment to the reporting to the Top Management).

Field studied:

- Compliance risk components: an old subject with new methods.
- A specific internal audit approach.

Maîtriser Excel dans les fonctions d'audit, contrôle et risques

Objectif général

- Savoir utiliser Excel pour ordonner, traiter et analyser des données (notamment utilisation des principales fonctions liées aux tableaux croisés dynamiques et des fonctions statistiques de base pour l'analyse).
- Savoir repérer des anomalies et les signaler de manière visuelle.
- Savoir présenter ses données sous forme de graphique pour optimiser ses communications écrites et orales (diagramme à double entrée notamment).
- Pouvoir utiliser Excel pour construire un tableau d'analyse des risques automatisé.

Participants

- Auditeurs internes et externes, collaborateurs des risques et des métiers du contrôle.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.
- Toute personne désireuse d'approfondir sa maîtrise d'Excel.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance des fonctions de base d'Excel.

PROGRAMME

1 Approche générale

Importer un fichier txt.
Dédoublonner un fichier.
Récupérer des informations d'un fichier externe (RechercheV).
Repérer des données à l'aide de la mise en forme conditionnelle.
Analyser des données à l'aide des fonctions Si, Somme.si, Nb.si, Nbval et de la barre d'état.
Créer des sous-totaux automatiques.
Construire un tableau à double échelle : le graphique de Pareto.

2 Les tableaux croisés dynamiques

Concevoir un tableau croisé dynamique :
– En valeur absolue.
– En valeur relative.
– Les champs calculés.

Regrouper les données d'un tableau croisé dynamique par mois, trimestre ou année.
Réaliser des graphiques illustrant les résultats.

3 Construction d'un tableau d'analyse des risques

Définir des noms pour clarifier les formules.
Utiliser des listes déroulantes pour simplifier la saisie : la validation des données.
Utiliser les outils d'audit pour décrypter une feuille de calcul.
À partir d'un cas pratique, révision de l'ensemble des notions acquises :
– Trier des données.
– Construire des tableaux pertinents.
– Réaliser des graphiques facilitant la représentation des résultats.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1599 € HT

Animateurs
Hugues BEAUGRAND
Henri JACOB
Michèle PESCHET
Stéphane SALLÉ

Date
23 au 24 mars 2017
5 au 6 octobre 2017

414
Gestion actif/passif (ALM) :
l'essentiel

**Audit et
contrôle,
risques**

Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel

Objectif général

- Appréhender la gestion globale du bilan à l'aide de cas pratiques.
- Maîtriser les mécanismes de mise en œuvre.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.

PROGRAMME

1 Introduction à la gestion actif/passif

L'intermédiation bancaire.
Le bilan bancaire.
Origine et effets des risques structurels
Principes et outils de la gestion des risques structurels.

2 Le risque de liquidité et sa gestion

Origine et effets du risque de liquidité.
Spread de liquidité.
Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2011-2012.
Mesure du risque de liquidité :
– Le besoin de financement.
– Le gap de liquidité.
– Les réserves de liquidité.
– Le positionnement de marché.
– Gap dynamique de liquidité.
– Stress scénarii de liquidité.
Gestion du risque de liquidité.
Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité.

3 Le risque de taux d'intérêt et sa gestion

Origine et effets du risque de taux.
Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.
Illustrations du gap de taux.
Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.
Gestion du risque de taux.
Taux de cession interne.
Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

4 Le risque de change et sa gestion

Origine et effets du risque de change.
Périmètre du risque de change dans le cadre de l'ALM.
Mesure du risque de change : la position de change.
Gestion du risque de change.

5 Le rôle de l'ALM dans une banque

Interaction ALM avec les directions commerciales et marketing : rôle dans le pilotage commercial et la détermination de la tarification.
Interaction ALM avec la direction financière : rapport ALM – contrôle de gestion.



Gestion actif/passif (ALM) : approfondissement

Objectif général

- L'ALM comme outil stratégique de pilotage du bilan et du résultat.
- Comprendre la mesure et la gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt.
- Comprendre la modélisation ALM.
- Piloter les risques ALM dans le cadre d'un comité ALM.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques, direction stratégique, auditeurs internes.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.

Avoir suivi la formation « Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Rappel sur les notions de base

Rappels sur les risques structurels.
Rappels sur la courbe des taux d'intérêt.

2 Échéancement des postes du bilan

Problématique de l'échéancement et principes de modélisation.
Remboursements anticipés.
Dépôts non échancés et principe de modélisation.
Engagements hors bilan.
Réserves obligatoires.
Débiteurs.

3 Indicateurs et couverture des risques structurels

Risque de taux et gap de taux fixe.
Duration du gap de taux.
Risque de taux et MNI.
Risque de taux et VAN.
Risque de taux spécifique : risque de base et risque de fixing.
Introduction à l'ALM dynamique.
Couverture du risque de taux et normes comptables.

4 Le risque de liquidité

Indicateurs sur la situation de liquidité :
– Besoin de financement.
– Gap de liquidité statique.
– Gap de liquidité dynamique
– Stress scenarii et plans d'urgence.
– Réserves de liquidité.

Les financements.
Ratios réglementaires.
Gestion du risque de liquidité :
– Couverture de l'impasse.
– Gestion des ratios réglementaires.

5 Taux de cession interne

Principe d'adossement notionnel.
Définition.
Utilisation de la courbe swap.
Détermination des TCI.
Exemple de calcul pour un profil amortissable (non linéaire).

6 Règlementation

Bâle III, CRR, CRD4.
Ratios de liquidité Bâle III.

7 Les fonds propres dans le cadre de la gestion des risques structurels

Définitions.
Principes sur le remplacement des fonds propres.

8 Préparer et animer son comité ALM

Organisation du comité ALM.
Fonctionnement du comité ALM.
Attributions du comité ALM.
Indicateurs à présenter au comité ALM.
Ordre du jour du comité ALM.

Mesure et gestion des risques de marché

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître les indicateurs essentiels des risques de marché : duration, sensibilité, bêta, grecques, Value-at-Risk.
- Connaître les principaux modèles d'évaluation des risques de marché.
- Appréhender les principales stratégies de gestion des risques de marché.
- Connaître la réglementation bancaire sur les risques de marché, notamment le dispositif Bâle III, CRR, CRD 4.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation des marchés financiers.
Les risques liés aux activités de marché.

2 Mesure des risques de marché

Mesure du risque de taux d'intérêt :

- Les instruments de taux : définition, catégories (taux, change, actions, matières premières).
- Marchés monétaire et obligataire.
- Types de taux d'intérêt : taux fixes et variables.
- Les produits dérivés de taux : principaux produits (swaps de taux, FRAs, contrat EURIBOR, contrat euro-notionnel, options de taux...).
- Sources et effets du risque de taux d'intérêt.

Mesure du risque de taux d'intérêt :

- Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.
- Les différentes méthodes de mesure du risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la duration, méthode de simulation.

Mesure du risque de change :

- Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.
- La position de change.

Mesure du risque actions :

- Définition d'une action.
- Les opérations sur actions.
- Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.

Le modèle de marché et les bêtas.

Mesure du risque options :

- Définition d'une option.
 - Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
 - Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.
- Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

3 La value-at-risk

Démarche simplifiée de la VaR :

- Origine de la VaR.
- Définition de la VaR.

– Limites de la VaR.

- L'usage de la VaR : détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.

Le modèle RiskMetrics :

- Principes de base et hypothèses du modèle.
- Calcul de la VaR pour un actif.
- Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.

Le modèle RiskMetrics :

- Méthode des variances-covariances.
- Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.

L'analyse historique :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.

Avantages et inconvénients de l'approche historique.

Les simulations Monte-Carlo :

- Principes et hypothèses.
- Calcul de la VaR d'une option à partir des simulations Monte-Carlo.
- Avantages et inconvénients de la méthode.

4 La gestion des risques de marché

La gestion du risque de taux d'intérêt :

- La couverture du risque de taux : utilisation des contrats à court terme et à long terme, utilisation des options de taux.
- L'arbitrage et le risque de taux : l'utilisation des contrats à terme (euronotionnel, Euribor).
- La spéculation et le risque de taux : achat et vente de puts.

La gestion du risque de change :

- La couverture du risque de change : utilisation des options de change.
- La spéculation et le risque de change : utilisation de contrats à terme et d'options.

La gestion du risque actions :

- La couverture du risque actions : utilisation du marché au comptant ; exemple de gestion à partir du bêta du portefeuille, assurance de portefeuille ; utilisation des contrats futures, des options.

- L'arbitrage et le risque actions : utilisation des contrats à terme et des options.

- La spéculation et le risque actions : achat et vente de puts.

La gestion du risque sur les options :

- Sensibilité d'un portefeuille d'options.



PROGRAMME

- Gestion de la position Delta.
 - Gestion de la position Gamma.
 - Gestion de la position Véga.
 - Le smile de volatilité.
- La gestion du risque au moyen de la VaR :
- Exemple d'un portefeuille de change.
 - Exemple d'un portefeuille d'actions international.
- La fixation des limites :
- Les différentes limites de risque : limites d'activité, limites de position.
 - La méthode traditionnelle de calcul des limites : limite en sensibilité.
 - La méthode de calcul des limites en VaR.
- L'exigence de fonds propres pour risques de marché :
- Généralités : le dispositif Bâle II, définition réglementaire du trading book, règles d'évaluation du trading book, règles de gestion, règles générales pour la détermination des risques de marché du point de vue réglementaire.
 - Modalités de calcul : risques couverts, les deux méthodes de calcul d'exigence de fonds propres.
- L'exigence de fonds propres pour risques de marché :
- Exigences minimales pour l'utilisation de la méthode des modèles internes.

- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de change par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de taux par la méthode standard : risque général (méthode des impasses, méthode de la duration), risque spécifique, risque sur pensions livrées.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque actions par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque sur produits de base par la méthode standard.
- L'exigence de fonds propres pour risques de marché :
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risques optionnels par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de règlement-livraison par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour dépassement des grands risques par la méthode standard.
 - Le risque de contrepartie : définition, exigence de fonds propres pour risque de contrepartie.
 - Les modifications de Bâle III : le contexte de Bâle III, principales modifications à l'approche standard (risque spécifique), principales modifications à l'approche modèles internes.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1599 € HT

Animateurs
Henri JACOB
Andréa BRIGNONE

Date
1^{er} au 2 juin 2017
23 au 24 novembre 2017

417
Mesure et gestion
des risques bancaires

Audit et
contrôle,
risques

Mesure et gestion des risques bancaires

Objectif général

- Identifier les principaux risques bancaires.
- Avoir une vision d'ensemble sur le processus de gestion de ces risques.
- Bien appréhender leur mesure.
- Avoir des notions de base sur leur couverture.
- Intégrer le vocabulaire technique permettant de mieux dialoguer avec les équipes risques et gestion financière.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes notions bancaires et financières.
Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1 Les risques bancaires

Définition.

Les différents risques bancaires.

Le processus de gestion des risques.

Les fonctions clés de la gestion des risques.

Le système de contrôle interne.

L'évolution des méthodes de mesure et de gestion des risques bancaires.

Les fonds propres économiques et prudentiels pour faire face à ces risques.

L'approche des autorités de contrôle.

2 Les fonds propres

Le rôle des fonds propres.

L'allocation des fonds propres.

Le dispositif Bâle II et les changements de Bâle III.

3 Mesure et gestion du risque de crédit

Les concepts fondamentaux et les facteurs de risque.

Les réducteurs de risque.

Les agences de rating et la notation interne : méthodologie et notes.

Les modèles de risque de crédit : objectifs et démarche, les modèles

CreditMetrics (JP Morgan) et CreditRisk+ (CSFB), autres modèles.

Limites et usages de ces modèles.

La traduction de ces modèles dans le ratio de solvabilité Bâle III (approche IRB).

Les modifications de Bâle III, CRR, CRD 4.

4 Mesure et gestion du risque de liquidité

Origine et effets du risque de liquidité.

Spread de liquidité.

Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2009-2012.

Mesure du risque de liquidité : les indicateurs.

Gestion du risque de liquidité.

Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité.

5 Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Origine et effets du risque de taux.

Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.

Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.

Gestion du risque de taux.

Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

6 Le risque de change

Origine et effets du risque de change.

Périmètre et mesure du risque de change.

Gestion du risque de change.

7 Le risque opérationnel

Généralités.

Définition.

Méthodologie.

Critères d'éligibilité.



Risques opérationnels : les nouveaux enjeux

Objectif général

- Maîtriser le contexte réglementaire et les nouveaux enjeux relatifs au risque opérationnel.
- Apprendre des événements de risques récemment subis par la communauté financière.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent et périodique.
- Responsable des assurances.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Les enjeux du risque opérationnel

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.

Contexte réglementaire : Bâle II, Bâle III, arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

La définition du risque opérationnel.

Les 3 approches du calcul d'exigence de fonds propres.

Les saines pratiques (à partir du document de Bâle).

2 Une organisation dédiée au traitement des risques opérationnels

Filière risque opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.

Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).

3 La cartographie des risques opérationnels

L'approche par processus.

Les méthodes d'autoévaluation des risques.

Les bonnes pratiques.

Les modalités de réalisation pour faire de la cartographie un outil de pilotage.

Les difficultés pratiques.

4 La base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre.

Organiser la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.

Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, etc.

5 La mesure des risques opérationnels dans le cadre des approches avancées

Les éléments constitutifs de l'approche avancée : données internes, données externes, analyse en scénarios, environnement opérationnel et de contrôle interne.

Les méthodes quantitatives et qualitatives.

Les évolutions à venir en terme de méthode : la méthode standard avancée (SMA).

6 Le suivi et la maîtrise des risques opérationnels

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité, Assurabilité des risques opérationnels, etc.

Les indicateurs clés de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.

Le tableau de bord risque opérationnel.

7 Le reporting réglementaire COREP

Les états liés au risque opérationnel.

Principes de construction.

8 Les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités clés : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.

Panorama des outils existants sur le marché.

Risques des systèmes d'information

Objectif général

- Acquérir une culture informatique au travers du concept de système d'information et de ses différentes composantes.
- Comprendre les spécificités du Système d'Information (SI) bancaire.
- Identifier, investiguer et évaluer les risques propres au système d'information.
- Acquérir la capacité opérationnelle d'intégrer ces risques dans la réalisation des contrôles.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction audit-inspection et contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Le système d'information et ses différentes composantes

La gouvernance du SI et les bonnes pratiques associés.
 La démarche stratégique du SI.
 La mise en place d'un schéma directeur.
 Le plan d'urbanisation.
 Les principaux processus métier du SI.
 Rôle de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et de la Maîtrise d'Œuvre (MOE).
 Rôle du responsable micro et bureautique.
 Rôle du responsable réseau.
 Rôle du responsable système.
 Rôle du responsable sécurité...
 Le client, les serveurs d'applications, le mode connecté et déconnecté.
 Les notions de contexte, transaction, middleware, composants, objets.
 Le découpage des architectures.

2 Risques spécifiques aux systèmes d'information et dispositifs de maîtrise associés

La notion de risque (potentialité, impact, gravité).
 Les types de risques SI (accident, erreur, malveillance, vols, destruction de données ou de matériel, captations d'information, indisponibilité du système, etc.).
 La classification : disponibilité, intégrité, confidentialité, preuve et auditabilité.
 La gestion du risque (prévention, protection, report de risque, externalisation).

Les acteurs incontournables dans la gestion des risques SI.
 Les réglementations.
 Les obligations légales vis-à-vis des données, du système et des personnes.
 Les enjeux juridiques liés aux SI.
 L'identification et la classification des risques.
 Les risques opérationnels, physiques/logiques.
 Les bases de connaissances.
 Les méthodes en activité ; avantages/limites méthode par méthode.
 La gestion des accès aux ressources du SI (habilitation, authentification...).

La sécurité des informations et des systèmes du SI.
 La sauvegarde du SI.
 La gestion des incidents du SI.
 Le contrôle de la bonne utilisation du système d'information par les salariés.
 Le recours à la sous-traitance.
 Le plan de communication et de sensibilisation.
 La gestion des actifs et des biens du SI.
 La sécurité physique et environnementale du SI.
 La gestion et l'exploitation du SI.
 La maintenance du SI.
 Les plans de secours, de continuité, de reprise et de gestion de crise du SI.
 La professionnalisation de la filière SI.



Sécurité des systèmes d'information

Objectif général

- Appréhender les enjeux, les concepts, les aspects normatifs et réglementaires de la sécurité du système d'information au sein de l'entreprise.
- Élaborer la politique de sécurité de l'entreprise.
- Comprendre les missions du Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).

Participants

- DSI ou responsable du service informatique.
- Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI).
- Chef de projet informatique en charge du projet sécurisation.
- Fonction audit et contrôle permanent et périodique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Enjeux, concepts, aspects normatifs et réglementaires de la sécurité du système d'information

Les enjeux et les concepts de la sécurité du système d'information au sein de l'entreprise.

Le panorama de la sécurité :

- La sécurité physique.
- La sécurité de la production.
- La sécurité des applications et des données.
- La sécurité des télécoms (accès distants, mobilité. ...).

Les normes de référence, les aspects légaux et réglementaires :

- Les normes internationales.
- La protection des personnes.
- Les obligations de sécurité des données.
- Le droit des salariés.
- La « cyber surveillance ».
- Bien comprendre l'objectif des normes et leur intérêt pour l'entreprise.

2 La politique de sécurité du système d'information de l'entreprise

L'élaboration d'une politique de sécurité :

- Définition.
- Objectifs.
- Contraintes.
- Structure.

- Contenu.
 - Bénéfices.
 - Liaison avec les aspects normatifs et réglementaires.
- L'analyse de risques :
- Les principales méthodes.
 - Les avantages/limites méthode par méthode.
 - L'analyse des vulnérabilités.
 - Le plan d'action.
 - La classification des risques.

3 Les missions du Responsable de la Sécurité du Système d'Information

Le RSSI dans l'entreprise :

- Missions.
- Profils.
- Rattachement.

Les responsabilités du RSSI :

- Les responsabilités en matière de transparence et de gestion des risques, de mise en œuvre de plan de secours, de contrôle interne, de mise en œuvre de politique de contrôle éthique des comportements et de cyber surveillance.
- Le statut particulier du RSSI au regard des règles de responsabilités civiles, pénales, fiscales, de préservation du secret, de données personnelles et importance de la gestion des preuves et des délégations de pouvoir.

Cartographie des risques

Objectif général

- Comprendre les enjeux de la cartographie des risques.
- Savoir réaliser une cartographie des risques opérationnels.
- Savoir adapter ses méthodes selon les contextes.
- Savoir piloter sa cartographie.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.



PROGRAMME

1 Introduction et concepts

Contexte réglementaire : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, Bâle III.

Risques majeurs de l'activité bancaire.

2 La cartographie des risques

Objectifs de la cartographie des risques.

Approche par processus.

Identification des événements de risques :

- Typologies de risques bancaires : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne et Bâle III.
- Risques frontières.

Modalités pratiques de mise en œuvre d'une cartographie :

- Les acteurs.
- Les principes d'animation.

Évaluation et niveau d'exposition :

- Évaluation qualitative ou à dire d'experts : choix des échelles de cotation d'impacts et de probabilités de survenance, principaux

éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques, cotation inhérente et résiduelle.

– Évaluation quantitative : modèles de VAR, méthodes de scénario. Représentations des cartographies des risques : formes tableaux, représentations graphiques, etc.

Les indicateurs de risques : typologies, construction et suivi.

3 Mise à jour des cartographies

Les modalités de mise à jour des cartographies (incidents, facteurs externes et internes etc.).

Back Testing.

Les fiches post mortem.

Coordination avec les revues des autres fonctions de contrôle.

4 Les outils de cartographie des risques

Principales fonctionnalités.

Panorama des acteurs.

Savoir communiquer efficacement sur ses risques

Objectif général

- Comprendre les enjeux actuels de la communication sur les risques, notamment opérationnels, pour les établissements financiers.
- Développer une méthodologie au service de la force de conviction sur la situation au regard des risques.
- Savoir construire une argumentation solide pour prévenir, alerter voire rassurer le management.
- Comprendre le sens de la gestion des risques pour développer une communication efficace.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de base en banque - assurance.

Participants

- Responsable et collaborateur des filières risques (risques financiers, opérationnels et/ou non-conformité).
- Collaborateurs des filières contrôle permanent.

PROGRAMME

1 Introduction

La notion de risque significatif.
Les enjeux de la communication sur le risque significatif.
La perception du management face au collaborateur des filières risques et contrôles.

2 Se préparer à communiquer sur le risque

La qualité du contenu (le savoir-faire).
La présentation (le savoir-être).
La préparation de l'entretien.
Les étapes de la communication.

3 Savoir pourquoi communiquer

Le rôle des différents acteurs.
Les circuits d'information et de communication en termes de risques.
Les attentes sur le contenu et les destinataires de ces informations.

4 Identifier concrètement les éléments de la gestion des risques qui servent la communication

L'importance de la prise de conscience de son environnement de contrôle : la recherche de facteurs de risque.
La prise en compte de la culture du métier/service.
Les différentes sources d'informations permettant l'identification des risques opérationnels.
La prise en compte des facteurs de risque :
– Acteurs.
– Circuits/canal.
– Système, etc.
L'analyse des causes.

Les différents éléments du dispositif de contrôle (environnement, contrôles permanents etc.) :

- L'identification des conséquences.
- Les modalités de réflexion pour définir les impacts.
- Les modalités de réflexion pour définir les fréquences.
- La définition d'indicateurs à l'issue de ces réflexions.
- Les modalités de gestion du risque.
- Structuration des éléments vus le matin.
- Présentation de l'interconnexion entre les différents éléments.

5 Créer l'argumentaire pour partager la vision du risque

À partir du processus de gestion des risques, rédaction de trois fiches de risque.
Analyse des fiches par petit groupe.
Justification des arguments.
Synthèse, à la suite du cas, des informations à collecter pour faire vivre la fiche.
À partir des éléments des fiches, établir un tableau de pilotage avec les éléments permettant de le mettre à jour.

6 Savoir communiquer au management

À partir de trois évolutions significatives données par l'animateur sur les risques identifiés précédemment, préparation de l'argumentaire avec les mêmes groupes.
Présentation de l'argumentaire au management (jeux de rôle).
Commentaires/échanges.
Présentation sous forme de PowerPoint de synthèse et communication sur les bonnes pratiques.

Cybercriminalité

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre et reconnaître les signes d'une tentative de cyber fraude.
- Pour les utilisateurs du système d'information :
 - Apprendre à réagir face à une tentative de fraude.
- Pour le personnel du service informatique et les dirigeants :
 - Mise en place des référentiels.
 - Mise en place d'une équipe de gestion de crise en cas d'attaque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances bancaires de base.

Participants

- Tout le personnel.

ONE
ONE



PROGRAMME

1 Panel de la cybercriminalité

Histoire de la cybercriminalité.
La cybercriminalité aujourd'hui.
Le vocabulaire.

2 Comprendre le fonctionnement des cyberattaques

Explication des mécanismes des cyberattaques récentes :
– Fraude au président.
– Faux ordres de virements.
Ransomware.

3 Bonnes pratiques de prévention

Pour les utilisateurs du système d'information :
– Identification des signaux d'alerte.
– Apprendre à résister à la pression en se reportant aux référentiels.

Pour le personnel du service informatique et les dirigeants :
– Remise à plat du SI sur un plan sécuritaire.
– Mise en place des référentiels.
– Mise en place d'une équipe de gestion de crise en cas d'attaque.

Comptabilité des entreprises industrielles et commerciales : approfondissement

Objectif général

- Comprendre les principes fondamentaux de la comptabilité générale des entreprises.
- Maîtriser les mécanismes élémentaires, les écritures comptables correspondant aux principaux cycles/flux et l'organisation du système comptable.
- Acquérir une vision de synthèse des traitements comptables pour comprendre les mécanismes d'élaboration des documents de synthèse (bilan, compte de résultat et annexe). Être capable d'exploiter l'information comptable pour procéder au diagnostic financier de l'entreprise (patrimoine et performance).
- Appréhender le passage de la comptabilité générale à la liasse fiscale.
- Identifier les choix comptables et mesurer leur impact sur le résultat.

Participants

- Comptables, informaticiens, équipes projets, équipes en charge de la gestion administrative d'une entreprise industrielle et commerciale, auditeurs internes et externes.

Supports et moyens pédagogiques

- Supports PowerPoint.
- Alternance d'exemples concrets, d'exercices et de cas pratiques.
- Présentation des états financiers d'une entreprise et d'un groupe.
- Quiz, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir des connaissances élémentaires en comptabilité.

PROGRAMME

1 Fondements et informations générales

Comptabilité : historique, définitions (système d'information comptable, comptabilité financière, comptabilité de gestion), objectifs, utilisateurs, organisation, états financiers annuels.

Normalisation comptable : objectifs, référentiels financiers, normalisation européenne, normalisation française (code de commerce, PCG, convergence avec les normes IFRS), convergence internationale des normes et principes comptables.

Information financière : comptes annuels individuels (sociaux) et du groupe (consolidés).

Bilan : définitions et présentation.

Compte de résultat : notion de charges et de produits, soldes intermédiaires de gestion conduisant au résultat net comptable.

2 Comptabilisation des principales opérations de l'entreprise

Technique comptable : environnement de l'entreprise, flux économiques et flux de trésorerie, comptabilité d'engagement, plan de comptes (structure, organisation), fonctionnement des comptes.

Organisation du reporting comptable.

Taxe sur la Valeur Ajoutée :

- Principe : définition, mécanisme, fait générateur et exigibilité.
- Comptabilisation.

– Opération intracommunautaires : livraisons intracommunautaires, acquisitions intracommunautaires.

– Déclaration : principe, comptabilisation.

– Établissement et enregistrement des déclarations de TVA.

Cycles « Achats-Fournisseurs » et « Ventes-Clients ».

Trésorerie :

- Encaissements et décaissements.
- Emprunts et prêts.

Effets de commerce :

- Fournisseurs-Factures à payer : création et règlement des effets.

- Clients-Factures à recevoir : création, encaissement et escompte des effets.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

- Actif : définition, contrôle, notion d'avantages économiques futurs.

– Actif immobilisé.

– Immobilisations incorporelles : frais d'établissement, frais de recherche et de développement.

– Méthodes d'évaluation : coût d'acquisition, coût de production, approche par composants, dépenses de gros entretien ou grandes révisions.

– Dépenses ultérieures : immobilisations ou charges ?

– Investissements financiers.

– Comptabilisation : avances et acomptes, acquisition, production.

Comptabilisation des salaires et des charges sociales.

Notion d'inventaire.

Évaluation des actifs.

Traduction comptable.

Amortissements :

– Définitions et règles.

– Éléments amortissables.

– Plan d'amortissement.

– Valeur amortissable : ventilation par composants.

– Méthodes d'amortissement.

Présentation du bilan, du compte de résultat et des informations concernant les amortissements dans l'annexe.

3 Évaluation et comptabilisation des opérations d'inventaire

Dépréciations :

– Principe.

– Évaluation des différents actifs.

Approche opérationnelle :

– Présentation du bilan, du compte de résultat et des informations concernant les dépréciations dans l'annexe.

PROGRAMME

Provisions pour risques et charges :

- Classification des provisions.
- Définition : provisions pour risques (garanties, pertes de change potentielles, etc.), pour retraites (pensions, etc.), de restructuration, pour gros entretien et pour grandes révisions.
- Constitution et suivi des provisions.
- Différenciation des provisions et des passifs éventuels.
- Présentation des provisions au bilan, au compte de résultat et dans les notes annexes.

Ajustement des comptes de résultat de chaque période :

- Principes.
- Charges à payer.
- Charges constatées d'avance.
- Produits à recevoir.
- Produits constatés d'avance.
- Charges à répartir sur plusieurs exercices.

Créances et dettes en monnaies étrangères :

- Exportations.
- Importations.
- Principes d'évaluation à la clôture de l'exercice.

Cessions d'éléments d'actif :

- Définition.
- Immobilisations : principes, comptabilisation.
- Valeurs mobilières de placement : principes, comptabilisation.

Subventions :

- Classification.
- Subventions d'investissement : principes, régimes d'étalement, comptabilisation.
- Influence sur le résultat.

4 Évaluation et comptabilisation des existants à la clôture

Caractéristiques des stocks et des en-cours de production.

Obligations de l'entreprise concernant les stocks et en-cours : code de commerce, plan comptable général.

Présentation des stocks et de leurs variations dans le bilan et le compte de résultat.

Inventaire : physique, permanent, tournant.

Distinction entre immobilisations et stocks.

Différentes méthodes de valorisation des sorties de stocks : CMP, FIFO, LIFO, etc.

5 Établissement des états financiers et de la liasse fiscale

Impôt sur les Sociétés (IS) :

- Champ d'application, régimes (résultat comptable/résultat fiscal), détermination du résultat imposable.
- Taux, liquidation et paiement.
- Impôts, taxes et versements assimilés.
- Contribution Économique Territoriale: définition et principes généraux (CFE et CVAE).
- Autres impôts et taxes : formation professionnelle, taxe d'apprentissage...

Bilan – Compte de résultat :

- Tableaux normalisés et documents annexes.

Annexe :

- Textes : loi, décrets, PCG.
- Contenu : obligations et sélection des informations significatives.
- Engagements hors bilan : définition et présentation.

Liasse fiscale :

- Présentation générale.
- États de nature comptable : bilan (2050 et 2051), compte de résultat (2052 et 2053), immobilisations et amortissements (2054 et 2055), provisions (2056), état des échéances des créances et des dettes (2057).

Répartition du résultat :

- Détermination du résultat net : bénéfice, perte.
- Comptabilisation de la répartition du résultat.
- Les fusions et regroupements d'entreprises.

Tableaux des divergences :

- États financiers.
- Principes comptables.
- Présentation du PCEC.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1352 € HT

Animateurs
Philippe DARRÉ
Olivier de VULPIAN
Geoffroy SURBLED

Date
4 au 5 mai 2017
16 au 17 novembre 2017

501
Initiation à l'analyse des
comptes de l'entreprise

Finance
d'entreprise
et de banque

Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise

Objectif général

- Comprendre la logique générale de la comptabilité et l'élaboration d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Connaître les mécanismes d'établissement des comptes annuels.
- Comprendre la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Découvrir les outils de diagnostics financiers.
- Faciliter les échanges dans les domaines financiers avec la clientèle.
- Être capable de se faire rapidement une opinion d'ensemble de la qualité d'un dossier.

Participants

- Chargés de clientèle particuliers non salariés.
- Commerciaux comptes professionnels.
- Juristes désirant se doter de bases financières.
- Back-office crédits.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques et de dossier de Crédit.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Fiche mémo pour synthétiser les connaissances.

Connaissances requises

Très peu ou pas de connaissance comptable.

PROGRAMME

1 Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Revue des différents statuts :

- Entreprise individuelle.
- SARL.
- SAS.

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges.
- Les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaire.

2 Analyser les documents financiers

Explication du fonctionnement :

- De l'actif.
- Des capitaux propres.
- Des dettes.

Explication du fonctionnement :

- Du besoin en fonds de roulement.
- Du fonds de roulement.

Le compte de résultat :

- Les différents types de charges et de produits.
- La composante du résultat.
- Les soldes intermédiaires de gestion.

Éléments de fiscalité :

- La TVA.
- L'impôt société.

3 Notions d'analyse financière et de diagnostic financier

Les différentes composantes de la trésorerie.

La capacité d'autofinancement (calcul ratio).

Les enjeux du prêteur.

Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur la qualité du dossier.



Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise

Objectif général

- Maîtriser les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise.
- Analyser la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Connaître les outils de diagnostics financiers et les éléments de finance d'entreprise.
- Prendre des décisions de financement.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux grands comptes.
- Personnes de l'encadrement.
- Participants aux comités de crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances comptables et d'analyse financière.
Participation à la formation « Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise ».

PROGRAMME

1 Vérification des connaissances

Test de connaissance sur les principales notions comptables et financières.
Corrigé et commentaires.

2 Mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges et les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaires.

Analyse des grands équilibres.

Comment retraiter un bilan avec une approche trésorerie ?

- Le bilan fonctionnel.
- Le bilan liquidité.

Présentation du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

Équilibre du haut de bilan.

Ratios de besoins en fonds de roulement.

Analyse des soldes intermédiaires de gestion :

- La valeur ajoutée.
- L'excédent brut d'exploitation.

Retraitements à effectuer pour affiner l'analyse.

Passer de l'analyse comptable à une approche financière.

- La capacité d'autofinancement.

3 Acquérir des notions de base de finance d'entreprise

Présentation de la méthode d'élaboration du tableau de flux et des différentes sources de trésorerie.

Analyse des différents postes.

L'analyse financière d'une entreprise :

- Présentation des documents mis à disposition.
- Présentation des méthodes d'analyse.
- Analyse critique de l'évaluation.

Étude de la consolidation :

- Le cadre réglementaire.
- Présentation des normes IFRS.
- Les différentes méthodes de consolidation.

Le financement de l'entreprise :

- La rentabilité du capital.
- Le choix d'investissement.
- Le financement du haut de bilan : présentation synthétique des différents types de financement (LBO, emprunt obligataire, augmentation de capital...).
- Les investissements : principe et fonctionnement. Notions de rentabilité d'un investissement.

La prévention des entreprises :

- La pré-détection.
- Le diagnostic.
- Les mesures de restructuration.

Analyse financière des établissements de crédit

Homologation CNCC
15F0155
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Permettre aux participants de comprendre à partir des états financiers les risques auxquels sont exposés les établissements de crédit et d'analyser les composantes de leur rentabilité. Cette analyse prend en compte les différents métiers et les stratégies de ces établissements.
- Maîtriser les grands principes de classification, d'évaluation et d'enregistrement des grandes familles d'opérations en fonction de leur intention de gestion dans le cadre des principaux métiers.
- Connaître le contenu des états financiers publiables et savoir les analyser, en particulier leurs annexes (document de référence).
- Comprendre le lien entre les états financiers et les informations relatives aux risques (pilier 3 de Bâle III) incluses dans le document de référence.
- Acquérir des éléments de méthodologie d'analyse ou d'investigation à utiliser lors des analyses ou des contrôles sur place.

Participants

- Collaborateurs des services des études comptables, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, d'évaluation du risque de crédit et d'audit interne des établissements de crédit.
- Collaborateurs des agences de notation.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bases de comptabilité bancaire.



PROGRAMME

1 L'activité bancaire à travers les états financiers

Rappel de l'économie des activités bancaires et des objectifs de l'analyse financière.

Rappel du contenu des informations et analyses financières disponibles.

Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios.

2 Les conventions et règles comptables

Rappel des principes et règles nécessaires pour l'analyse :

- La présentation des différents postes du bilan.
- Les méthodes comptables utilisées.
- La relation emplois-ressources.

L'explication des agrégats comptables se fera en regard de l'activité économique des établissements de crédit.

Identification des points clés ou sensibles utiles pour procéder à une analyse financière pertinente.

Analyse de l'application des normes comptables à un type d'opération.

Élaboration d'une trame de synthèse de l'information financière.

Les différents métiers bancaires :

- La banque de détail classique.
- La banque de financement et d'investissement.
- Le financement spécialisé.

- Les banques d'affaires et de gestion d'actifs.
- Analyser les états financiers publiables d'une grande banque.

3 Les informations relatives aux risques

Les états financiers fournissent des informations sur les risques et leur gestion par les établissements de crédit.

Le lien entre les besoins en fonds propres et la rentabilité des banques.

Définition des différents risques :

- Risques de crédit.
- Risques de marché.
- Risques opérationnels.
- Autres risques.

4 Organisation de la banque et éléments de méthodologie d'analyse

Organisation de la production de l'information financière et prudentielle par les banques.

Présentation d'éléments de méthodologie pour procéder aux analyses et contrôles sur place.

Opérations de haut de bilan

Objectif général

- Mettre en confiance les responsables « clientèles entreprises » lors de la négociation et l'octroi d'un financement du cycle d'investissement quelle que soit la forme prise par cette opération.

Participants

- Tout collaborateur senior en charge d'un portefeuille d'entreprises.
- Collaborateurs seniors et juniors collaborant dans un département de BFI.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des mécaniques financières.
Bon confort dans la compréhension et l'interprétation des documents financiers de l'entreprise.

PROGRAMME

1 Introduction

La nécessité du financement des investissements de l'entreprise.
Les conditions de l'arbitrage entre fonds propres et fonds d'emprunt.
Les limites à ne pas dépasser.

2 Les principaux outils à disposition

Les outils de fonds propres :
– Augmentation de capital.
– Les ABSA, les ADP, les actions à vote double, les BSA...
Les outils de dettes :
– Les ORA.
– Les OCA, OBSA...
Les outils de quasi fonds propres :
– Les TSR.
– Les TSDI.
– Les CCA.
Les outils de financement de gré à gré : les crédits bancaires.

3 Les motivations d'utilisation de ces outils

Réorganisation capitalistique.
Préservation de majorité.
Réorganisation économique.
Arbitrage fonds propres/fonds d'emprunt.

4 Les principales caractéristiques des outils

En terme technique, d'efficacité et de coût.

5 Les outils et l'appel public à l'épargne

Les contraintes de l'appel à l'épargne publique.
La préparation de l'appel à l'épargne publique.

6 Les outils et le placement auprès du public

Les modalités d'introduction.
Les procédures de diffusion des titres.

7 Les structures dédiées aux opérations

Le capital développement.
Le capital risque.
Les FCPR.
Leurs avantages, leurs métiers.
Leurs risques et leurs garanties.

8 Les conséquences fiscales des opérations

Le régime de droit commun.
Le régime spécial.

9 La valorisation d'une entreprise

Pourquoi ?
– Les enjeux pour le banquier.
– Les principales étapes.
Comment ? Les principales méthodes :
– Les méthodes patrimoniales.
– Les méthodes par le goodwill.
– Les méthodes DCF.
– Les méthodes mixtes.
Par qui ? Les intervenants indispensables.
Les principales étapes.
Ce qu'il faut obtenir et ce qu'il faut éviter.

10 Exercices d'application concernant l'ensemble des techniques apprises

Valorisation.
Calcul de parité.
Calcul de modification de géographie du capital.
Simulation d'absorption/fusion...

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1599 € HT

Animateurs
Gérard DENIS
Stéphane SALLÉ

Date
14 au 15 mars 2017
27 au 28 septembre 2017

600
Contrôle de gestion
dans la banque

Contrôle
de gestion

Contrôle de gestion dans la banque

Objectif général

- Avoir une compréhension globale de la fonction du contrôle de gestion.
- Maîtriser l'utilisation des méthodes et outils du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance.
- Savoir participer au processus budgétaire.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires.
Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.
Contrôleur de gestion : profil et place dans la banque.

2 La mesure de création de valeur

Contenu du PNB.
Marge de transformation.
Principaux ratios.
Différents encours.

3 La mesure des coûts et charges

Coût des opérations bancaires.
Différents types de coûts.
Seuil de rentabilité.
Lever opérationnel.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Mesure des performances bancaires

Catalogue de produits.
Facturation des prestations.
Résultats par axes de rentabilité (centre/produit/client).
Allocation des ressources rares de la banque.

5 Le rôle du système d'information

Natures d'information à traiter.
Relation entre contrôle de gestion et système d'information.
Architectures fonctionnelles.

6 Budget et contrôle budgétaire

Processus d'établissement des budgets.
Coordination des moyens et des plans d'actions de la banque.
Suivi budgétaire.
Pratiques budgétaires alternatives.

7 Tableau de bord des performances

Objectifs et organisation des tableaux de bord.
Conception du tableau de bord.
Construction du tableau de bord.

ONE
ONE



Coût et rentabilité des services et produits bancaires

Objectif général

- Connaître les principes et les enjeux du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance bancaire.
- Maîtriser les mécanismes de répartition des charges.
- Comprendre les principes et les enjeux de l'allocation des ressources en milieu bancaire.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une bonne connaissance de la banque et de la comptabilité analytique est vivement recommandée.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.

2 Mesure des performances et de la rentabilité

PNB (structure - contenu) :
– Par produit et service.
– Par activité ou par métier.
– Par client et groupe de clients...
Marges de taux.
Décomposition et analyse des performances par centre de profit.

3 La mesure des coûts et charges

Différentes méthodes et approches de calcul des coûts.
Catalogue des produits et services.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Allocation des ressources rares

Allocation sur fonds propres prudentiels.
Ratios de rentabilité.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Gérard DENIS
Stéphane SALLÉ

Date
12 mai 2017
9 novembre 2017

602
Processus
d'élaboration budgétaire

Contrôle
de gestion

Processus d'élaboration budgétaire

Objectif général

- Maîtriser les différentes approches d'élaboration budgétaire dans un établissement bancaire.
- Mettre en application les différentes méthodes de contrôle et de suivi budgétaire.
- Savoir utiliser les techniques d'élaboration des actions correctives.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables de centre de profit.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la banque et des opérations bancaires.

ONE
de
ONE



PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Rappels des missions et objectifs du contrôle de gestion.
Spécificités du secteur bancaire.
De l'importance du budget dans la gestion prévisionnelle de la banque.

2 Principes d'élaboration du budget

Définition et principes.
Fixation des objectifs : méthode, nature et contenu.
Déclinaison des contraintes liées aux ressources rares de la banque.

3 Mise en œuvre du processus budgétaire

Chronologie d'un processus budgétaire.
Rôle des acteurs du processus budgétaire.

4 Suivi budgétaire

Périodicité du suivi.
Utilisation de tableaux de bord.
Gestion des écarts.
Suivi des actions correctrices.

5 Alternatives de l'approche budgétaire

Budget Base Zéro.
Budget à base d'activités.

Tableau de bord des performances de banque et d'agence

Objectif général

- Comprendre les principes et les enjeux d'un tableau de bord bancaire.
- Mettre en évidence les indicateurs pertinents.
- Donner une méthodologie de mise en œuvre d'un tableau de bord.
- Maîtriser le fonctionnement d'un tableau de bord.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Activités bancaires et contrôle de gestion.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.

2 Les objectifs des tableaux de bord

Utilité d'un tableau de bord.
Besoin d'un outil spécifique pour le pilotage en environnement bancaire.
Tableau de bord et motivation.

3 Le contenu d'un tableau de bord

Identification des indicateurs de la performance.
Paramètres structurants (fréquence, support diffusion).
Commentaires.
Présentation.

4 La mise en place d'un tableau de bord

Méthodologie et étapes de mises en place.
Rôle du contrôle de gestion.
Conduite du changement.
Convergence/divergences avec le contrôle interne et le contrôle qualité.
Architecture du système d'information associé.

5 La vie d'un tableau de bord

Utilisateurs d'un tableau de bord (direction générale, directions centrales, centres de profit).
Suivi des indicateurs.
Besoin de maintenance.
Procédure de maintenance.

Mettre en œuvre une démarche ABC et ABB dans la banque sous EXCEL

Objectif général

- Comprendre la méthode Activity Based Costing et l'appliquer avec succès.
- Approfondir la méthode ABC : apports par rapport aux méthodes basées sur les coûts complets.
- Comprendre la modélisation par tableau-matrice et mettre en œuvre intégralement sous Excel l'Activity Based Costing.
- Identifier les gisements d'efficacité opérationnelle permis par le benchmarking des fonctions transverses.
- Acquérir une compréhension globale de la démarche « Activity Based Budgeting ».
- Comprendre la modélisation par tableau-matrice et mettre en œuvre intégralement sous Excel l'Activity Based Budgeting.
- Construire un outil de suivi des coûts issu des démarches d'analyse de la valeur par les processus.
- Découvrir l'ABC et l'ABB comme un modèle d'analyse de la performance globale de la banque.

À l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de déployer la méthode ABC/ABB dans leur service. Les participants repartiront avec des fichiers EXCEL qu'ils auront manipulés et qui leur permettront la mise en œuvre directe de l'ABC et l'ABB dans des situations bancaires concrètes.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique réduit pour la mise en œuvre de la démarche ABC et ABB dans son équipe.
- Possibilités d'adaptation avec des données / situations d'une banque / entité bancaire en direct ou en formation intra-entreprise sur mesure.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires et des mécanismes de consommation des ressources (unités d'œuvre).

Connaissances en matière comptable, contrôle de gestion et analyse financière.

Connaissance de la méthode d'analyse par les processus. Bonne connaissance d'Excel.

NOUVEAUTÉ



Anglais en formation
intra-entreprise
sur demande

PROGRAMME

1 Définition et apports de la Comptabilité à Base d'Activités ou Activity Based Costing

Présentation des limites de la comptabilité analytique classique.
Les subventionnements liés aux méthodes classiques de facturation ou d'allocation des coûts.
Description de la méthode ABC et principaux principes.
Les enjeux d'amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à l'Activity Based Management.
Comprendre les spécificités du secteur bancaire.

2 La mise en œuvre de la méthode ABC

Les principales étapes du déploiement de la méthode ABC :
– Caractériser les ressources consommées à réallouer et les objets de marge à analyser (produits, clients, ligne métier...)
– Décrire et sélectionner les processus et activités.
– Définir les différents types d'inducteurs de ressources et d'activités.
– Allouer les frais généraux aux activités et les coûts des activités aux objets de marge.
Passer de la comptabilité analytique classique à la méthode ABC : revue des inducteurs classiques des principales fonctions transverses.

3 Présentation de la modélisation de la méthode ABC par des tableaux-matrices

La méthode à Base d'Activités vue comme un changement de description des dépenses de la banque :
– Passage de l'espace des ressources à l'espace des activités.
– Passage de l'espace des activités à l'espace des objets de marge.
Caractéristiques des tableaux-matrices représentant ces passages.
Modélisation à l'aide des fonctions de calcul d'Excel.

4 Application : cas de la refacturation des dépenses d'un centre de conservation de titres aux agences bancaires

Présentation du cas de la banque Premier :
– Description des principales activités d'un centre opérationnel de conservation de titres.
– Identification d'inducteurs de ressources et d'activités.
– Refacturation des prestations de back-office aux agences gérant la relation avec les clients.
Synthèse du cas : avantages et limites de la méthode ABC.

PROGRAMME

5 La mise en œuvre de la méthode Activity Based Budgeting

Les différentes fonctions d'un budget.

Les limites d'un budget classique et les axes d'amélioration.

Les grands principes du budget à base d'activités : de l'ABC à l'ABB.

Cas du suivi budgétaire d'un centre de coût avec isolement des effets volume, mix services et produits, structure de production et prix.

6 Présentation de la modélisation de la méthode Activity Based Budgeting par des tableaux-matrices

La méthode à ABB vue comme un changement de description des volumes de produits/services à fournir par la banque :

- Passage de l'espace des objets de marge à l'espace des activités.
- Passage de l'espace des activités à l'espace des ressources.

Modélisation à l'aide des fonctions de calcul d'Excel.

Représentation des effets à isoler dans le cadre du suivi budgétaire.

7 Application : cas du budget d'un centre de conservation de titres

Présentation du cas de la banque Premier :

- Description des hypothèses de variation des volumes de produits et services à assurer par le centre opérationnel de conservation de titres.
- Modélisation des améliorations d'efficacité opérationnelle.
- Prise en compte des sous ou surcapacités.

Synthèse du cas : suivi budgétaire en cas de démarche ABB.

8 Extensions possibles de l'ABC/ABB : vers une mesure de RoE par processus

Cas d'une description des processus avec plusieurs couches successives d'activités : modélisation par des changements successifs de repères. Cas du Time Driven Activity Based Costing.

Traitement de l'amortissement sur plusieurs exercices des dépenses.

Mesure de la rentabilité des processus d'une banque : traitement des revenus et de la consommation des ressources rares d'une banque.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1599 € HT

Animateurs
Stéphane SALLÉ

Date
8 au 9 juin 2017
19 au 20 octobre 2017

605

Suivi de la marge d'intérêt
d'une banque : approfondissement

Contrôle
de gestion

Suivi de la marge d'intérêt d'une banque : approfondissement

Objectif général

- Maîtriser les concepts de base de la gestion actif – passif ou Asset and Liability Management (ALM) pour analyser et piloter la marge d'intérêt d'une banque.
- Appréhender les informations présentes dans le bilan et hors bilan d'une banque pour améliorer le suivi de la marge d'intérêt d'une activité.
- S'affranchir des effets stocks du bilan par la construction de la marge d'intérêt actuarielle.
- Construire un budget pluriannuel de marge d'intérêt prenant en compte le stock et son vieillissement couplé à la nouvelle production et son vieillissement.
- Mettre en œuvre un contrôle budgétaire de la marge d'intérêt d'une activité de crédit permettant d'isoler rapidement les effets volume, mix crédit et taux.
- Mesurer et comprendre les conséquences sur la marge d'intérêt de stress sur la vitesse d'écoulement des dépôts à vue, des taux de remboursement anticipés.
- Comprendre la modélisation par tableau-matrice et mettre en œuvre intégralement avec Excel toutes les techniques exposées.

À l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de déployer un pilotage financier plus performant de la marge d'intérêt d'une banque. Les participants repartiront avec des fichiers EXCEL qu'ils auront manipulés et qui leur permettront l'application directe dans des situations bancaires concrètes.

Participants

- Dirigeants de banques ayant une part significative du PNB en marge d'intérêt, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM.
- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique réduit pour la mise en œuvre des outils sous Excel dans son équipe.
- Possibilités d'adaptation avec des données/situations d'une banque/entité bancaire en direct ou en formation intra-entreprise sur mesure.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires et de leurs traductions dans les états financiers d'une banque.
Connaissances en matière comptable, contrôle de gestion et gestion financière.
Bonne connaissance d'Excel.

NOUVEAUTÉ



Anglais en formation
intra-entreprise
sur demande



PROGRAMME

1 Notions de la gestion actif – passif ou Asset and Liability Management (ALM) nécessaires à l'analyse de la marge d'intérêt

Rappels sur les éléments financiers décrivant l'activité d'une banque. Le bilan et le hors bilan : deux outils d'analyse et de pilotage de la marge d'intérêt.

Rappels sur les risques structurels de taux, change et liquidité. Rappels sur la courbe des taux d'intérêt.

Revue des index habituels et utilisation de la courbe swap.

2 Échéancement des postes du bilan et du hors bilan. Impacts sur la marge d'intérêt

Problématique de l'échéancement et principes de modélisation (convention versus modélisation).

Modélisation des remboursements anticipés, engagements hors bilan, fonds propres.

Dépôts non échancés et principe de modélisation.

Adossement à un centre de trésorerie.

Principes d'adossement notionnel, de refinancement implicite ou explicite, de macro ou micro couverture.
Détermination des taux de cession internes.

3 Analyse de la marge d'intérêt d'une agence bancaire

Analyser le bilan d'une agence simplifiée et construire les gaps de taux et de liquidité.

Séparer la marge commerciale de la marge de transformation.

Construire et mettre en place les instruments de couverture des gaps de taux et de liquidité.

Modélisation des modèles habituels d'analyse des évolutions sous Excel par calcul direct via des tableaux-matrices.

4 Analyse de la marge d'intérêt d'une banque

Analyser le bilan d'une banque et construire les gaps de taux et de liquidité.

Séparer la marge commerciale de la marge de transformation.

PROGRAMME

Estimer la sensibilité du résultat aux modèles utilisés pour les postes d'actif (taux de défaut et taux de remboursement anticipé) et de passif (maturité des fonds propres et des DAV).

5 Construction et analyse de la marge d'intérêt actuarielle

Comprendre les impacts du stock sur le compte d'exploitation mensuel. Estimer la dynamique d'écoulement du stock en fonction du type de crédit ou de clientèle.

Savoir isoler et commenter les apports de la nouvelle production et des actions commerciales de la période récente.

6 Construction d'un budget pluriannuel d'une agence bancaire et d'une banque

Rappel des principes généraux du processus budgétaire.

Particularités liées à l'activité de crédit.

Construire un budget pluriannuel de marge d'intérêt prenant en compte

le stock et son vieillissement couplé à la nouvelle production et son vieillissement.

Stresser les hypothèses budgétaires pour tester la sensibilité au taux de remboursements anticipés, de vitesse d'écoulement des dépôts à vue.

7 Suivi budgétaire de la marge d'intérêt

Décomposition de la marge d'intérêt en effet volume, mix produit et taux.

Isoler les effets stock versus nouvelle production.

Comprendre et savoir rechercher les changements dans les taux.

8 Tableaux de bord de reporting et de pilotage

Principes généraux sur les tableaux de bord et leur construction.

Différence entre reporting et tableau de pilotage.

Présentation de tableaux de bord d'une agence bancaire.

Présentation de tableaux de bord d'un centre ALM.

Présentation de tableaux de bord d'une banque de détail.

Contrôle de gestion d'un centre de support d'une banque : approfondissement

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les différentes méthodes d'allocation des frais généraux d'un centre de support d'une banque et les appliquer avec succès.
- Approfondir la méthode d'allocation des frais des centres de coûts avec des techniques d'allocation permettant des allocations croisées contournant les limites habituelles des cascades.
- Approfondir le pilotage de la performance des ressources humaines grâce à des modèles multidimensionnels de suivi de la masse salariale.
- Acquérir un premier niveau de compréhension de la démarche « Activity Based Costing ».
- Comprendre la modélisation par tableau-matrice et mettre en œuvre intégralement avec Excel toutes les techniques exposées.

À l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de déployer un suivi plus performant des frais généraux des centres de support d'une banque. Les participants repartiront avec des fichiers EXCEL qu'ils auront manipulés et qui leur permettront l'application directe dans des situations bancaires concrètes.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique réduit pour la mise en œuvre des outils sous Excel dans son équipe.
- Possibilités d'adaptation avec des données/situations d'une banque/entité bancaire en direct ou en formation intra-entreprise sur mesure.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires et de leurs traductions dans le compte de résultat.

Connaissances en matière comptable, contrôle de gestion et analyse financière.

Bonne connaissance d'Excel



**Anglais en formation
intra-entreprise
sur demande**

PROGRAMME

1 Enjeux de la gestion des frais généraux d'une banque

Rappels des missions et de l'organisation des banques.
Les différents types de centres de support.
Les axes d'analyse habituels de la performance d'une banque.
Rappels sur les méthodes de réallocation et les finalités des analyses des frais généraux
Les différentes typologies de découpage des frais généraux.
Les inducteurs classiques utilisés pour déterminer les clés de réallocation.
Présentation du modèle CIGREF de suivi des dépenses informatiques.

2 Allocation des frais généraux utilisant des clés d'allocation quelconques

Présentation de la cascade entre les différents centres de coûts dans le cas de la méthode des coûts complets.
Mise en œuvre d'un modèle d'allocation permettant les réallocations croisées entre centres de coûts.
Modélisation de la cascade et allocation des frais généraux sous Excel par calcul direct via des tableaux-matrices.

3 Suivi budgétaire des refacturations finales aux centres de profit avec des clés d'allocation quelconques

Construction des effets volumes, mix produits et prix par calcul direct via des tableaux-matrices.
Analyse des sensibilités aux clés d'allocations choisies.

Interprétation des résultats et évolutions possibles en fonction des pratiques habituelles des apprenants.

4 Analyse des performances des ressources humaines

Contrôle de gestion et pilotage des effectifs de la banque.
Contrôle de gestion et pilotage des coûts salariaux de la banque.
Modèle habituels d'analyse des évolutions : effets volume, structure professionnelle, GVT, NORIA, masse, report, niveau.

5 Budget pluri-annuel des dépenses liées aux ressources humaines

Modélisation des modèles habituels d'analyse des évolutions sous Excel par calcul direct via des tableaux-matrices.
Réalisation d'un budget pluri-annuel prenant en compte les changements dans les caractéristiques des ressources humaines et des mouvements prévus pendant la période budgétaire pluri-annuelle.

6 Initiation à la méthode Activity Based Costing

Limites de la comptabilité analytique classique.
Principes et utilité de la méthode ABC.
Mise en place d'une démarche ABC.
Les extensions de la méthode ABC : Activity Based Management et Activity Based Budgeting.
Modélisation de la méthode ABC sous Excel par calcul direct via des tableaux-matrices.
Cas du suivi budgétaire à partir de la méthode ABC.

Durée 1 jour	Prix repas inclus 828 € HT	Animateurs Véronique PROSPER Pascal BROUTTIER	Date 19 avril 2017 21 juin 2017 4 octobre 2017 7 décembre 2017
------------------------	---	--	---

Fiscalité bancaire :
l'essentiel

Fiscalité bancaire : l'essentiel

Objectif général

- Acquérir un aperçu général des obligations fiscales d'une banque, intégrant les dernières évolutions législatives.
- Comprendre l'essentiel des principaux impôts et taxes.
- Développer les réflexes indispensables en fiscalité des entreprises et le vocabulaire adapté.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables et collaborateurs du contrôle interne, du management risk, des projets structurés de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de comptabilité et de banque.



PROGRAMME

1 L'impôt sur les sociétés

Du résultat comptable au résultat fiscal.
Produits imposables.
Conditions générales de déductibilité des charges.
Traitement fiscal des opérations propres au cycle d'activité bancaire.
Détermination du résultat fiscal.
L'intégration fiscale.

2 La TVA bancaire

Économie générale de l'impôt et particularismes du secteur bancaire et financier.
Champ d'application de la TVA.
Régime des déductions de TVA.
La TVA et les opérations internationales.

3 La taxe sur les salaires

Champ d'application.
Rapport d'assujettissement.

4 La Contribution Économique Territoriale

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

5 Autres impôts et taxes

Présentation des autres principaux impôts et taxes dont :
– Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).
– Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.
– Taxe de risque systémique.

Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités

Objectif général

- Comprendre les principes généraux de formation du résultat fiscal.
- Identifier les rectifications extra comptables permettant de déterminer le résultat fiscal.
- Savoir calculer l'impôt sociétés, et établir les tableaux de résultat (2058 A et B) de la liasse fiscale.
- Maîtriser la détermination du résultat fiscal dans un établissement de crédit.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les enjeux.

2 Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat imposable.
Relation résultat comptable/résultat fiscal.
Reports déficitaires.

3 Champ d'application

Personnes imposables.
Activités imposables.
Territorialité.
Spécificités bancaires : quasi-capital des succursales étrangères, base d'imputation des crédits d'impôt.

4 Portée fiscale des principes comptables

Autonomie, annualité, indépendance, engagement.

5 Retraitements fiscaux

Produits d'exploitation, produits financiers.
Dividendes.

Plus-values sur titres.
Provisions et charges à payer.
Provisions et amortissements.
Charges financières.
Autres charges, abandons de créances.
Recapitalisation d'une filiale.
OPCVM et écarts de change.

6 Calcul et paiement de l'impôt

L'impôt société.
Les contributions supplémentaires : additionnelles, sur les distributions.
Les crédits d'impôt.
Les acomptes et le solde d'impôt.

7 Déclaration de résultat

Élaboration des formulaires 2058 A et B.

8 Cas pratique

Examen d'une liasse.

Gestion de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires)

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Présenter le régime général de la TVA.
- Appréhender les notions de champ et hors champ.
- Appréhender les notions d'assujetti et de redevable.
- Situer les spécificités du régime de la TVA du secteur bancaire dans le régime général de la TVA.
- Appréhender le régime du droit à déduction et les spécificités du secteur bancaire.
- Optimiser la gestion de la TVA.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité et de banque.



PROGRAMME

1 Évolution nationale et européenne de la TVA dans les établissements de crédit

L'évolution historique tant française qu'européenne.
L'extension du champ d'application de la TVA aux activités bancaires et financières.

2 Présentation des textes régissant la TVA en milieu bancaire

Directives européennes.
Code général des impôts.
Doctrine administrative du BOFIP.

3 Champ d'application de la TVA aux opérations bancaires et financières

Précisions sur la notion de champ d'application de la TVA.
Opérations imposées de plein droit.
Opérations exonérées de plein droit.
Opérations imposées sur option.
Présenter les règles de territorialité des prestations de services : les mesures en vigueur et les règles applicables au 1^{er} janvier 2015.
Présenter les règles spécifiques applicables aux remboursements de frais.
Présenter les règles spécifiques aux groupements de moyens dans les activités bancaires et financières.

4 Régime des déductions

Précisions sur le droit à déduction de la TVA.
Limitations générales du droit à déduction.
Notion d'assujettis partiels et de redevables partiels.
Principes généraux de l'exercice du droit à déduction.
Règle de l'affectation.
Modalités de calcul du coefficient de déduction de la taxe d'amont.
Notion de secteurs distincts d'activité.
Principes généraux et sectorisation en milieu bancaire.
Les différentes régularisations du droit à déduction :
– Les différentes régularisations annuelles.
– Les différents cas de régularisations globales.

5 Exercice global sur les notions acquises pendant la formation

Présentation du régime de la taxe sur les salaires :
– Champ d'application.
– Redevable de la taxe.
– Base sur laquelle est assise la taxe sur les salaires.
– Modalité du calcul de la taxe due par les assujettis et redevables partiels.

Contribution Économique Territoriale

Objectif général

- Permettre aux participants de maîtriser les mécanismes de la Contribution Économique Territoriale.
- Appréhender ses deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
- Maîtriser les mesures d'écrêtement et de plafonnement de la CET.
- Optimiser et sécuriser sa gestion.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Composition de la Contribution économique Territoriale (CET)

Les impôts de la fiscalité directe locale et la place de la CET dans le dispositif des impôts locaux.

La cotisation foncière des entreprises.

La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

2 La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Champ d'application.
Territorialité.

Base d'imposition :

– Période de référence.

– Réductions applicables à la base d'imposition.

Établissement de la cotisation :

– Lieu d'imposition :

- Répartition de la base d'imposition.

– Annualité de l'impôt :

- Cessation d'activité, changement d'exploitant, transfert du lieu d'activité, création d'établissement.

– Obligations déclaratives.

Calcul de la cotisation :

– Cotisation minimum.
Paiement de la cotisation.
Contrôle et contentieux.

3 La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Champ d'application.

Calcul de la cotisation :

– Détermination de la base imposable.

– Détermination du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.

– Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur financier, établissements de crédit et entreprises agréées.

Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur de l'assurance.

Établissement et paiement de la cotisation :

– Contrôle et contentieux.

4 Les dégrèvements de CET

Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Fiscalité bancaire : révision et audit

Objectif général

- Connaître les principes généraux des impôts, droit et taxes dus par les banques compte tenu des dernières évolutions du droit positif.
- Identifier les éléments d'assiette de calcul des différentes impositions et comprendre leur traitement dans les déclarations fiscales.
- Savoir concevoir et/ou dérouler un programme de contrôle des impositions, de leur déclaration et paiement et du risque fiscal de la banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables.
- Responsables et collaborateurs des services fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/ inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Imprimés fiscaux.
- Alternance de présentation des règles et de nombreux cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Culture du contrôle et de l'environnement bancaire.
Notions de comptabilité et de fiscalité.



PROGRAMME

1 Introduction

Enjeux de la fiscalité pour les banques.
Cadre et outils de la révision fiscale.

2 Impôt sur les sociétés – Résultat fiscal social

Bénéfices imposables - champ d'application :
– Personnes imposables.
– Règles de territorialité.
– Distinction bureaux de représentation/succursales.
– Traitement des opérations réalisées dans des paradis fiscaux.
Passage du résultat comptable au résultat fiscal.
Résultat fiscal et reports déficitaires.
Portée fiscale des principes comptables.
Principaux retraitements fiscaux.
Soulte sur swap en position symétrique.
Provision pour risques pays.
Crédits d'impôt étrangers.
Dotation en quasi-capital des succursales étrangères...
Charges financières.
Abandons de créances.
Recapitalisation d'une filiale.
OPCVM...
IS et contributions additionnelles.
Crédits d'impôt.
Paiement de l'IS et des contributions/IFA.
Déclaration de résultats.

3 Impôt sur les sociétés – Intégration fiscale

Champ d'application.
Formation du groupe intégré.
Détermination du résultat d'ensemble.
Imposition du résultat d'ensemble.

4 Impôt sur les sociétés – Impôts différés

Grands principes :
– Différence impôt exigible et impôt différé.
– Règlement CRC 99-02 et norme IAS 12 : périmètre et objectifs.
– Approche bilantielle.
– Report variable.

Intégration fiscale : les déficits fiscaux.
Contrôle des impôts différés.

5 Taxes assises sur le chiffre d'affaires

TVA :
– Principaux généraux.
– TVA collectée (champ d'application de la TVA et TVA bancaire).
– TVA déductible (modalités de récupération de la TVA).
– Règles de territorialité.
– Groupement de moyens.
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) :
– Champ d'application.
– Mode de calcul.

6 Taxes assises sur les salaires

Taxe sur les Salaires (TS) :
– Personnes imposables.
– Calcul et paiement.
Autres taxes assises sur les salaires :
– Taxe d'apprentissage.
– Participation formation continue.
Investissement construction.

7 Impôts locaux

Contribution économique territoriale :
– Cotisation foncière des entreprises.
– Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (définition du chiffre d'affaires pour les établissements de crédit).
Taxe foncière.
Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.
Champ d'application et mode de calcul :
– Taxe bancaire de risque systémique.
– Taxe sur les transactions financières.
– Contribution de l'autorité des marchés financiers.
– Contribution de l'autorité de contrôle prudentiel.
– Droits d'enregistrement.
– Taxe sur les véhicules de sociétés.
– Taxe sur les dépenses de publicité...

Cycle certifiant

Fiscalité bancaire

Objectif général

- Acquérir un aperçu général des obligations fiscales d'une banque, intégrant les dernières évolutions législatives.
- Comprendre l'essentiel des principaux impôts et taxes.
- Développer les réflexes indispensables en fiscalité des entreprises et le vocabulaire adapté.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables et collaborateurs du contrôle interne, du management risk, des projets structurés de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.

Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 La TVA bancaire

Principes de base en TVA et présentation des textes régissant la TVA bancaire et financière.
Champ d'application de la TVA et les opérations bancaires et financières.
Régime des déductions de TVA.
Audit de la TVA : les points essentiels et sensibles.

2 Autres impôts et taxes

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
Présentation des taxes bancaires.
Présentation des autres principaux impôts et taxes professionnels.
Audit des autres impôts et taxes : les points essentiels et sensibles.

3 Le résultat fiscal

Les principes généraux.
Du résultat comptable au résultat fiscal.
Particularités liées à l'activité.

Détermination du résultat fiscal.
Audit de l'impôt : les points essentiels et sensibles.

4 Impôt différé

Grands principes d'impôt différé :
– Impôt exigible et impôt différé.
– Norme IAS 12.
– Approche bilantielle.
– Report variable.
– Intégration fiscale.
– Preuve d'impôt.
Détermination de l'impôt différé en normes françaises et en normes IFRS :
– Provision à moyen et long terme.
– Autres éléments de capitaux (OCI) : capitaux propres hybrides.
– Réserves de titres AFS.
Décote à l'octroi.

Actualité fiscale du secteur financier

Objectif général

- Connaître les principales évolutions de la réglementation fiscale susceptibles d'intéresser le secteur financier, de nature législative, jurisprudentielle ou doctrinale.
- Apprécier la portée des nouveautés fiscales, domestiques ou internationales.
- Les plus :
 - L'évolution des règles est resituée dans le contexte de l'impôt en cause, avec ses particularités, comparaison de la situation ancienne et de la situation nouvelle. La présentation est assortie de multiples exemples pour une meilleure appréhension.
 - La première et dernière session sont principalement axées sur les modifications apportées par la Loi de finances et ses impacts sur la clôture de l'exercice.
 - Les points de vigilance et particularismes du secteur bancaire sont rappelés à chaque session.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables ou fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des montages structurés.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/ inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance de présentation des règles antérieures et d'exemples, QCU et exercices.

Connaissances requises

Notions de comptabilité et de fiscalité.
Culture de l'environnement bancaire et de ses produits.

PROGRAMME

① Le résultat fiscal et l'IS

Des produits davantage taxés :

- Dividendes sur instruments hybrides.
- Dividendes transitant par une société de personne étrangère.
- Plus-value à long terme.
- Taux d'imposition global.

Des charges moins déductibles :

- Intérêts versés à des entreprises liées ou sous contrôle étranger.
- Abandon de créance et recapitalisation de filiales.
- Limitation du report des pertes fiscales.

Quelques assouplissements :

- CICE.
- Amortissement des titres de PME innovantes.
- Sur-amortissement en faveur de l'investissement productif.
- Intégration fiscale horizontale.

② Le résultat fiscal et l'IS

Prix de transfert.
Vérification de comptabilité.

③ Autres impôts droits et taxes

Taxes assises sur le chiffre d'affaires :
– TVA - Droits à déduction - Relation siège et succursale.
– Contribution sociale de solidarité des sociétés.
Impôts locaux :
– Taxe sur les bureaux en Ile-de-France
– Taxe pour fonds de soutien aux collectivités territoriales.
– Contribution au fonds de résolution unique.



Maîtrise de la TVA et des DE dans les activités immobilières

Objectif général

Présenter :

- Les règles en vigueur concernant :
 - La TVA appliquée aux activités immobilières.
 - Les droits de mutation applicables aux opérations immobilières.
- Les impacts financiers des opportunités qui s'offrent aux opérateurs financiers intervenant dans le secteur immobilier.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque et des établissements financiers.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité.

Connaissance de bases de la TVA.

PROGRAMME

1 Rappel des mécanismes applicables jusqu'au 10 mars 2010

Analyse des principales règles applicables jusqu'au 10 mars 2010 :

- Au regard de la TVA.
- Au regard des droits d'enregistrement.

Buts de la réforme :

- Mise en conformité avec les directives européennes.
- Simplifier le régime.

2 Présentation des règles TVA en vigueur applicables aux activités immobilières

Distinction des opérations entre assujettis et des opérations entre non-assujettis.

Séparation des régimes de TVA et de droits d'enregistrement.

3 Présentation des règles de droits d'enregistrement en vigueur applicables aux activités immobilières

Le régime applicable dans les opérations immobilières entre assujettis.
Le régime applicable dans les autres opérations immobilières.

4 Présentation de synthèse des deux régimes applicables aux différentes opérations immobilières

Interaction et emboîtement des deux régimes dans les différentes opérations immobilières (entre assujettis et entre assujettis et non assujettis).

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Philippe MARTINET

Date
22 au 23 mai 2017
9 au 10 novembre 2017

800
UCITS/OPCVM 1 :
Gestion et Comptabilité

Gestion d'actif
et services
financiers

UCITS/OPCVM 1 : Gestion et Comptabilité

Homologation CNCC
15F0158
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Acquisition des compétences techniques pour organiser et gérer le système d'information d'une société de gestion de portefeuille.
- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs, produits et directives UCITS.
- Mettre en pratique les méthodes de valorisation et les schémas comptables des instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds d'investissement.
- Sensibiliser aux risques et aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Comptables et gestionnaires des OPCVM.
- Opérateurs et responsables middle/back-office.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Documents en anglais.

Connaissances requises

Marchés et produits financiers.
Notions de réglementation AMF et de comptabilité OPCVM.

ONE
ONE



PROGRAMME

1 Contexte économique et réglementation UCITS

Chiffres clés de la gestion d'actifs.
Les buts de la gestion collective.
Analyse des nouveautés du RG AMF.
Typologie des fonds.
La surveillance réglementaire.
Panorama des directives UCITS récentes et à venir.

2 Administration des fonds

Origination et programme d'activité.
Contenu des documents d'information aux investisseurs.
Contrôle de conformité AMF.
Vie sociale : fusion et liquidation.

3 Principes et méthodes comptables

Le plan comptable préconisé pour les OPCVM.
Particularités et spécificités sur l'égalité des porteurs.
Courtages et commissions.
Calcul de la valeur liquidative (Pricing et NAV).
Traitements d'exception liés à la crise financière.

4 Évaluation et comptabilisation des instruments financiers

Valeurs mobilières.
T.C.N.
Prêts/emprunts de titres et opérations de pension.

Instruments financiers à terme.
Opérations en devises.
Les garanties.

5 Les documents de synthèse

Directives UCITS/AIFM/MIF.
Réforme UCITS IV : le KIID.
Comptes et rapports annuels.
Contributions des RCCI/RCSI.
Rapports des autorités de contrôle.
Statistiques AMF et BCE.

6 Les ratios OPCVM

Ratios réglementaires et autres.
Orientation des placements.
Les ratios de suivi des risques.
Les ratios d'émetteurs/contreparties.
Mesure des engagements.

7 Perspectives

Vers une meilleure régulation : qu'est-ce que cela implique ?
Les enjeux des évolutions UCITS.
Les évolutions dans le contexte international.

Homologation CNCC

15F0159

(fin de validité : 31/12/2017)

UCITS/AIFM/OPCVM 2

Audit et évaluation

Objectif général

- Fournir une méthode d'audit et des techniques de contrôle appliquées aux composants des UCITS.
- Familiariser les auditeurs aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPCVM et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Gestion et comptabilité des UCITS/OPCVM.
Bon niveau d'anglais.

PROGRAMME

1 Données de contexte

Chiffres et diversité du marché de l'Asset Management.
Impacts des crises financières.
Types de fonds et risques associés.
Les directives UCITS/AIFM/MIF 2/MIR.
Fonctionnement des produits et organes de contrôle.

2 Réglementation du contrôle des OPCVM

Point d'actualité sur la doctrine AMF.
Synthèse des textes et sanctions.
Contraintes des acteurs : gestionnaire et dépositaire.
Processus d'agrément/statuts/règlements.
Information aux investisseurs : KIID SRI obligations et sanctions.

3 Organisation du contrôle interne

Les objectifs des audits opérationnels et financiers.
Le rôle élargi du RCCI.
Les nouvelles diligences LCB/FT
Le système d'information : STP et bases référentielles.
Contrôle permanent réalisé par le middle-office/back-office et les services comptables (conservation/règlement-livraison).

4 Plan de contrôle

KIID - fiche signalétique - stratégie de gestion.
Ratios d'investissements et ratios de suivi des risques.
Plan de comptes et schémas spécifiques.
Composition et évaluation de l'actif net.
Régularisation des revenus et distributions.
Traitement des OST.
Cut-off des commissions et autres éléments de résultat.
Évolutions des notations.
États réglementaires : entre information et surveillance.
Documents périodiques et publications externes.

5 Outils de l'auditeur et axes d'analyse

Conséquences sur les méthodes de valorisation.
Prise en compte de l'illiquidité.
Réserve et responsabilité : problématique des CAC.
Cartographie des flux - points de contrôle.
Sondages, revue analytique, confirmations.
Risque de change et exotique.
TFE - taux de rotation.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Gilles DREYFUSS
Andréa BRIGNONE

Date
6 au 7 juin 2017
28 au 29 septembre 2017

802
Le métier de Contrôleur dépositaire OPC :
pourquoi, comment

Gestion d'actif
et services
financiers

Le métier de contrôleur dépositaire OPC : pourquoi, comment

Homologation CNCC
15F0157
(fin de validité : 31/12/2017)

Objectif général

- Connaître en détail le rôle, les obligations et les responsabilités du dépositaire d'OPC.
- Connaître les principales composantes de la réglementation pour savoir s'y conformer.
- Acquérir une méthodologie pour savoir réaliser des contrôles pertinents qui intègrent la dimension réglementaire.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs internes des dépositaires et sociétés de gestion.
- Contrôleurs dépositaires junior.
- Gérants de portefeuille, comptables OPC.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir une connaissance de l'activité de dépositaire OPC.

ONE
ONE



PROGRAMME

1 Environnement du dépositaire OPC

Acteurs de l'Asset Management.
Relations entre les différents acteurs.
Environnement réglementaire du dépositaire OPC.
Évolutions réglementaires liées à l'activité de dépositaire OPC (UCIT V).

2 Missions du dépositaire OPC

Conservation des actifs de l'OPC et tenue de positions.
Dépouillement des ordres.
Gestion du passif.
Contrôle de l'organisation comptable de l'OPC.
Contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.

3 Organisation et moyens du dépositaire OPC

Cahier des charges du dépositaire OPC.
Organisation et moyens humains et techniques.
Cartographie des risques.
Procédures opérationnelles et réglementaires.
Convention dépositaire (lien avec la nouvelle convention dépositaire et nouvelles responsabilités du dépositaire OPC).

4 Contrôles du contrôleur dépositaire OPC

Contrôles périodiques versus contrôles ponctuels.
Délégation des contrôles.

Contrôle sur place des procédures de la société de gestion et du valorisateur.
Contrôle des opérations : régularité des ordres donnés et respect des règles de bonne conduite.
Contrôle du respect des règles juridiques et prudentielles.
Contrôle des flux de capitaux, OST, charges et distributions de revenus.
Contrôle de la réalité des encours.
Contrôle de la valorisation des titres et des principes de production et contrôle de la valeur liquidative.
Contrôle de la publication et exactitude des rapports de gestion et rapports périodiques.
Contrôle des relations avec les régulateurs (AMF et ACPR).
Procédure d'alerte : obligation ou négociation ?

5 Zoom sur les ratios

Définition et intérêts des calculs de ratios.
Présentation des différents ratios : réglementaires, spécifiques.
À partir d'un prospectus d'un OPC, établissement d'un plan de contrôle.

Fonds Commun de Titrisation : gestion et comptabilité

Objectif général

- Connaître les principes et les acteurs de la titrisation.
- Comprendre les objectifs des cédants et des investisseurs.
- Maîtriser les schémas comptables des FCT : initialisation, arrêtés mensuels, remboursement partiel ou total.
- Communiquer avec les comptes annuels et l'annexe.
- Proposer une organisation du système d'information avec un contrôle permanent et une piste d'audit.

Participants

- Gestionnaires comptables de la SGP.
- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Responsables de back-office.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Revue des événements et des schémas comptables associés.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Comptabilité des fonds d'investissement.
Notions contractuelles des opérations de titrisation.
Bon niveau d'anglais.

PROGRAMME

1 Contexte et fonctionnement de la titrisation

Les notions de base de la titrisation.
Contexte juridique et chiffres clés.
Objectifs des cédants et des investisseurs.
Les termes et le processus de la titrisation.
La réglementation applicable : AIFM OT et FCT.
Les actifs sous-jacents et les types de titres émis.
Les notions de cote/surcote/décote.

2 Les acteurs de la titrisation

L'arrangeur.
Le cédant.
Les établissements de crédit.
La société de gestion.
Le dépositaire.
Les agences de notation.
Les sociétés de rehaussement de crédit.
L'agent payeur.
Les autorités de tutelle.
Les investisseurs.

3 Exposé pratique sur un FCT

Exemple de titrisation au travers d'un FCT.
Agrément AMF/AIFM.
Documentation obligatoire.
Analyse des supports juridiques et des publications.
Recensement des informations utiles.

4 Organisation interne du FCT

Étapes, intervenants, documents.
Mise à jour des systèmes et des référentiels.
Documentation produit.
Type de données à saisir.
Étapes de traitement.
Procédures de contrôle permanent.

5 Normes comptables applicables au FCT

Le PC OPC.
Les compléments nécessaires.
Les opérations à l'actif et les garanties.

Les opérations de passif : « tranching ».
Liens entre les événements et les schémas comptables.
Initialisation puis vie du FCT.
Évaluation des actifs (lien avec GP3).
Gestion des défauts.
Cas des sorties d'investisseurs.
Montant à distribuer.
Calcul des frais de la SGP.

6 Rapports financiers

Bilan.
Compte de résultat.
Annexe avec les tableaux spécifiques.
Publications investisseurs.
Reporting réglementaire.

7 Cas pratique

Fiche signalétique.
Programme d'activité.
Schémas détaillés :
– Comptabilisation des actifs.
– Émission et placement des titres.
– Évaluation/arrêté mensuel.
– Provisions/cut off/rémunération.
Arrêté annuel.
Remboursement partiel ou total des parts du fonds.

8 Maîtrise des risques

Les risques associés aux opérations de titrisation :
– Remboursement anticipé.
– Défaillance des débiteurs.
– Évolution des taux
– Détérioration de la notation.
– Défaillance des intervenants.
– Conformité.
Les techniques de réduction des risques liés à la titrisation :
– Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, garanties, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
– Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement ? Contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, etc.).

MIF 2/MIR – Conformité

Objectif général

- Anticiper l'entrée en vigueur de la directive MIF 2 prévue en janvier 2017 en vue d'assurer la conformité des services d'investissement et améliorer la protection clientèle.
- Analyser les impacts sur les différents volets d'activité concernés : relations clients, infrastructure de marché, AIFM, reportings techniques, RTS.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPCVM et des sociétés de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Gestion et comptabilité des UCITS/AIFM/OPCVM.

PROGRAMME

1 Contexte réglementaire

Éléments de contexte : sommet du G20 de Pittsburg.
Processus d'élaboration des réglementations.
Textes de niveau 1 et de niveau 2.
Présentation du corpus MIF :
– Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014.
– Règlement 600/2014 du 15 mai 2014.
Statut d'internalisation pour les établissements bancaires.
Évolutions par rapport à MIFID 1.
Définir le conseil indépendant : statut du CIF.
Nouvelles exigences en matière d'appropriateness.
Gestion sous mandat.
Impacts sur les relations producteurs/distributeurs.
Nouveautés fonction compliance.
Conversations téléphoniques.

2 Gouvernance des produits

Évolution du périmètre des produits MIFID.
Liens avec les familles UCITS et AIFM.
Approbation des produits.
Renforcement de la protection des clients et investissements.

Responsabilité de la direction en matière de conformité des produits et de compétences des personnels.
Rôle des RCCI RCSI.
Nouveaux pouvoirs des superviseurs.
Changements liés au principe de « best execution » :
– Nouvelles « places de marché ».
– Impacts sur les systèmes de traitement des ordres.
– Intégration des ID trader et ID client.
La gestion des conflits d'intérêt :
– Éclaircissement sur la jurisprudence AMF.
– Rémunération des gérants et des CIF.
– Contrôle de second niveau de la fonction commerciale.

3 Mise en œuvre de la MIF

Thématiques opérationnelles :
– Micro-structure de marchés.
– Règles de transparence.
– Obligations de reporting.
– Règles de négociation et de compensation.
– Accès aux plate-formes de négociation, MTF et OTF (règlement EMIR).

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1599 € HT

Animateurs
Henri JACOB
Andréa BRIGNONE

Date
4 au 5 mai 2017
6 au 7 novembre 2017

900
Fonctionnement des
marchés financiers

Activités de
marché et
back-office

Fonctionnement des marchés financiers

Objectif général

- Avoir une introduction générale sur les marchés financiers.
- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître l'organisation, la réglementation et les principaux acteurs des marchés financiers.
- Disposer du vocabulaire technique minimal sur les marchés et les instruments financiers.

Participants

- Toute personne concernée par les marchés financiers et leur fonctionnement et souhaitant s'initier à leurs mécanismes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances financières et/ou comptables de base.

PROGRAMME

1 Présentation des marchés financiers

Définition.

Marchés au comptant, à terme ferme, à terme optionnel.

Marchés de gré à gré, marchés réglementés.

Produits dérivés.

Trading book et banking book.

Notion de position sur un actif financier.

Les grandes catégories d'instruments financiers.

2 Les instruments de taux d'intérêt

Définition et mécanisme.

Produits à taux fixe et à taux variable.

Taux variables à court et à long terme.

Les principaux taux de référence.

3 Le marché monétaire

Définition et mécanisme.

Les titres de créance négociables.

Les valeurs du Trésor.

Les acteurs du marché.

4 Le marché obligataire

Définition.

Organisation du marché obligataire.

Caractéristiques des obligations.

Les valeurs mobilières composées.

Classement des obligations.

Cotation des obligations.

5 Le marché des actions

Définition.

Organisation du marché actions.

Conditions d'accès.

Introduction en bourse.

Marché secondaire des actions.

6 Placement par des intermédiaires

Le cadre juridique : SICAV, FCP.

Les acteurs du marché : sociétés de gestion, dépositaires.

Définition des classes d'OPCVM.

7 Les produits dérivés

Les produits dérivés de taux d'intérêt.

Les produits dérivés sur actions.

Les produits dérivés optionnels.



Moyens de paiement (SCT, SDD, CB, chèques, LCR)

Objectif général

- Identifier les règles de la DSP.
- Maîtriser les règles et les mécanismes des instruments de paiement SEPA, les SCT et les SDD.
- Assimiler les règles de fonctionnement des autres opérations de paiement (cartes CB, chèques, LCR).

Participants

- Tout responsable ou collaborateur devant être sensibilisé aux moyens de paiement et au SEPA (back-office moyens de paiement, chargé de clientèle, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, marketing, trésorier, contrôleurs, inspecteurs).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances bancaires de base.

PROGRAMME

1 Introduction

Les concepts et les instances SEPA.
La Directive sur les Services de Paiement (DSP).

2 Le virement et le SEPA Crédit Transfert (SCT)

Le SEPA Crédit Transfert (SCT) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- La problématique BIC/IBAN et les règles d'échange.
- Les dates et délais.
- Les traitements d'exception : rejet, retour, Recall, Answer recall.
- Les données, attributs et messages ISO 20022.
- Les services additionnels (VAI-CAI, ACVS...).
- Les tables SEPA.

3 Les prélèvements et le SEPA Direct Debit (SDD)

Le prélèvement SEPA (SDD) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- Le mandat SDD papier et le mandat électronique.
- Les types de SDD (CORE récurrent, One off, COR1, B2B).
- Les règles d'échange (first, last), les dates et les délais.
- Les traitements d'exception : révocations, demandes d'annulation, reversements, refus, rejets, retours et remboursements.
- Les contestations.
- Les messages ISO 20022.
- Les services additionnels (AMI, CAI/VAI...).

Le TIP S€PA :

- Le mandat TIP.

- Les centres bancaires, les échanges SDD TIP.
- Le TIP RUBIS via Sepamail.

Le téléversement SEPA :

- Mandat d'adhésion au téléversement.
- Les échanges : SDD/B2B, SDD-CORE.

4 Les nouveaux protocoles d'échanges client banque

EBICS.
SWIFTnet SAL.

5 La monétique et le SEPA Cards Framework (SCF)

Le retrait DAB et le paiement CB.
3D Secure.
Le SEPA Cards Framework (SCF).

6 Les moyens de paiement non SEPA

L'effet de commerce (LCR) :

- La réglementation du droit commercial.
- Les règles bancaires.

Le chèque :

- La réglementation du droit civil.
- L'image chèque et les règles de l'EIC.

Les autres instruments de paiement nationaux (ODR/OCR).

7 La migration SEPA

Calendrier des migrations.

Systemes de paiement SEPA, et Target 2

Objectif général

- Maîtriser les règles de fonctionnement des systèmes de paiement de masse (CORE-STET/STEP 2-ABE) utilisés par les banques françaises.
- Identifier les rôles respectifs des systèmes de paiement SEPA de masse (CSM) et du système de règlement central de la BCE (TARGET 2).

Participants

- Tout responsable et collaborateur qui doit être sensibilisé aux flux interbancaires et aux systèmes de paiement (back-office flux, back-office moyens de paiement, trésorier, relations interbancaires, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, organisation, trésoriers...).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances bancaires de base et connaissances des moyens de paiement.

PROGRAMME

1 Introduction

Les normes Lamfalussy et le risque systémique.

2 Rôles de SWIFT

Normalisation (BIC, messages FIN, Swiftnet).

Utilisation du réseau (Correspondant Banking, support systèmes de paiement).

3 Le système de paiement d'origine française : CORE

Le CSM Français : CORE-STET :

- La participation et les opérations échangées.
- L'infrastructure CORE, les échanges et les HAJE(s).
- La compensation et le règlement.
- La gestion du CEPC.

4 Les systèmes de paiement de l'ABE

EURO 1 :

- Les mécanismes d'échange et les limites de contreparties.

- Le règlement.

STEP 2 :

- La participation et les opérations échangées.
- Les échanges STEP 2.
- La compensation et les règlements.

5 Les autres CSM

Les autres systèmes de paiement SEPA (Equens...), l'interopérabilité. Règlement des flux CB, Visa/Mastercard et des règlements titres (ESES).

6 TARGET 2 : système de règlement central de la BCE

Les participants T2 et les comptes (RTGS, HAM).

Les paiements, la fluidité des échanges et la journée T2.

La gestion du numéraire, de la liquidité bancaire et les facilités permanentes (SF).

La Gestion Globale des Garanties (3G).

Le déversement des systèmes exogènes.

Mathématiques financières : les fondamentaux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes de valorisation des flux.
- Donner une méthodologie d'approche des calculs des produits financiers.
- Vulgariser les notions de capitalisation et d'actualisation.
- Appliquer les principes des mathématiques financières aux produits financiers classiques.

Participants

- Commerciaux, front-office, back-office, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices sur Excel.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Rappels mathématiques

Les notations mathématiques.
Les puissances.
Les progressions arithmétiques et géométriques.
Les dérivées.

2 Taux d'intérêts

Les intérêts simples (définition, intérêts précomptés, postcomptés, escompte, exemple sur le marché monétaire).
Les intérêts composés (définition, taux périodiques proportionnels et actuariels).
Les intérêts en continu.

3 Capitalisation et actualisation

Définition.
Modalités de calcul.
Tableau d'amortissement.
Application aux barèmes de crédit à taux fixe (remboursements constants ou variables) et à taux variable.

4 Taux de rentabilité

Concepts généraux.

TRI.
TEG, TAEG, taux de l'usure.
TIE.

5 Opérations du marché obligataire

Analyse des obligations à taux fixe (avis d'émission, taux de rendement, prix d'émission).
Particularités des obligations à taux révisable ou variable (crystallisation, marge actuarielle).
Courbe de taux zéro.

6 Risque de taux

Problématique et approche mathématique.
Notion de duration.
Notion de sensibilité.

7 Applications à des instruments de couverture

Options (présentation, utilisations, définitions des "Grecques").
Swaps.
FRA.
Cap.
Floor.
Collar.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Andréa BRIGNONE

Date
27 avril 2017
13 novembre 2017

904

Mode d'emploi des systèmes
de règlement/livraison et de paiement

Activités de
marché et
back-office

Mode d'emploi des systèmes de règlement/livraison et de paiement

Objectif général

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des systèmes de règlement/livraison et de paiement.
- Appréhender les acteurs de la chaîne titres et cash.
- Intégrer les évolutions en cours et leurs conséquences pour les banques.
- Maîtriser les risques opérationnels liés au traitement des opérations titres et cash.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître les fondamentaux liés aux traitements titres et cash par les back-offices.

PROGRAMME

1 Acteurs de la chaîne titres et cash

Organisation des marchés.
Opérations traitées et filières de traitement : négociation, livraison et/ou règlement.
Rôle des dépositaires centraux nationaux et internationaux.
Tour d'horizon des chambres de compensation, leurs missions.
Rôle des teneurs de compte conservateurs et plus spécifiquement des back et middle-offices titres dans le traitement des opérations.

2 Organisation et fonctionnement des systèmes de règlement/livraison

Schéma récapitulatif du processus de règlement/livraison et différents systèmes en place.
Missions d'Euroclear France, dépositaire central national et gestionnaire des systèmes de place.
ESES, fonctionnement général et principales caractéristiques.
Sous-systèmes d'ESES (contrôles de forme, SBI, SLAB, dénouement).
Target 2 Securities, principales caractéristiques.
Acteurs de la chaîne titres aujourd'hui et demain, principaux changements à venir.

3 Organisation et fonctionnement des systèmes de paiement

Vue d'ensemble des systèmes de paiement en Europe.
De Target 1 à Target 2.
Architecture et principes de fonctionnement de Target 2.
CLS.
Correspondent banking.
CORE.
Projet SEPA.

4 Risques opérationnels liés au traitement des opérations titres et cash

Traitement et contrôle des opérations (exécution, livraison et règlement).
Rôle de SWIFT, garant de la sécurité des paiements.
Confirmation des opérations.
Rapprochements.
Notions de cut-off time pour les paiements, gestion de la trésorerie.
Suspens de marché intraday et traitements.



Initiation aux produits dérivés : caractéristiques, mécanismes et utilisations

Objectif général

- Comprendre les mécanismes et caractéristiques des marchés dérivés.
- Présenter les produits dérivés fermes et optionnels.
- Appréhender les utilisations des produits dérivés.
- Présenter les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître les fondamentaux liés marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1 Quelques généralités sur les marchés dérivés

Définition des produits dérivés.
Principes de fonctionnement.
Différents marchés et règles de fonctionnement.
Produits dérivés fermes versus produits dérivés conditionnels.
Différence comptant versus terme.
Produits de bilan versus produits de hors bilan.
Dérivés vanille versus dérivés exotiques.
Les acteurs des marchés dérivés.
Les différentes stratégies de gestion et leurs objectifs.

2 Le fonctionnement des marchés dérivés fermes

Les futures :
– Définition.
– Standardisation.
– Livraison et dénouement.
– Rôle de la chambre de compensation.
– Fluctuations maximales autorisées, dépôt de garantie et appels de marge.
Les forwards :
– Définition.
– Collatéral management.

3 Le fonctionnement des marchés d'options

Définition.
Mécanismes.
Exemple du call.

In/at/out of the money.
Détermination du prix d'une option.
Quelle volatilité utiliser.

4 Panorama de quelques produits dérivés de taux

FRA :
– Caractéristiques.
– Utilisation.
– Liquidation d'un FRA.
Futures court terme et long terme.
Swaps de taux d'intérêt.
Swaps de devises.
Asset swaps.
Caps, floors, collars.
Swaptions.

5 Panorama de quelques produits dérivés actions

CFD.
Equity swaps.
Warrants.
Turbos.

6 Les évolutions règlementaires liées aux produits dérivés OTC

Loi Dodd Frank Act.
EMIR.

Comprendre le rôle et les mécanismes des marchés financiers et les instruments financiers traités



Objectif général

- Comprendre le rôle et le fonctionnement des marchés financiers.
- Identifier les principaux intervenants sur les marchés financiers.
- Appréhender les différents instruments financiers.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Commerciaux et chargés de clientèle.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- Responsables en vue de la certification AMF.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir une connaissance théorique de la finance, des marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1 Les marchés financiers

Définition.

Finance directe versus finance indirecte.

Quelques repères historiques à l'aune des principales crises financières.

2 Les principaux intervenants sur les marchés financiers

Banque de Financement et d'Investissement (BFI) :

- Métiers au contact des clients.
- Métiers au contact des marchés.
- Fonctions support.
- Filière Risques.

Prestataires de services d'investissement.

Brokers.

Post-marché :

- Middle-office.
- Back-office.

L'infrastructure des marchés financiers :

- La compensation.
- Le règlement livraison.
- Les conservateurs.
- Les dépositaires centraux.

3 Les différents marchés et instruments financiers

Quelques rappels sur les marchés financiers.

Marchés organisés.

Marchés réglementés.

Multi latéral Facilities.

Black pools.

Marché monétaire (marché des TCN et marché interbancaire).

Marché des actions.

Marché des obligations.

Marché des OPCVM.

Marchés dérivés.

4 Les évolutions réglementaires liées aux marchés financiers

Réorganisation des marchés financiers en 2007 avec la directive

MIFID 1 : mise en place de nouvelles structures de négociation.

Évolutions attendues avec MIF II.

Nouvelles réglementations sur les produits dérivés OTC (EMIR, Dodd Frank Act).

5 La bourse

Modèles de marché.

Intervenants.

Techniques de cotation.

Différents modes de transaction.

Cotation.

Publication des cours.

Différents ordres de bourse.

Comprendre les activités du back-office titres

Objectif général

- Comprendre le rôle et les missions du back-office titres.
- Positionner le back-office titres dans la chaîne de traitement des titres.
- Maîtriser la gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres.
- Appréhender la réglementation associée au back-office titres.
- Identifier les nouveaux défis du back-offices titres.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Responsables en vue de la certification AMF.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître les fondamentaux liés aux marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1 La place du back-office titres dans la chaîne de traitement des titres

Définition du Post-Marché et du back-office titres.
Vue d'ensemble de l'environnement autour du back-office titres : différents acteurs et leurs interactions.

2 Le rôle et les missions du back-office titres

Les principales missions du back-office titres.
L'organisation et les moyens du back-office titres.
Les autres missions du back-office titres (gestion du passif, service émetteur, etc.).
Les missions des autres fonctions autour du back-office titres.

3 Les différents marchés et instruments financiers

Quelques rappels sur les marchés financiers.
Marché monétaire (marché interbancaire et marché des TCN).
Marché des actions.
Marché des obligations.
Marchés dérivés.
Marché des OPCVM.

4 La gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres

Tenue de compte conservation et tenue de positions, enregistrement des opérations.

Comptabilité titres et espèces : principes généraux.
Confirmation des opérations.
Traitement des ordres de règlement-livraison.
Traitement des ordres cash.
Gestion des OST.
Fiscalité et récupération fiscale.
Gestion des référentiels.
Traitement des suspens.
Gestion du collatéral.
Reportings client et services à valeur ajoutée.

5 La réglementation associée au back-office titres

Réglementation-synthèse.
Actualité réglementaire.

6 Les nouveaux défis du back-office titres

Les différents choix stratégiques (recentrage d'activité, sous-traitance, externalisation, partenariat).

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Andréa BRIGNONE

Date
29 au 30 mai 2017
21 au 22 septembre 2017

908
Maîtriser les caractéristiques et le fonctionnement
des Opérations Sur Titres (OST)

Activités de
marché et
back-office

Maîtriser les caractéristiques et le fonctionnement des Opérations Sur Titres (OST)

ONE
ONE



Objectif général

- Comprendre les principes généraux et de gestion des OST.
- Appréhender les évolutions à venir sur les OST.
- Étudier de façon pratique quelques OST.

Participants

- Opérateurs de middle-offices et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir une connaissance théorique des opérations de back-offices.

PROGRAMME

1 Les OST

Définition et objectifs des OST.
Les différents intervenants dans une OST.
Les risques opérationnels associés aux OST.
Le service aux émetteurs.
Les OST d'office.
Les OST obligatoires à options.
Les OST volontaires.

2 Les paiements espèces

Le paiement des dividendes.
Les intérêts sur obligations.
Les intérêts sur TCN.

3 Les principes de gestion des OST

Décision des OST.
Annonces obligatoires.
Obligations d'informations périodiques.
Formalités de publicité.
Diffusion de l'information.
Prospectus et note d'information.
Notion d'ex date, de record date et de payment date.

4 Les contrats de cessions temporaires et les OST

Pension livrée.
Prêt de titres.
Gestion des OST dans le cadre de ces contrats.

5 Les évolutions à venir sur les OST

Projet HDR.
Évolution des rôles.

6 Étude pratique de quelques OST

Augmentations de capital :
– Attributions gratuites d'actions.
– DPS.
– Augmentations simultanées.
Offres publiques :
– OPA.
– OPE.
– OPRA.
– OPR.
Obligations convertibles en actions.
TCN.

Gestion obligataire

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion obligataire.
- Détailler les objectifs de la gestion obligataire.
- Présenter les différents acteurs de la gestion obligataire.
- Présenter les stratégies de gestion obligataire.
- Identifier les principaux risques liés aux obligations les techniques de réduction des risques associées.
- Permettre de trouver les sources d'information sur la gestion obligataire.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurance, investisseurs qualifiés, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices Excel.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Connaissance élémentaires des obligations.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calcul des obligations

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.

Les courbes de taux.

Les taux zéro-coupon, et forward.

L'évaluation des obligations : valeur de marché, taux actuariel, taux au pair.

Les courbes de taux, les taux sans risques.

La courbe des taux zéro-coupon.

2 Sensibilité des obligations

La sensibilité mesure du risque systématique :

– Sensibilité des produits de taux (DV01, convexité, duration modifiée).

– Sensibilité par time buckets (périodes).

3 Objectifs et risques de la gestion obligataire

Risque systématique.

Risque de défaut.

Risque de liquidité.

Risque de réinvestissement.

Risque d'optionnalité.

4 La volatilité des obligations

Les facteurs de la volatilité des obligations.

Volatilité des obligations selon ses paramètres : duration, maturité, situation de marché, rendement, etc.

Utilisation de la sensibilité mesure de la volatilité d'un portefeuille obligataire.

5 La gestion obligataire dynamique

Facteurs affectant le rendement d'un portefeuille obligataire :

changements dans les niveaux des taux d'intérêt, dans la forme de la

courbe des taux, dans les spreads entre deux ou plusieurs secteurs du marché obligataire, dans les caractéristiques spécifiques des obligations.

6 Les stratégies de gestion dynamique

Les stratégies basées sur les anticipations de taux : swap d'anticipation de taux.

Approche de modèles de taux.

Les stratégies basées sur les mouvements des courbes de taux d'intérêt :

– Types de déplacements de la courbe des taux (twist et butterfly).

– Stratégies bullets, barbells et ladders.

Les stratégies basées sur les écarts de taux.

Les stratégies basées sur les caractéristiques propres de chaque obligation.

7 Les stratégies de gestion passive

La gestion indiciaire d'un portefeuille obligataire.

L'immunisation des portefeuilles sous une ou plusieurs contraintes.

Les différentes stratégies de gestion passive.

Re-balancement des portefeuilles immunisés.

L'immunisation conditionnelle.

Immunisation multi-périodique.

Appariement des flux d'encaisse.

8 Les stratégies hybrides

Combinaisons des deux types de stratégies.

9 Paramètres de suivi d'un portefeuille obligataire

Choix des obligations à mettre en portefeuille.

Suivi du rendement.

L'utilisation d'indicateur ex le WAL.

Suivi de la performance.

VaR d'un portefeuille obligataire.

Protection contre le risque de défaut : les CDS.

Techniques de la titrisation

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la titrisation.
- Détailler les objectifs de la titrisation : côté cédant et côté investisseur.
- Présenter les différents acteurs de la titrisation.
- Identifier les principaux risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de titrisation et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de titrisation.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un produit de titrisation.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.
- Cahier d'exercices Excel.

Connaissances requises

Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Les principes de base de la titrisation

Les notions de base de la titrisation.
Les mots clés de la titrisation.
Le processus de titrisation.
Les différentes formes de titrisation (RMBS, CDO, CDO², ABS, etc.) et les actifs sous-jacents.
Les avantages et limites de la titrisation.
Les nouveaux domaines de la titrisation : commerce international, financement des PME, etc.
Quelques chiffres clés.

2 Les objectifs de la titrisation

Objectifs du recours à la titrisation coté cédant.
Objectifs pour les investisseurs.
Structure juridique et financière d'une opération.

3 Les acteurs de la titrisation

L'arrangeur.
Le cédant.
La société de gestion.
Le dépositaire.
Les agences de notation.
Les sociétés de rehaussement de crédit.
L'agent payeur.
Les autorités de tutelle.
Les investisseurs.

4 Exposé pratique d'une titrisation

Exemple réel d'une titrisation hypothécaires (ABS). Mise en place d'une SVP. L'émission d'obligation titrisée.
Documentation obligatoire.
Analyse de la documentation.
Évaluation des obligations.
Exemple d'une titrisation réelle de prêt PME (CDO, CLO, CBO). Analyse de la documentation.
Calcul des éléments d'un CDO.
Les notions de rehaussement de crédit, de réserve de première perte.
Aspect du tranching.
Émission et placement. Aspects de l'origination obligataire.
Collatéraux.

5 Titrisation et normes prudentielles

Notion de risques de crédit Bâle II et III.
Bâle II et III : prise en compte de la titrisation et de re-titrisations et conséquences sur les ratios.

Le reporting réglementaire concernant la titrisation :

- Les états COREP.
 - Réforme COREP, déclarations des expositions en matière de titrisation.
 - États CRS ECSA, CR SEC IRB, CR SEC DETAILS.
- Les états FINREP :
 - Le règlement (UE) 2015/534 de la BCE.
 - Le système SURFI.

Liens entre les reporting réglementaires.

6 Titrisation et normes comptables

Titrisation et normes IFRS.

7 Notation et labellisation

Les principes de la notation et de la labellisation. Savoir où trouver les notations et les labellisations.

8 Les risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées

Les risques associés aux opérations de titrisation :
– Risque de remboursement anticipé.
– Risque de défaillance des débiteurs.
– Risque de perturbation des flux financiers.
– Risque de détérioration de la notation.
– Risque de défaillance des intervenants.
– Risque réglementaire.
– Risque de corrélation...
Les techniques de réduction des risques liés à la titrisation :
– Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, garanties, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
– Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement, contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, etc.).

9 Pratique de la couverture d'une titrisation

Recours aux CDS (Credit Default Swap).
Définition et mécanismes des CDS.
Évaluation du spread d'un CDS.

10 Titrisation synthétique

Immunisation du risque de crédit d'un portefeuille.
Création d'un CDO à partir de CDS.
Gestion du risque des produits titrisés.
Notion d'évaluation d'un produit titrisé.
Le risque de modèle.

Produits de taux fermes et dérivés

Objectif général

- Présenter les produits et les marchés de taux.
- Savoir reconnaître les principaux produits de taux.
- Savoir identifier les produits de taux correspondant à un besoin donné.
- Apprendre les principes d'évaluation et de valorisation des produits de taux.
- Identifier les principaux risques liés à la gestion des produits de taux et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de taux.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de taux.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurances, gestionnaires ALM, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs et gestionnaires de risques, direction financière corporate.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices Excel.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Les taux

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.

Les courbes de taux.

Les taux zéro-coupon et forward.

Notions des modèles de taux.

2 Bases de calcul et conventions

Base exact/360 money market.

Base exact/exact actuarielle.

Normes AFB et ISDA.

Base 30/360 bond basis.

Base exact/365.

Conventions de dates de paiement :

– Preceding, following et modified following.

3 Éléments de calcul des produits de taux

L'évaluation et pricing des obligations : valeur de marché, taux actuariel, taux au pair.

Les courbes de taux, les taux sans risques.

La courbe des taux zéro-coupon.

4 Les produits comptant de taux fermes

Les produits monétaires :

– BTF, Tbill.

– Titres de Créance Négociables (TCN) : certificats de dépôts, les billets de trésorerie, les billets à moyen terme négociables.

– Euro-Commercial Paper (ECP).

Les produits obligataires :

– Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.

– Obligations convertibles.

– Obligations callables.

– Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.

– Obligations indexées.

5 La sensibilité des produits de taux

Sensibilité des produits de taux (DV01, convexité, duration modifiée).

Sensibilité par time buckets (périodes).

6 Les produits dérivés fermes de taux

Les FRA (Forward Rate Agreement).

Les futures de taux.

Les CFD de taux.

Taux forward et taux futures.

Facteur de concordance et obligation moins chère à livrer.

Les swaps de taux : principes.

Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro-coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, etc.

7 Les produits dérivés optionnels de taux

Rappel des principales caractéristiques des options : les grecques.

Les options sur obligations.

Les caps et les floors.

Options digitales et autres options de seconde génération.

Les options sur swap : les swaptions.

Principe de hedging (couverture des options de taux).

Les surfaces de volatilité.

Les stratégies optionnelles.

8 Le marché des taux

Acteurs et intervenants (investisseurs, émetteurs).

Marché OTC.

Marchés régulés.

Libor, Euribor, Eonia.

Les REPO.

Plateformes.

Régulation : ISDA, organismes de compensation, etc.

9 Les risques liés aux portefeuilles de taux

Risque de révision de taux.

Risque de déformation de la courbe de taux.

Risque de base.

Risque de clauses optionnelles.

Risque de liquidité.

Risque de contrepartie.

Risque de défaut.

PROGRAMME

10 Les impasses de taux

Définition. Analyse et couverture des impasses de taux.
Couverture du risque de base.

11 Couverture des portefeuille de taux

Couverture des risques de taux :

- Par FRA.
- Par options.
- Par futures.
- Par swaps.

Couverture des risques de défaut par CDS.

Réduction du risque de contrepartie.

12 Les produits structurés de taux

Problématique des structurés de taux : besoins et rationalité.
Exemples : EMTN cappé, corridor, steepener, corridor, obligations synthétiques et Credit Linked Notes.

13 Approche de la gestion obligataire

Facteurs affectant la gestion des obligations.

Les stratégies (mouvements et déplacements des courbes de taux) :

- Stratégies liées aux déplacements de la courbe des taux (bullet, barbell, ladder).
- Stratégies basées sur les spreads.
- Stratégies basées sur les caractéristiques des obligations.
- Stratégies passives.

Swaps de taux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes des swaps de taux.
- Donner une méthodologie d'approche des swaps et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les swaps de taux.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un swap de taux.
- Donner une approche pratique de la construction de swaps.
- Donner les principes de l'utilisation des swaps pour la couverture, la gestion d'actifs et de dettes.

Participants

- Gestionnaires d'actifs et de passifs, commerciaux, front-office, back-office, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercice Excel.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Rappel sur les taux

Éléments de calcul actuariels, taux et portage, taux à coupon zéro, forward et futures, conventions monétaires.

2 Les taux et les courbes de taux

Les taux : construction des courbes de taux (courbe zéro-coupon, courbes swaps, taux forward...).

Introduction aux modèles de taux.

3 Les swaps de taux

Swap de taux : besoins, justification et principes.

Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro-coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, etc.

4 Construction pratique des swaps

Construction pratique de swap : choix de l'indice variable, date de commencement, choix de la base de calcul (convention), date de détermination du taux variable, fréquence de refixation du taux variable, choix du jour ouvré (following et preceding), ajustement des périodes d'application, etc.

Cadre juridique et conceptuel.

Annulation et assignation des swaps.

Valorisation des swaps de taux. Taux de swap forward. Calcul du discount factor.

5 Analyse pratique de swaps

Issue swap de taux.

Swap de taux euro contre Éonia.

Asset swap.

Swap de taux contre TAG.

6 Options sur taux et sur swap

Rappels sur les options.

Les grecques.

Les options vanilles : caps et caplets et floors et floorlet. Caption et floorion.

Pricing des caps et floors.

Les options exotiques de deuxième génération : option à barrières, digitales, sur moyenne.

Les swaptions vanilles et les swaptions exotiques (bermudiennes, compound option).

7 Gestion des swaps

L'évaluation des risques en matière de swaps :

- Risque de taux et risque de spread :
 - Sensibilité des swaps au taux (DVO1, convexité, duration).
 - Sensibilité par time buckets (échéances).
- Le risque de liquidité.
- Le risque de contrepartie.

8 Couverture des risques de swaps

Couverture du risque de taux. Les outils disponibles (futures, options, obligations, etc.).

Couverture et gestion du risque de liquidité (échancier, les roller-coaster swaps, etc.).

9 Les swaps structurés et dans les structures

CMS, swaps et EMTN, snowball, etc.

10 Les swaps de taux dans la gestion de trésorerie, d'actifs et de dettes

Utilisation des swaps dans la gestion de trésorerie d'une banque.

Utilisation des swaps dans la gestion obligataire (par exemple steepener, issue swap de taux (sous forme d'exercice).

Utilisation des swaps dans la gestion de la dette (réduction des coûts).

11 Comptabilisation des swaps de taux

La comptabilisation des swaps selon les normes IFRS.

12 Les swaps, environnement et évolution de la régulation

Les intervenants. Les swaps et le marché OTC. Rôle de l'ISDA, et autres organismes.

Quels changements entraînent EMIR et la loi Dodd Franck ?

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Andréa BRIGNONE

Date
8 au 9 juin 2017
27 au 28 novembre 2017

913

Gestion des risques de position
et protections contre le risque de taux

Activités de
marché et
back-office

Gestion des risques de position et protections contre le risque de taux

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion des risques et au trading des produits de taux.
- Maîtriser les méthodes d'évaluation des risques des produits de taux.
- Maîtriser les techniques de couvertures des risques de taux pour chaque type de produit.
- Disposer des éléments de réponses pour la clientèle particulièrement institutionnelle.
- Permettre de trouver les sources d'information.

Participants

- Gestionnaires de risques, gestionnaires d'actifs, back et middle-office, sales.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Cahier d'exercices sous Excel.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Pricers.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Idéalement connaissance des produits de taux, connaissance des options.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calculs financiers indispensables au trading de taux

Produits de taux et leurs caractéristiques : FRA, swaps, obligations, futures, dépôts, FRN, options de taux.

Taux actuariels, taux continus, calculs des taux zéro-coupon, calcul des taux forward.

Calcul de la valeur de marché d'une obligation, taux actuariel.

Sensibilité des produits de taux : duration et convexité.

Delta, gamma et DVO1.

2 Taux et courbes de taux. Impact sur position de taux

Les taux du marché : taux des swaps, taux des CMS, taux zéro-coupon, taux repo.

Évolution des courbes de taux : déplacements parallèles (shift) et non parallèles (twist et butterfly).

Trading directionnel et trading d'arbitrage.

Modèle de taux. Analyse technique.

Principes généraux de pricing et de couverture des portefeuilles de produits de taux.

Analyse en composantes principales.

Analyse du risque sur une position ferme.

Gap de taux et gap de trésorerie.

3 Analyse et couverture des positions FRA et forward-forward

Valorisation, pricing et typologie des risques des FRA.

Analyse d'une position en FRA.

Arbitrage FRA/forward-forward.

4 Pricing, gestion de position et trading obligataire

Vecteurs de sensibilité.

Couverture mono et multi factorielles, couverture « Var Best Hedge ».

Couverture par time buckets (barbellisation et agrégation de l'échéancier).

Analyse d'une position obligataire : risques et P/L.

Calculs des paramètres d'une position obligataire (greeks).

Décision de trading en fonction des stratégies.

Couverture d'une position obligataire par un asset swap :

– Utilisation du spread apparent (swap non structuré).

– Swap structuré.

– Stratégies Barbells versus Bullets. Biais de convexité.

5 Pricing, gestion de position et trading de swaps

Valorisation des swaps par méthode obligataire et par taux forward.

Sensibilité des positions swaps par échéances (time buckets).

Évaluation des risques.

Trading : combinaison de swaps pour jouer la pentification.

6 Valorisation et sensibilité d'un book d'options de taux

Pricing d'options de taux : option sur obligations, cap et floor, swaption, etc.

Sensibilité du book en fonction des greeks.

7 Couverture (hedging) et trading des options de taux

Analyse du risque et gestion d'un portefeuille d'options de taux

– Le delta : principe et pratique.

– La gestion du gamma de taux : principe et pratique.

– L'analyse en composantes principales (ACP).

– Smile et nappes de volatilité.

– La gestion du Véga : principe et pratique.

– Utilisation et trading en vanna et volga.

8 Couverture par échéances : stripping et stacking à partir des futures

Techniques de couvertures par stripping et/ou stacking à partir d'un exercice pratique.

ONE
ONE



Foreign exchange and interest rate derivatives

General objective

- Understanding the mechanism and characteristics of interest rate and foreign exchange derivatives.
- Understanding their pricing.
- Understanding the underlying risks being hedged.
- Application of derivatives as hedging instruments.

Participants

- Back office staff.
- Internal control, audit and accounting staff.
- Junior treasury department staff.
- Technical support staff.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisites

No previous understanding of derivatives needed.

PROGRAMME

1 Derivatives

Participants list their knowledge of derivatives and their 'underlyings'.

2 Foreign exchange

Definitions of 1) spot FX deal 2) forward FX deal 3) forward points adjustment and calculation.
Average rate forwards, non deliverable forwards: definition and explanation.

3 Foreign exchange options

Definition of FX calls and puts.
General understanding of the components affecting the pricing of vanilla options.
Option terminology.
Understanding graphical presentation of options and forwards.
Explanation of: Collars, knock in and knock out options.

4 Analysis of compound options

Case study example.

5 Foreign exchange futures

Definition of a future.
Difference between 'exchange traded' and 'over the counter'
Margin payments and mark to market calculation.

6 Types of foreign exchange risk

Definition of foreign exchange exposure.
Categories of foreign exchange exposure.

7 Interest rate swaps

Definition of an interest rate swap.
Meaning of the vocabulary used: notional, coupon frequency, business day convention, floating index, effective date and maturity date.
Fixed and floating cash flows.

8 Yield curve

Explanation of the calculation of discount factors.
Normal shaped yield curve.
Negative yield curve and flat yield curve.
Implied forward rates.

9 Swaps 'mark to market' valuation

Discounting cash flows and swap valuation.

10 Cross currency swaps

Definition of a cross currency swap.
Analysis of cash flows.
Exploring why cross currency swaps are used.

11 FRA's and interest rate futures

Definition of an FRA. Use of FRA's.
Definition of interest rate futures and how their price is quoted.

12 Interest rate options

Caps, floors and collars.
Swaptions.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Sandrine MOREAU

Date
28 avril 2017
1^{er} décembre 2017

1000
Match contrat de capitalisation –
contrat d'assurance-vie

Gestion
de patrimoine

Match contrat de capitalisation – contrat d'assurance-vie

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Être en mesure de donner un avis sur l'opportunité ou non de souscrire à ce type de placement.
- Connaître les aspects juridiques des deux contrats.

Participants

- Les experts comptables consultés par leur client pour la gestion de leur patrimoine.
- Conseillers financiers.
- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Particuliers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune.

ONE
ONE



PROGRAMME

1 Référence intense

Les acteurs du contrat d'assurance-vie :

- Le souscripteur/assuré.
- Le bénéficiaire pour l'assurance-vie.
- Le souscripteur du contrat de capitalisation.

En cas de vie :

- Rachat partiel ou total.

En cas de décès :

- Les modalités de dénouement.
- Fiscalité successorale.

Au regard de l'ISF.

2 Les stratégies patrimoniales

La rédaction de la clause bénéficiaire du contrat d'assurance-vie.
La donation du contrat de capitalisation en pleine propriété et en démembrement.

Le remploi de capitaux démembrés en contrat de capitalisation
Le testament partage en faveur du contrat de capitalisation.

NOUVEAUTÉ

Liquidation du régime matrimonial et d'une succession

Objectif général

- Appréhender le schéma liquidatif du régime matrimonial par divorce ou par décès.
- Prévenir les pièges et maîtriser les enjeux.

Participants

- Experts comptables.
- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Conseillers financiers.

Participants

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître les différents régimes matrimoniaux.

PROGRAMME

1 Les régimes matrimoniaux et leurs enjeux en cas de divorce

Rappel sur les régimes matrimoniaux :

- Le régime primaire.
- Les régimes séparatistes.
- Communautaires et récompenses.
- Le PACS.

La procédure de divorce et de rupture de PACS.

Les incidences sur les actifs patrimoniaux : le patrimoine privé et professionnel.

2 Les enjeux liquidatifs d'une succession

Rappel sur le droit des successions :

- Les droits du conjoint ou du partenaire de PACS.
- La réserve héréditaire.
- L'ordre des héritiers.

3 Les stratégies patrimoniales

Le mandat à effet posthume.
Les avantages matrimoniaux.
Le testament.

Les impacts d'une famille recomposée sur les actifs patrimoniaux

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Accompagner des personnes dans le cadre d'une seconde union en présence d'enfant d'un premier et/ou commun.
- Maîtriser les droits de chacun dans le cadre d'un mariage ou d'un PACS.
- Organiser la transmission du patrimoine en protégeant le conjoint sans léser les enfants qu'ils soient seulement d'un premier lit et/ou communs.

Participants

- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Conseillers financiers.
- Experts-comptables.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Cas pratiques.

Connaissances requises

Avoir les bases du droit des régimes matrimoniaux.



PROGRAMME

1 Les droits du conjoint/PACsé survivant

Les droits concédés par le code civil au profit du conjoint :

- Dans le cadre du mariage.
- Dans le cadre d'un PACS.
- Le contrat de mariage et les avantages matrimoniaux.

2 La réserve héréditaire et la quotité disponible

Les actions judiciaires à leur disposition :

- L'action en retranchement.
- L'action en réduction.

3 L'adoption de l'enfant du conjoint

L'adoption simple.
L'adoption plénière.

4 L'immobilier

Constituer une SCI.
Donation.
Assurance-vie.

NOUVEAUTÉ

Protéger son enfant handicapé

ONE
ONE



Objectif général

- Organiser la prise en charge de son enfant.
- Élaborer différentes stratégies pour prévoir et assurer l'avenir d'un enfant handicapé tout en conservant l'équité entre les frères et sœurs.
- Prévoir des stratégies permettant d'optimiser la transmission du patrimoine de l'enfant handicapé.
- Protéger le couple.

Participants

- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Experts comptables.
- Conseillers financiers.

Participants

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune.

PROGRAMME

1 Mise en place de mesures de protection juridique

La tutelle.
La curatelle.

2 Les moyens pour garantir l'équité et l'autonomie de l'enfant handicapé

Le recours à la SCI pour gérer un patrimoine immobilier.
Les différentes donations : résiduelles, graduées, donation-partage.
Adapter la clause bénéficiaire des contrats d'assurance-vie.

3 Adapter son régime matrimonial en cas d'enfant handicapé unique

La communauté universelle.
La société d'acquêts.

4 Les différents moyens disponibles

Le mandat de protection future pour autrui.
Le mandat à effet posthume.

Optimisation fiscale de la transmission d'entreprise

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Accompagner un projet de transmission d'entreprise en maîtrisant les principes de taxation d'une cession/transmission.
- Proposer des stratégies d'optimisation fiscale selon la qualité du repreneur (tiers ou membre de la famille).

Participants

- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Conseillers financiers.
- Chargés d'affaires entreprise.
- Expert-comptables

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Support tiré de cas traités dans la pratique : contrat « Pacte DUTREIL ».

Connaissances requises

Connaître les différentes formes juridiques des sociétés et leur régime fiscal.

Avoir les bases du droit de la famille en matière de succession.

PROGRAMME

1 La fiscalité de droit commun d'une cession d'entreprise/Impact sur la fiscalité personnelle du gérant

Le principe de taxation des plus-values :

- La fiscalité des plus-values professionnelles (sociétés soumises à l'impôt sur le revenu).
- La fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés).

Les conséquences fiscales d'une cession d'entreprise sur le patrimoine privé du dirigeant :

- En matière d'impôt sur le revenu.
- En matière d'ISF.
- En matière de train de vie.

2 Optimisation de la cession de l'entreprise en faveur d'un tiers

Le dispositif dans le cadre du départ à la retraite :

- Conditions d'éligibilité.
 - Les conditions d'exonération si la société est à l'IR.
 - Les conditions de l'application de l'abattement fixe et majoré pour durée de détention dans le cadre des plus-values de valeurs mobilières.
- La donation de titres avant la cession.

3 Organisation de la transmission dans un cadre familial

L'intérêt de souscrire un pacte Dutreil :

- La nature des entreprises éligibles et la qualité des signataires.
- L'engagement collectif de conservation des titres : les bonnes questions à se poser préalablement à sa mise en œuvre.
- L'engagement individuel de conservation des titres.
- Le pacte Dutreil et donation avec soulte.
- Le cumul avec d'autres dispositifs de faveur.
- Le réputé acquis.

L'opportunité de salarier l'enfant repreneur :

- Le régime dérogatoire de la donation de titres en faveur des salariés.
- La cession intra-familiale à titre onéreux :
- Conditions d'éligibilité.

4 Les autres techniques d'optimisation fiscale

Le régime dérogatoire propre à la cession de titres de jeunes entreprises.

Le dispositif de faveur en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Le régime dérogatoire dédié à la cession du fonds de commerce en fonction de sa valeur.

ONE
ONE



NOUVEAUTÉ

ONE
ONE

La fiscalité des non-résidents, des expatriés français et des impatriés

Objectif général

- Accompagner sur le plan fiscal les personnes en mobilité internationale.
- Maîtriser les principes d'imposition des revenus, du patrimoine et des droits de mutations à titre gratuit à l'international.

Participants

- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Conseillers financiers.

Participants

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Cas pratique (cas clients).

Connaissances requises

Connaître les règles fiscales françaises en matière d'impôt sur le revenu, d'ISF et de droits de donations/successions.

PROGRAMME

1 La notion de domicile fiscal à l'international

Le domicile fiscal à la française :

- Le périmètre de l'article 4B du code général des impôts.
- Les obligations déclaratives en matière de détention de comptes/placements à l'étranger en tant que résident fiscal français.

L'exception américaine :

- La citoyenneté américaine : son périmètre et ses impacts fiscaux.
- Approche du trust.

La particularité britannique en matière de résidence fiscale :

- La notion de « résident ».

- La notion de « domiciled ».
- La notion de « non-domiciled ».

2 La fiscalité internationale

Les principes de fonctionnement des conventions fiscales modèles OCDE :

- Règles d'imposition selon le type de revenus et selon les pays.
- Calcul du taux effectif global français.

Les règles de taxation entre pays non-signataires de conventions.

Les relations fiscales avec les états et territoires non-coopératifs.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Carole DAMBRUN

Date
27 mars 2017
15 décembre 2017

1006

Approche des règles de droit international
privé et du nouveau règlement européen
en matière de succession

Gestion
de patrimoine

Approche des règles de droit international privé et du nouveau règlement européen en matière de succession

NOUVEAUTÉ

ONE
ONE



Objectif général

- Accompagner des personnes en mobilité internationale.
- Maîtriser le traitement des éléments d'extranéité en cas de mariage et lors d'une succession.

Participants

- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Conseillers financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Cas pratiques tirés de cas clients.

Connaissances requises

connaître le droit interne des régimes matrimoniaux.
Avoir les bases du règlement d'une succession française.

PROGRAMME

1 La notion de résidence

Définition des notions :

- De domicile et d'élément d'extranéité.
- La loi applicable et renvoi de lois.

2 Les enjeux et impacts d'une union internationale

Les principes en matière de régimes matrimoniaux :

- Les conditions de validité du mariage/d'un PACS.
- La définition de l'établissement du premier domicile du couple.
- Impacts de la mutabilité de la loi.
- Convention de La Haye.

3 Le traitement de la succession internationale

Les principes en matière de succession :

- Le régime unitaire ou scissionniste.
 - Les facteurs de rattachement.
 - Le nouveau règlement européen.
 - Reconnaissance des actes juridiques français.
 - Le trust.
- Cas pratique de synthèse.

Conditions générales de prestation

Conditions générales de prestation

FORMATION INTER

Les formations Inter, organisées par nos soins, regroupent des stagiaires de différents établissements aux dates proposées dans notre planning. Nos sessions ne comportent pas plus de 15 participants de manière à faciliter les échanges de vue et à partager des expériences réciproques.

Inscriptions

Pour les formations Inter entreprises, une confirmation ainsi qu'une facture et une convention vous seront adressées à réception du bulletin d'inscription daté et signé par une personne habilitée, accompagné de son règlement et de la fiche individuelle de renseignements. Minimum 10 jours avant la tenue du stage, une convocation est envoyée directement à l'inscrivant ainsi qu'au participant, précisant le lieu, les horaires et les modalités d'accès. Sauf stipulation contraire dans la convocation, les formations ont lieu dans nos locaux. Les stages commencent à 9h00 et se terminent à 17h30.

En fin de session

- Une attestation de présence est délivrée au participant.
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire afin de confirmer la pertinence de la formation et peut être, sur demande, transmise à l'instigateur de la formation.
- Une attestation des acquis de compétences est également transmise à l'instigateur de la formation.

FORMATION INTRA

Les formations Intra sont basées sur les programmes de ce catalogue qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque établissement à des dates définies d'un commun accord. Chaque demande est traitée dans l'esprit d'un service "sur mesure".

Il vous sera adressé une proposition de formation précisant :

- Le formation et son programme ;
- La durée et la date d'intervention ;
- L'animateur ;
- Le lieu ;
- Les conditions financières.

Toute commande définitive est subordonnée à la réception d'un courrier de confirmation.

L'envoi de la documentation et la mise au point des derniers détails se font une quinzaine de jours avant la tenue du formation.

TARIFS

Les prix pratiqués dans ce catalogue, hors taxes, sont valables jusqu'au 31 décembre 2017.

Ils incluent les repas, frais pédagogiques et documentation.

Toutes nos formations sont réglables d'avance à réception de facture :

- Par chèque : à l'ordre de AFGES ;
- Par virement bancaire sur BNP PARIBAS.

En cas de règlement par un organisme paritaire de votre choix, nous vous rappelons que si cet organisme ne règle pas dans les délais, nous vous demanderons de pallier son retard en procédant directement au paiement de la prestation, et ce, en qualité d'ordonnateur.

Toute formation débutée est due en entier.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Les annulations doivent nous être confirmées par écrit 8 jours ouvrables au moins avant la date de la formation. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés. Néanmoins les participants initialement inscrits pourront se faire remplacer.

Pour toute annulation dans un délai supérieur à 8 jours, les reports seront possibles sur les 12 mois suivants.

AFGES se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler pour des raisons générales d'organisation environ une semaine avant la date de la formation, et pourra proposer au stagiaire qui le désire, de reporter son inscription sur une autre session.

Bulletin d'inscription aux formations

Informations client

Établissement :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Télécopie : e-mail :

Adresse :

Nom de la personne à indiquer sur la convention de formation, si différente :

Personne à qui la facture doit être adressée :

Formation(s) choisie(s) et nom(s) du (des) participant(s)

Formations	Participants	Dates	Montants
.....
.....
.....

Joindre obligatoirement pour chaque personne inscrite une fiche individuelle de renseignements.

Ouvrages de nos éditions (optionnel)

	H.T après remise de 25 %	Qté	Montant
Pratique de la comptabilité bancaire aux Normes IAS/IFRS (2012)	84,11
Contrôle interne bancaire : objectif conformité (juillet 2008)	31,54
Guide opérationnel de la lutte anti-blanchiment dans la banque (octobre 2007)	49,07
Gestion comptable et valorisation des OPCVM à vocation générale (novembre 2007)	56,07
Plan comptable des établissements de crédit (2012)	10,51
Audit et contrôle interne bancaires (2002)	101,64

Participation aux frais de port par ouvrage :

10,00 € pour la France métropolitaine

30,00 € pour l'étranger

Total HT (formation)
TVA 20 % (formation)
Total HT (support)
TVA 5,5 % (support)
Frais de port
Total TTC

Toute inscription à une formation donne droit à une réduction sur nos ouvrages.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, dès réception du paiement, sur demande.

Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.

Règlement

Par le client à réception de la facture ou d'un devis

Par virement (RIB communiqué sur demande)

Par chèque (à l'ordre de AFGES FORMATION)

Par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom de l'organisme paritaire :

Contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au moins **8 jours avant la date de la formation**. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés.

Fiche individuelle de renseignements du participant

Formations

Intitulé :

Date(s) :

Coordonnées

Nom : Prénom : Age :

Ancienneté :

Formation :

.....

.....

.....

Fonctions actuellement occupées :

.....

Motivations qui conduisent à cette demande d'inscription et thèmes des formations qui vous intéressent plus particulièrement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse où le stagiaire peut être contacté :

.....

email :

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et retourner :

par fax au 01 47 27 07 63, par courrier à Afges Formation, ou par email : contact@afges.com



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner:

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- Comptabilité bancaire : opérations classiques
- Comptabilité des titres et autres non dérivés
- Comptabilité des produits dérivés
- Consolidation des comptes : l'essentiel
- L'essentiel du reporting réglementaire et prudentiel
- Contrôle interne comptable
- Fiscalité bancaire : l'essentiel
- Révision, préparation et entraînement à l'examen
- Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen 6 763 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation entraînement et passage de l'examen : 2 705 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé (formations aux choix) + examen : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € ht + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande. Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations. Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
 Paiement par le client
 Par virement Par chèque
 Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Diplôme :

Niveau :

Expérience

Date	Durée	Nom de l'employeur	Titre	Fonction
du.../.../... au.../.../...
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fonctions actuellement occupées

.....
.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom : Prénom :

Fonction :

.....
.....
.....
.....



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- Environnement comptable et contrôle interne
- Crédits à la clientèle
- Activité de marché : introduction, titres et devises
- Activité de marché : dérivés
- Autres opérations bancaires
- Fiscalité bancaire
- États financiers individuels et consolidés
- Révision, préparation et entraînement à l'examen
- Examen
- Oral

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 27 jours y compris l'examen 10 685 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé (formations au choix) + examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.
Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
 Paiement par le client
 Par virement Par chèque

 Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance
- Comptabilité d'assurance
- Application des IFRS à l'assurance
- Opérations en devises des sociétés d'assurance
- Bâtir le bilan économique sous Solvabilité 2
- Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2
- Consolidation des sociétés d'assurance
- Fiscalité des opérations d'assurance
- Révision, préparation et entraînement à l'examen
- Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 7 590 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande. Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations. Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
 Paiement par le client
 Par virement Par chèque
 Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

plan d'accès



29, rue Lauriston
75116 Paris

Tél : 01 70 61 48 60 Fax : 01 47 27 07 63

En métro : Ligne 6, métro Kléber

En RER : Ligne A, Charles de Gaulle Étoile, sortie n°6 - Grande Armée, sortie n°8 - Avenue Foch



